

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 31

MONTRÉAL, LE VENDREDI 14 FÉVRIER 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La Suisse, les nazis et nous

Le Congrès juif mondial a mené campagne en 1996 pour que la Suisse affronte son passé de «banquier des nazis». Berne vient d'accepter la constitution d'un fonds spécial pour réparer les torts causés aux victimes de l'Holocauste. Mais au delà de «l'or nazi», l'affaire a eu de nombreuses répercussions partout en Occident.

L'Histoire — avec un grand H — est longue. Elle revient régulièrement nous hanter, avec ses révélations, ses ambiguïtés et ses questions dérangeantes.

Les célébrations du 50^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale — qui avaient naturellement mis l'accent sur la magnificence de la Libération — sont loin derrière nous. Mais les relents de cet événement central du siècle, qui n'a épargné aucun pays de l'hémisphère nord, n'ont pas fini de chatouiller nos narines. À preuve, la nouvelle fièvre autour de «l'or nazi» et des juifs spoliés, dont les survivants et descendants demandent aujourd'hui réparation.

Selon Elan Steinberg, directeur exécutif du Congrès juif mondial, il s'agit là de rien de moins que du «dernier chapitre de l'Holocauste» en train de s'écrire sous nos yeux. Du dernier «règlement de comptes» relatif à cette tragédie — financière, mais aussi et surtout moral.

Ce scandale a commencé par la mise en cause de pays qui s'étaient abrités, entre 1939 et 1945, sous le parapluie de la neutralité: la Suède, l'Espagne — et, surtout, la Suisse et ses banques dont le secret est un dogme national.

Mais peu à peu, il a fait boule de neige et forcé tout le monde, ex-Alliés inclus, à replonger dans les eaux troubles du passé, comme *Le Devoir* en a donné cette semaine d'éloquents exemples: les musées français pleins de trésors volés; le comportement scandaleux du gouvernement fédéral canadien qui ferma ses portes à des milliers de juifs persécutés, avant de se faire laxiste, quelques années plus tard, à l'égard des tortionnaires nazis.

Ces derniers mois, les banques suisses se sont retrouvées en accusation parce qu'elles ont servi de cachette pour l'argent, les lingots et les actifs divers extorqués aux juifs — et plus généralement aux pays occupés par la Wehrmacht: une valeur, en dollars d'aujourd'hui, de plusieurs milliards.

Même si elle apparaît symbolique au regard du tort causé, la décision de trois banques suisses — entérinée par Berne début février —, de créer un fonds de quelque 100 millions de dollars pour dédommager les survivants et descendants des victimes de l'Holocauste, a été bien accueillie.

Un journal comme *La Tribune de Genève* a toutefois pris garde de verser dans l'autosatisfaction. «N'en déduisons pas pour autant que ces banques tombent dans la philanthropie et acceptent [...] de payer tribut pour redonner [...] au pays une meilleure réputation. Ces 100 millions représentent moins de 3% de leurs bénéfices nets de 1995. On peut les considérer comme une assurance prise contre les risques futurs», commentait récemment l'influent quotidien, évoquant la campagne de harcèlement et les menaces de boycottage du Congrès juif mondial.

L'intérêt avant la morale, donc. Mais il y a pire: il est en effet possible que ces sommes ne se rendent jamais à ceux qu'elles doivent dédommager. C'est qu'on annonce déjà d'interminables procès pour déterminer qui touchera quoi.

Malgré leurs limites et le côté parfois intéressé qu'il y a à déterrer les cadavres dans le placard du voisin — pensons à la toute récente affaire Roux et au barrage anti-québécois auquel elle a donné lieu dans la presse d'outre-Atlantique —, le retour sur le passé reste nécessaire et salutaire parce que personne n'est au-dessus des reproches.

«Assoiffées de bonne conscience, des sociétés fort diverses ont freiné ou frauduleusement orienté leur quête de la vérité. Laisant ainsi dans l'ombre des pans entiers de leur propre passé, elles refusaient aux jeunes générations les moyens de comprendre leur présent et de préparer lucidement leur propre avenir», déclarait Claude Julien au colloque *Les Échos de la mémoire* tenu à Paris en juin 1990.

Il n'y a pas que la Deuxième Guerre mondiale ou l'Holocauste. Des tragédies comme celles du Cambodge et du Rwanda forcent également à l'examen de conscience. Elles ont mis en cause l'Occident et ses liens avec les élites de ces pays. Une certaine France qui forma les intellectuels cambodgiens, avant que ceux-ci ne dévastent leurs patries, armés de leur maoïsme parisien. La Belgique (et plus généralement l'Occident colonisateur) et ses responsabilités devant les malheurs du Rwanda et de l'Afrique centrale. Et que dire du Canada qui laissa entrer chez lui, comme dans un moulin, tels tortionnaires de Kigali, de Port-au-Prince ou de Phnom Penh?

Entre le ressassement stérile et le refoulement dangereux, entre la défense contre la diffamation et l'autoabsolution facile, un retour critique sur le passé s'impose et s'imposera toujours devant de telles tragédies, qui mettent en relief l'horreur et l'ambiguïté humaines, trop humaines...

LES ACTUALITÉS

Un appel à la résistance des catholiques, page A 2



LE MONDE

Immigration: les intellectuels français se mobilisent, page A 8



CULTURE

La saga Falardeau se poursuit, page B 8

Chrétien parle «d'investir»

La pauvreté infantile, la santé et la recherche universitaire profiteront de l'embellie

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral gardera le cap sur la lutte au déficit mais répondra aussi, en cette année électorale, aux attentes des citoyens par l'entremise de mesures dans le domaine de la santé, de la recherche universitaire et de la lutte à la pauvreté infantile, a indiqué hier le premier ministre Jean Chrétien.

«Nous ne nous écarterons pas de notre rigueur budgétaire. Ce n'est pas le temps d'abandonner», a-t-il prévenu dans un premier temps, alors qu'il s'adressait aux membres du Ottawa-Carleton Board of Trade. Mais il a aussitôt ajouté que «dans notre prochain budget, à mesure que nous apercevons la lumière au bout du tunnel, nous pouvons commencer à investir sagement pour l'avenir».

«La tâche n'est pas terminée, mais on

commence à voir la lumière au bout du tunnel. Nous commençons déjà à bénéficier des résultats», a-t-il insisté.

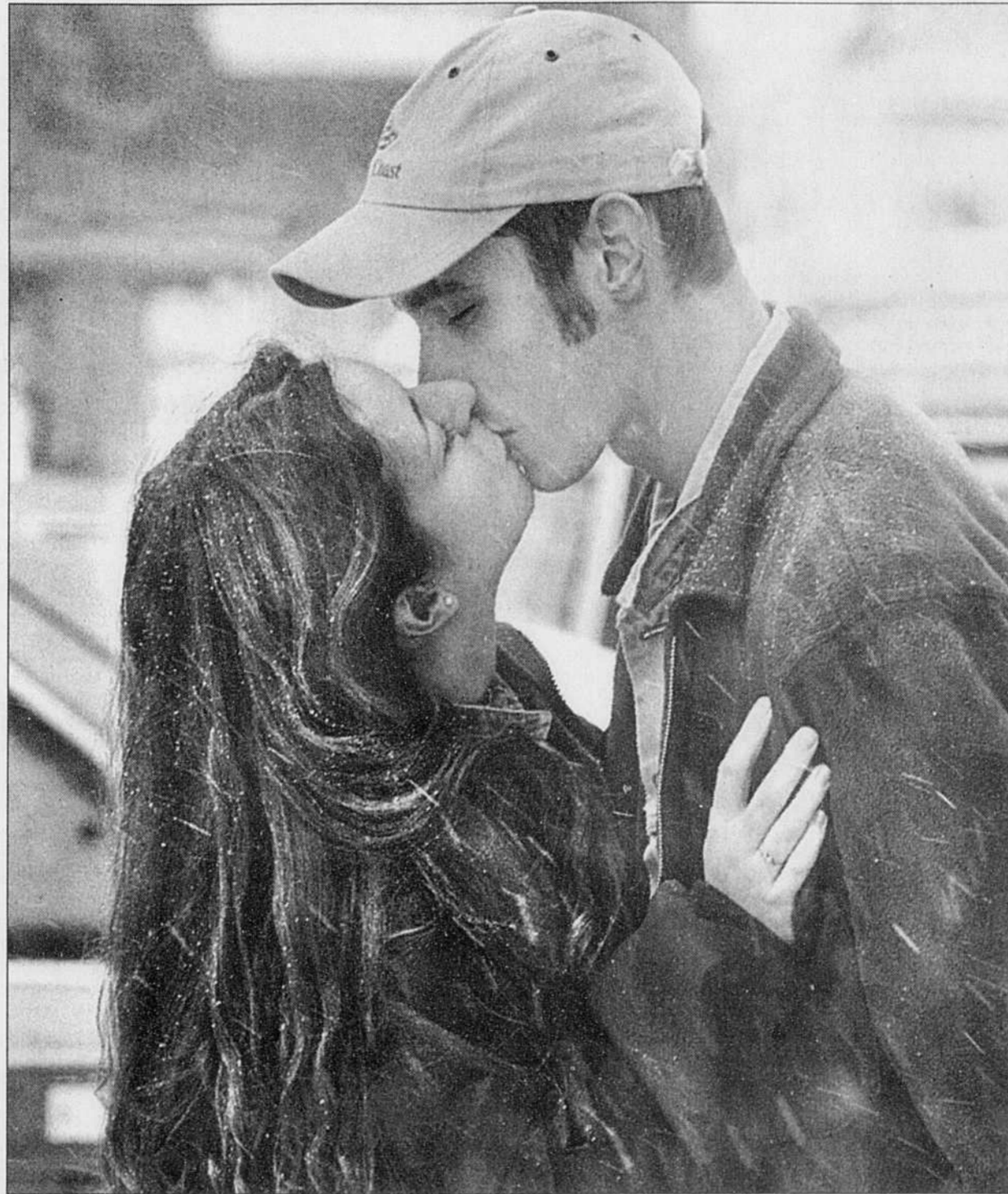
La lutte contre la pauvreté infantile sera la priorité et des mesures concrètes devraient être connues au cours des prochains jours, a-t-il précisé. On s'attend à ce qu'il annonce, dans le budget de mardi prochain, un nouveau programme de prestations pour enfants, fruit d'une entente de principe conclue avec les provinces.

M. Chrétien a reconnu que ce ne sera que «le début de la solution», un «versement initial» sur les dividendes générés par la lutte au déficit.

Le premier ministre a aussi indiqué que le ministre de la Santé David Dingwall répondrait d'ici quelques semaines au rapport du Forum national sur la santé, qui recommandait d'étendre l'assurance-maladie

VOIR PAGE A 12: CHRÉTIEN

Cœurs chauds sous la neige



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

JULIE ET JONATHAN jouaient hier les Roméo et Juliette près du cégep du Vieux-Montréal. À défaut du célèbre balcon des amants de Vérone et du climat de la Vénétie, nos amoureux se satisfont d'une rue de Montréal sous la neige. Il n'y a pas de latitude pour la romance. Lire autres textes en pages A 11 et B 1.

Le dard de la mort

À Montréal, un nombre élevé de toxicomanes contractent le VIH à cause de seringues souillées

Utiliser une seringue de seconde main, c'est s'exposer au VIH. À ce sida qui est synonyme de mort. Pourtant, il y a encore des toxicomanes qui se servent de seringues souillées. Résultat? Montréal est une des villes où le pourcentage de toxicomanes ayant contracté le VIH est actuellement un des plus élevés, si ce n'est le plus élevé, en Occident.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le Bunker et L'Anonyme sont des lieux où les utilisateurs de drogues intraveineuses, les UDI comme les ont baptisés les fonctionnaires, peuvent se procurer des seringues vierges. Il y a Le Bunker, il y a L'Anonyme et il y a aussi, voire surtout, Cactus.

Cactus est situé sur le côté ouest de la rue Sanguinet, à une vingtaine de pas au sud de la rue Sainte-Catherine. Juste en face, on construit actuellement le futur pavillon des services administratifs de l'UQAM. Plus exactement, Cactus occupe un espace que lui prête le

VOIR PAGE A 12: DARD

La dispute Mirabel-Dorval

ADM pourrait contourner l'injonction

Selon son président, il existe plusieurs moyens «pour sauver les meubles»

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

L'aéroport de Montréal (ADM) pourrait contourner l'injonction de la Cour supérieure du Québec, par des voies légales, pour effectuer le transfert des vols réguliers internationaux de l'aéroport de Mirabel à l'aéroport de Dorval selon l'échéancier original, soit avril prochain.

Dans un entretien accordé hier au *Devoir*, le président d'ADM, Jacques Auger, a déclaré qu'il existait plusieurs moyens «pour sauver les meubles», dont la possibilité d'appeler du jugement. Mais il n'a pas voulu apporter de précisions à ce sujet, soutenant qu'il devait d'abord en parler avec ses avocats. Une rencontre avait lieu hier soir à cet effet et M. Auger pourrait annoncer ses couleurs dès aujourd'hui.

Comme recours ultime, ADM pourrait s'en remettre au gouvernement fédéral en lui rétrocedant le bail. La Cour supérieure a annulé le transfert des vols réguliers internationaux de Mirabel à Dorval notamment parce qu'ADM ne s'est pas conformée au processus de consultation publique prévu dans le bail. Si ADM devait rétroceder le bail, Ottawa

VOIR PAGE A 12: ADM

Lire aussi

- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: La loi, c'est la loi... page A 10
- Le maire de Mirabel pourfend le président d'ADM... page A 6

Les modalités du scrutin divisent les candidats du Bloc

On ne s'entend pas sur les critères de validité des bulletins de vote

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le mode de scrutin qui régit la course à la direction du Bloc québécois est objet de discorde entre les candidats. Plus précisément, ce sont les critères de validité des bulletins de vote qui sont en cause. Dans ces discussions, pour l'instant dans l'impasse, est évoquée l'hypothèse que les bloquistes pourraient se retrouver sans chef au lendemain du congrès du 15 mars.

Il s'agit de savoir si la direction du parti devrait faire preuve de souplesse dans l'interprétation des modalités de l'exercice du vote afin de limiter au minimum le nombre de bulletins rejetés. C'est le point de vue que défend l'équipe du favori Gilles Duceppe.

Ou s'il vaudrait mieux, au contraire, s'assurer que la rigueur caractérise le respect des règles établies afin d'éliminer toute possibilité de distorsion et garantir l'équité du processus électoral. C'est l'option que privilégient les cinq autres aspirants.

Pour favoriser une meilleure compréhension de l'enjeu du litige, il est indispensable de rappeler les principaux éléments de ce mode de scrutin, qui convie les 102 000 membres en règle du Bloc québécois au choix de leur nouveau chef.

■ aujourd'hui, 14 février, est la date limite fixée par la direction du parti pour le recrutement des nouveaux membres, une opération qui met en lumière l'efficacité

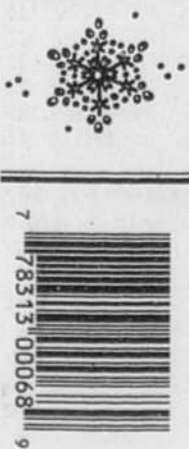
VOIR PAGE A 12: BLOC

MÉTÉO

Montréal	Québec
Neige débutant en matinée.	Neige débutant en après-midi.
Max: -1 Min: -18	Max: -7 Min: -23
Détails, page B 6	

INDEX

Agenda..... B 7	Idées..... A 11
Annonces..... B 6	Le monde..... A 8
Avis publics... A 9	Les sports..... B 6
Bourse..... A 6	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés... B 6
Économie..... A 6	Politique..... A 4
Éditorial..... A 10	Télévision..... B 8



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

La PC survivra

Toronto (PC) — La Presse Canadienne (PC) retrouvera son mandat initial en vertu d'un plan de réorganisation qui recommande que ses 88 journaux membres fournissent une plus grande proportion des nouvelles de l'agence de presse. Ce plan, qui a été approuvé en principe mercredi par le conseil d'administration de la PC, constitue une sorte de schéma directeur. En faisant davantage appel aux nouvelles et aux photos de ses sociétaires, l'agence de presse coopérative serait en mesure de fonctionner de façon plus économique. En revanche, les journaux qui n'achemineraient pas leurs nouvelles dans les délais voulus pourraient se voir infliger des amendes. La PC, ainsi que ses services radiophoniques Nouvelles Télé-Radio et Broadcast News, fournissent des nouvelles aux journaux et à plus de 400 stations de radio et de télévision.

Le plus dangereux métier du monde

Ottawa (PC) — 5 % des femmes victimes d'homicides au Canada entre 1991 et 1995 étaient des prostituées reconnues, et la plupart d'entre elles ont été tuées par leurs clients, révèle un rapport de Statistique Canada sur la prostitution de rue, divulgué hier. Au cours de ces cinq ans, 63 prostituées ont été tuées, dont 60 femmes. Cinquante des victimes ont été tuées par des clients, indiquent les dossiers de police, et les 13 autres, vraisemblablement par un souteneur, un partenaire ou lors d'affaires liées à la drogue. Regina a le plus haut taux d'affaires de prostitution, soit 107 pour chaque tranche de 100 000 habitants, suivie de Vancouver, Edmonton et Halifax. A Toronto et Montréal, ces taux étaient respectivement de 42 et 38 affaires pour 100 000 habitants.

Un syndicat chez Wal-Mart

Windsor, Ontario (PC) — Mary McArthur, 23 ans, la jeune femme qui a mené avec succès la première campagne de syndicalisation d'un magasin Wal-Mart, a dit qu'elle l'a fait au nom de la dignité et du respect. Sa démarche a eu des échos dans plusieurs pays. «J'ai eu beaucoup de difficulté à accepter la culture Wal-Mart, surtout qu'ils ne mettaient pas en pratique ce qu'ils enseignaient», a-t-elle dit. Les Métallurgistes unis d'Amérique se sont réjouis de la décision du Conseil des relations de travail de l'Ontario de reconnaître officiellement le syndicat du magasin de Windsor. La décision a surpris Wal-Mart et la chaîne de magasins, dont le siège social est en Arkansas, songe à faire un appel.

Union sucrée

New York (AFP) — Un jeune couple de New York a choisi de se marier le jour de la Saint-Valentin en plongeant dans une baignoire remplie de chocolat fondu. Les noces prévues ce matin seront entièrement chocolatées, avec robe de mariée, costume, gâteau et fleurs au cacao. Même le champagne sera au chocolat.

Hubble est pris

Houston, Texas (AP) — Les astronautes de Discovery ont cueilli hier sur son orbite le télescope spatial Hubble à l'aide du bras articulé de la navette. Ils l'ont rangé dans la soute quarte pour procéder pendant quatre jours au remplacement de plusieurs instruments qui le rendront encore plus performant.

Un appel à la résistance des catholiques

La Coalition pour la confessionnalité scolaire prétend jouir de l'appui de 235 000 Québécois



Jocelyne St-Cyr, présidente de l'Association des parents catholiques du Québec.

Commissions scolaires linguistiques

Le projet de commissions scolaires linguistiques a subi un autre coup de boutoir, hier, alors que la Coalition pour la confessionnalité scolaire a lancé une campagne à travers le Québec pour susciter la résistance envers ce projet.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La Coalition pour la confessionnalité scolaire étudie également les possibilités de recourir à une action juridique contre le projet de gouvernement Bouchard afin de «préserver les droits confessionnels en éducation», dit-elle, mais cette menace demeure vague pour le moment.

«C'est une question très complexe, explique Jocelyne St-Cyr, présidente de l'Association des parents catholiques du Québec et porte-parole du groupe, et nous attendons de voir ce que Québec et Ottawa vont décider [par rapport au projet de déconfessionnalisation].»

La coalition soutient avoir l'appui de 235 000 personnes par le moyen d'une pétition qui a circulé un peu partout au Québec depuis un an, principalement dans les églises. Ce chiffre demeure difficile à vérifier: la coalition inclut dans ce nombre le membership des groupes qui l'appuient, par exemple en comptant 41 000 supporters de la Fédération des cercles des fermières, dont la direction appuie la coalition.

On compte aussi dans le mouvement des organismes comme l'Association des juristes catholiques, l'Association des médecins catholiques, le journal *L'Homme nouveau*, le groupe Fraternité Voie et Vie ou encore le Groupe de vie mariale.

La personnalité la plus visible du groupe demeure sans contredit Michel Pallascio, président de la CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal), qui est également président du Regroupement scolaire

confessionnel, le parti politique qu'il dirige sur la scène scolaire et qui est une émanation du Mouvement scolaire confessionnel de Maurice Archambault.

Fort de sa majorité au Conseil des commissaires de la CECM, M. Pallascio a fait adopter en décembre 1995 une position officielle par la CECM, qui prône la création d'un secteur «autre» parmi les structures scolaires, c'est-à-dire d'une autre commission scolaire ou pourrait s'inscrire les parents qui ne veulent plus de structure catholique, tout en maintenant la CECM telle quelle.

Ce point de vue a été repris hier par la coalition, qui demande le maintien des structures scolaires confessionnelles et la création de commissions scolaires «autres» pour respecter les droits de ceux qui ne veulent pas de système confessionnel.

La coalition reprend le point de vue de la CECM prônant la création de commissions scolaires «autres»

La coalition rappelle que le jugement de la Cour suprême sur la loi 107 adoptée dans les années 80 reconnaissait au gouvernement le droit d'instaurer des commissions scolaires linguistiques, mais sans remettre en cause l'existence de structures confessionnelles.

Mais puisque Québec demande maintenant à Ottawa d'amender l'article 93 de la Constitution de 1867, qui permet de maintenir ces structures confessionnelles, la coalition demande aux catholiques du Québec de se lever et de signifier leur opposition. «Les catholiques du Québec sont sur le point de subir un recul d'une exceptionnelle gravité. Ils ont depuis 1867 les droits de gestion de leurs écoles catholiques. On s'apprête à leur enlever ces droits pour toujours.»

Jocelyne St-Cyr soutient qu'il est fondamental de maintenir une structure confessionnelle pour soutenir le projet éducatif des écoles, pour valoriser et appuyer, par exemple, l'initiation aux sacrements.

Interrogée sur le fait que l'Assemblée des évêques adopte une position moins ferme sur la question, Mme St-Cyr réplique que «comme parents, nous avons droit à un point de vue différent».

Assurance-médicaments

L'opposition exige un débat

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'opposition libérale à l'Assemblée nationale exige un débat sur le programme d'assurance-médicaments qui est entré en vigueur officiellement le premier janvier dernier.

C'est en invoquant «le nombre de plaintes élevées et les graves problèmes que connaît le système» que le député libéral de Nelligan, Russell Williams, a demandé hier par lettre la convocation de la commission parlementaire des affaires sociales, dont il est vice-président.

Quant à son collègue député de Robert-Baldwin, Pierre Marsan, il a prévenu que plusieurs personnes, depuis la mise en place du régime, éprouvent des difficultés financières à se procurer les médicaments qui requièrent leur état.

Il a cité le cas des personnes âgées, qui doivent assumer une prime, des frais de co-assurance et une franchise, le cas de certains jeunes atteints du sida ou celui des assistés sociaux, qui doivent désormais assumer des coûts minimaux pour leurs médicaments qui étaient autrefois gratuits.

Par ailleurs, la liste des médicaments couverts par l'assurance-médicaments est approuvée par le ministre sur avis du Conseil de pharmacologie. Le gouvernement est peu enclin à inscrire sur la liste certains médicaments au coût élevé, a noté le député Marsan.

Par exemple, dans le cas du Bétacéron, un médicament dispendieux pour les diabétiques, il a fallu une longue bataille avant d'en obtenir l'inscription sur la liste, a noté le député Marsan.

Pour un million de femmes

LE DEVOIR

La Fondation canadienne «Belle... et bien dans sa peau», qui aide depuis cinq ans des femmes à vivre avec un cancer, vient de lancer une campagne afin d'augmenter le nombre de participantes à son programme.

Les organisateurs visent à atteindre un million de femmes de l'actuelle génération qui sont ou seront traitées contre le cancer. On estime qu'au cours des 20 prochaines années en effet, plus d'un million d'entre elles apprendront le terrible diagnostic.

Parmi les activités de ce programme soutenu par une brochette de commanditaires, on trouve un numéro de téléphone sans frais pour obtenir des informations (1-800-914-5665), des ateliers pour les soins de la peau et les «nouveaux» styles de coiffure offerts dans les hôpitaux et les principaux centres de traitement du cancer, et une vidéo qui présente notamment des témoignages de femmes vivant avec cette maladie.

Une étude est en cours à l'hôpital Princess Margaret, de Toronto, pour définir la relation entre la participation au programme et l'estime de soi, la satisfaction par rapport à son apparence et le bien-être.

Une soirée-bénéfice était organisée mercredi dans le but de recueillir des fonds pour ce programme appuyé par la Société canadienne du cancer. La Fondation projette d'aménager un centre permanent pour ses activités à Montréal.

Nouvelles techniques de reproduction

Le Conseil du statut de la femme réclame une loi-cadre

Le Conseil est d'avis que Québec doit assumer les coûts de la fécondation in vitro

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Après s'être montré assez prudent face aux nouvelles technologies de reproduction, le Conseil du statut de la femme (CSF) estime qu'en cas d'infertilité démontrée le gouvernement devrait assumer les coûts de certaines interventions, notamment de la fécondation in vitro.

Dans un avis rendu public hier intitulé *La procréation médicalement assistée: une pratique à encadrer*, la présidente du Conseil du statut de la femme, Diane Lemieux, a pressé Québec d'adopter une trentaine de mesures pour encadrer les nouvelles techniques de reproduction (NTR) et la recherche biomédicale sur les embryons et la manipulation génétique.

Sans renverser la vapeur, l'organisme, qui avait émis un avis très critique sur les NTR en 1989, continue à réclamer une intervention de l'État dans ce domaine délicat, mais se montre plus ouvert face au recours à l'insémination artificielle et à la fécondation in vitro (FIV).

Ainsi, le CSF est d'avis que Québec devrait payer aux femmes les coûts de la FIV dans les cas où leur infertilité est provoquée par une obstruction complète des trompes de Fallope, une anomalie ou une endométriose. A l'heure actuelle, le coût d'une tentative par fécondation in vitro oscille entre

3500 et 6000 \$, et chaque traitement peut inclure trois à quatre tentatives.

«La technique a évolué, il est temps de revoir la situation. Il y a 10 ans, cela avait quelque chose d'effrayant. On avait plutôt tendance à mettre un "stop" là-dessus. On a un meilleur contrôle sur la FIV aujourd'hui. On ne propose pas pour autant de l'offrir à tout le monde. Mais quand l'infertilité est démontrée, on pourrait élargir l'accès gratuit à ce traitement», a soutenu hier Mme Lemieux.

400 naissances par FIV au Canada

À l'heure actuelle, on ne dispose d'aucun chiffre permettant de savoir combien de Québécoises subissent chaque année cette intervention, accessible seulement dans deux cliniques privées au Québec. C'est pourquoi le Conseil du statut de la femme presse notamment le gouvernement de dresser un portrait de la situation, des taux de réussite (évalués en moyenne à environ 20 %), des nouveaux développements et de la stimulation hormonale.

«Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1991, 400 naissances ont eu lieu au Canada à la suite de FIV. Compte tenu du taux de réussite, ça veut dire que beaucoup plus de femmes y ont eu recours», a soutenu hier Jacqueline Ramoisy, une des auteures de l'avis.

Tout comme l'avait proposé en

1993 la Commission Baird, une vaste commission fédérale sur les nouvelles techniques de reproduction, le CSF croit que Québec doit légiférer pour interdire la recherche sur les embryons humains visant le clonage, l'ectogénèse (croissance hors de l'utérus), la création d'hybrides animal-humain, le transfert d'embryon à une autre espèce, la fécondation d'ovules extraits de fœtus, la vente d'ovules, de sperme, d'embryons et le fait de payer une femme pour porter un enfant. En juin 1996, le fédéral a déposé un projet de loi interdisant une douzaine de ces pratiques.

Quant à l'insémination artificielle — une technique à laquelle recourent 6000 à 7000 femmes chaque an pour donner naissance —, le Conseil du statut de la femme juge qu'il faut éviter que des femmes en soient privées en raison de leur seul état marital. Plus encore, l'organisme souhaite que le Code civil soit modifié pour ne plus imposer l'anonymat du donneur et permettre l'accès sur demandes aux données médicales pertinentes pour l'enfant.

De façon générale, Diane Lemieux croit que Québec doit se doter d'un organisme consultatif permanent, à forte teneur éthique, pour surveiller le développement de ces nouvelles techniques et de la recherche biomédicale réalisée sur les tissus fœtaux et les embryons.

La réforme de l'aide sociale

Femmes et étudiants prédisent l'aggravation des problèmes sociaux

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — La réforme de l'aide sociale s'inscrit dans le virage à droite pris depuis un an par le gouvernement Bouchard qui, poursuivant sa lutte contre le déficit, risque d'être bientôt confronté à des «problèmes sociaux graves».

La pauvreté a fait place à la misère, surtout chez les jeunes et les femmes chefs de familles monoparentales, et, de l'avis de la Fédération des femmes du Québec et du Conseil permanent de la jeunesse, la réforme Harel ne doit pas comporter de réductions punitives des prestations d'aide sociale: ça ne servira à rien, sinon qu'à les appauvrir davantage.

«Le déficit zéro en l'an 2000, le prix que ça va nous coûter, ça n'a pas de sens si ça continue comme ça. Et la réforme de l'aide sociale, là, non! Les femmes n'embarqueront pas là-dessus. On se sent flouées. Pas seulement les femmes, les jeunes aussi disent la même chose: oui, il y a un virage à droite», a déclaré la présidente de la FFQ, Françoise David, à sa sortie de la commission parlementaire sur la réforme de la sécurité du revenu.

Selon elle, le gouvernement péquiste, qui était «extraordinairement réceptif aux demandes des femmes avant le référendum», s'apparente aujourd'hui aux gouvernements de Mike Harris et de Ralph Klein.

«L'assurance-médicaments, c'est une bonne idée en soi, mais pourquoi faut-il que ça coûte cher aux pauvres?», a-

elle ajouté. Même chose pour la future politique familiale de la ministre Marois qui, a-t-elle dit, «na appauvrir les familles monoparentales sur l'aide sociale. C'est quoi l'idée?»

Continuant à défendre sa réforme malgré les attaques incessantes, la ministre de la Sécurité du revenu Louise Harel ne reculera pas sur les pénalités destinées aux assistés sociaux aptes au travail. «Ça va rester comme on l'a proposé», a-t-elle tranché, hier.

Une femme avec un enfant reçoit 850 \$ par mois de l'aide sociale. Lorsqu'en septembre prochain les services de garde seront offerts aux enfants de cinq ans, cette femme sera considérée comme étant disponible au travail et verra son chèque mensuel réduit de 100 \$.

Pour Mme David, cette mesure punitive ne fera que plonger cette femme plus profondément dans la misère. Compte tenu de la situation de l'emploi, elle devra se trouver «une jobine à temps partiel, les fins de semaine». Et qui gardera alors son enfant?

Un jeune adulte apte au travail qui reçoit la prestation de base de 500 \$ verra son chèque réduit de 120 \$ s'il refuse de participer à un programme de scolarisation ou à un stage en usine.

Avec 380 \$ par mois, il se tournera vers le travail au noir ou la criminalité, selon les intervenants entendus hier.

«Il y a un risque de graves problèmes sociaux», et si l'on marginalise davantage les jeunes, on pourrait être confrontés à «une situation sociale explosive», a prévenu le président du CPJ, Michel Philibert.

GRANDE VENTE SUR ÉCHANTILLONS SÉLECTIONNÉS

25% à 40%

20-21-22 février 1997

BONALDO
LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105 St-Paul ouest, 3^{ème} et 4^{ème} étage, Montréal,
Tél.: (514) 899-0597

loto-québec résultats	
Tirage du 97-02-12	
8 13 25 30 43 45	
Numéro complémentaire: 21	
GAGNANTS	LOTS
6/6	4 3 000 000,00 \$
5/6+	9 152 645,00 \$
5/6	634 1 733,50 \$
4/6	32 373 65,00 \$
3/6	596 079 10,00 \$
Ventes totales: 33 598 872 \$	
Prochain gros lot (approx.): 15 000 000 \$	
Extra Tirage du 97-02-12	
NUMÉROS	LOTS
063811	100 000 \$
63811	1 000 \$
3811	250 \$
811	50 \$
11	10 \$
1	2 \$
TVA, le réseau des tirages	
Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départé entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

LE DEVOIR

MONTREAL

CLINIQUE CHERRIER
SERVICES PSYCHOLOGIQUES ET PSYCHIATRIQUES
BELZILE, HUOT ET ASSOCIÉS

837, rue Cherrier Est, Montréal (Québec) H2L 1H6
521-8282

Maternelle à temps plein

Des parents montent aux barricades

Ils exigent que la réforme Marois leur laisse le choix

Après les inquiétudes soulevées par la pénurie de locaux voués aux tout-petits, voilà qu'un front de parents en colère dit non à la maternelle cinq ans à temps plein et exige du ministère de l'Éducation qu'il lui laisse encore la possibilité de choisir l'option du mi-temps.

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

La maternelle cinq ans à temps complet ne réjouit pas tous les parents et déjà, certains estiment leurs droits brimés avec la disparition, dès septembre prochain, de l'option maternelle mi-temps.

«Le gouvernement ne nous laisse pas le choix. Et en plus, il nous dit qu'il est plus apte que nous, les parents, à prendre des responsabilités par rapport à nos propres enfants? Non, je ne suis pas d'accord», explique Carole Bourdon, porte-parole du Mouvement d'opposition à la maternelle temps plein, qui s'insurgeait

hier contre cette portion de la réforme Marois prévue pour septembre 1997.

Le Mouvement, qui affirme regrouper 10 000 familles à travers le Québec grâce à une quarantaine de responsables de commissions scolaires, s'oppose fermement au fait que les parents n'aient plus désormais le choix qu'entre une maternelle à temps plein ou pas de maternelle du tout.

Ils exigent de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, qu'elle permette aux parents qui le désirent d'envoyer leur marmot à la maternelle une moitié de journée — environ deux heures et demie — plutôt qu'une journée entière.

Dans quels locaux catapultent-ils nos enfants, s'inquiètent-ils, craignant comme la peste les «centres commerciaux, quartiers industriels et sous-sols d'église» comme solutions envisagées. Déjà, dans certaines commissions scolaires, le problème du manque d'espace s'est posé — on a parlé de 630 locaux manquants pour l'ensemble des écoles québécoises — et la Fédération des commissions scolaires reconnaissait encore récemment l'imprécision dans laquelle s'orchestrait la répartition des locaux en certains endroits.

«Mme Marois nous dit que le programme ne sera connu qu'au mois de mai prochain, affirme Nathalie Houle, membre du Mouvement, mère de deux fillettes, l'une d'elles directement visée par cette mesure obligatoire dès l'an prochain. Mais comme parents, en aurons-nous connaissance? Et pourrions-nous l'évaluer comme il se doit? Les inscriptions seront termi-

nées depuis plus de deux mois d'ici là!»

Cette opposition soulève de nombreuses questions, l'une d'elles concernant l'entrée progressive en milieu scolaire que la maternelle mi-temps, adoptée à 98 % par les parents malgré son côté non obligatoire, permettait. «Je ne crois pas que l'école soit la solution à tous les maux, explique Mme Bourdon. Nous voyons d'un très mauvais œil le fait que les enfants restent une journée complète à l'école, sans compter l'heure de dîner et le transport scolaire. Ils n'ont que cinq ans, c'est beaucoup trop pour eux!»

La réforme s'effectue trop rapidement, estime le groupe de parents, qui ne souhaite pas qu'on abolisse complètement la maternelle à temps complet puisqu'elle «convient à certaines familles». «L'implantation se fait de façon totalement improvisée et on sent très bien que même si ça ne fait pas l'affaire de toutes les commissions scolaires, il faut tout faire pour

1997», affirme Mme Bourdon.

À la commission scolaire qui régit les écoles de sa ville, Nathalie Houle ne sent pas une très grande ouverture. À cause du manque de locaux pour maternelle temps plein, on transformera la garderie scolaire en maternelle, et le gymnase se métamorphosera à son tour en garderie. «Mais dans le gymnase, il n'y aura plus qu'un seul éducateur pour une cinquantaine d'enfants! Est-ce qu'après avoir passé toute la journée à la maternelle ma fille de cinq ans restera dans le gymnase jusqu'à ce que j'aille la chercher le soir? Non merci, je préfère payer la garderie en milieu familial où ils ne seront que six pour un responsable.»

Le Mouvement d'opposition à la maternelle temps plein compte talonner la ministre Marois tout au long de sa tournée provinciale. Ils espèrent avoir droit de parole et renverser la vapeur avant septembre prochain.

EN BREF

Vols mystérieux

(Le Devoir) — Une quinzaine de casernes de pompiers ont été la cible de voleurs à Montréal. En moins d'une heure, les voleurs, qui semblaient préparés, se sont emparés de journaux de bord et de matériel informatique, ce qui rendra plus difficile la gestion des casernes pour quelques jours. Ces vols mystérieux n'affectent en rien la qualité du service offert à la population. La Ville de Montréal a réclamé la tenue d'une enquête criminelle à ce sujet. La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, a indiqué que ces infractions la laissent «un peu perplexe». Selon elle, ces incidents «contribuent à entretenir un climat d'insécurité dans la population». La Ville mènera aussi une enquête interne. L'Association des pompiers de Montréal et l'administration Bourque-Eloyan sont en négociation pour le renouvellement de la convention collective. Aucun lien n'a cependant été établi entre ces pourparlers et les cambriolages systématiques.

Entente chez Labatt

(PC) — Une entente est intervenue hier entre le comité de négociation des employés syndiqués de la Brasserie Labatt à Montréal et la compagnie. Les travailleurs, affiliés à la section locale 1999 des Teamsters, devront se prononcer sur les termes de l'entente lors d'une assemblée spéciale qui aura lieu demain. Le comité de négociation a toutefois l'intention de recommander l'acceptation des offres, dont le contenu n'a pas été dévoilé. L'entente vient mettre un terme à la menace de grève qui planait sur l'entreprise. Les principaux points en litige portaient sur le programme de départs, la bonification des caisses de retraite et les horaires de travail. Les employés étaient sans contrat de travail depuis le 31 décembre dernier.

Plainte rejetée

(PC) — Ce n'est ni en raison de son origine ethnique ni de sa religion juive que les services du peintre en bâtiment montréalais Andrei Schwarz n'ont pas été retenus, mais parce que ses prix étaient supérieurs à ceux pratiqués par des concurrents. C'est ainsi qu'a tranché récemment le Tribunal des droits de la personne, qui examinait le bien-fondé de la plainte pour discrimination déposée par M. Schwarz à l'encontre de la société Les Immeubles Lamco. Dans ce dossier, M. Schwarz réclamait que le tribunal ordonne au concierge Julio Valencia, des Immeubles Lamco, de le réembaucher comme peintre en plus de lui verser la somme de 41 500 \$ en dommages divers.

École évacuée

(Le Devoir) — Environ 1400 étudiants et enseignants du Collège Jean-Eudes, à Rosemont, ont été évacués hier midi en raison d'une fuite de monoxyde de carbone. Six personnes ont été hospitalisées après avoir été faiblement intoxiquées par le gaz. L'école a été fermée pour le reste de la journée. La fuite de gaz provenait vraisemblablement de la fournaise du Collège.

Thérèse Daviau à la tête de l'opposition

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le conseiller du RCM André Lavalée, a annoncé hier au conseil municipal qu'il cédait son siège de chef de l'opposition officielle à sa collègue Thérèse Daviau.

Dans une brève allocution, M. Lavalée a expliqué que sa décision est motivée par des raisons d'ordre personnel et familial, dont l'état de santé de ses parents. Élu pour la première fois en 1986, M. Lavalée assure qu'aucune contestation, aucune pression ni aucune divergence d'opinions au sein du RCM ne l'a poussé à se retirer.

«Je ne prends pas ma retraite, a dit le conseiller du district de Bourbonnière. J'ai 44 ans. [...] Je vais travailler autrement. Je vais travailler à la suite des choses.»



Thérèse Daviau

collègues au mois de décembre que j'étais en réflexion. Dans le contexte de crise d'alors, mes collègues et les instances du parti m'ont demandé unanimement de rester», a expliqué M. Lavalée qui rencontrait hier soir des citoyens de son district. Il ne sait pas encore s'il sollicitera un quatrième mandat en novembre 1998.

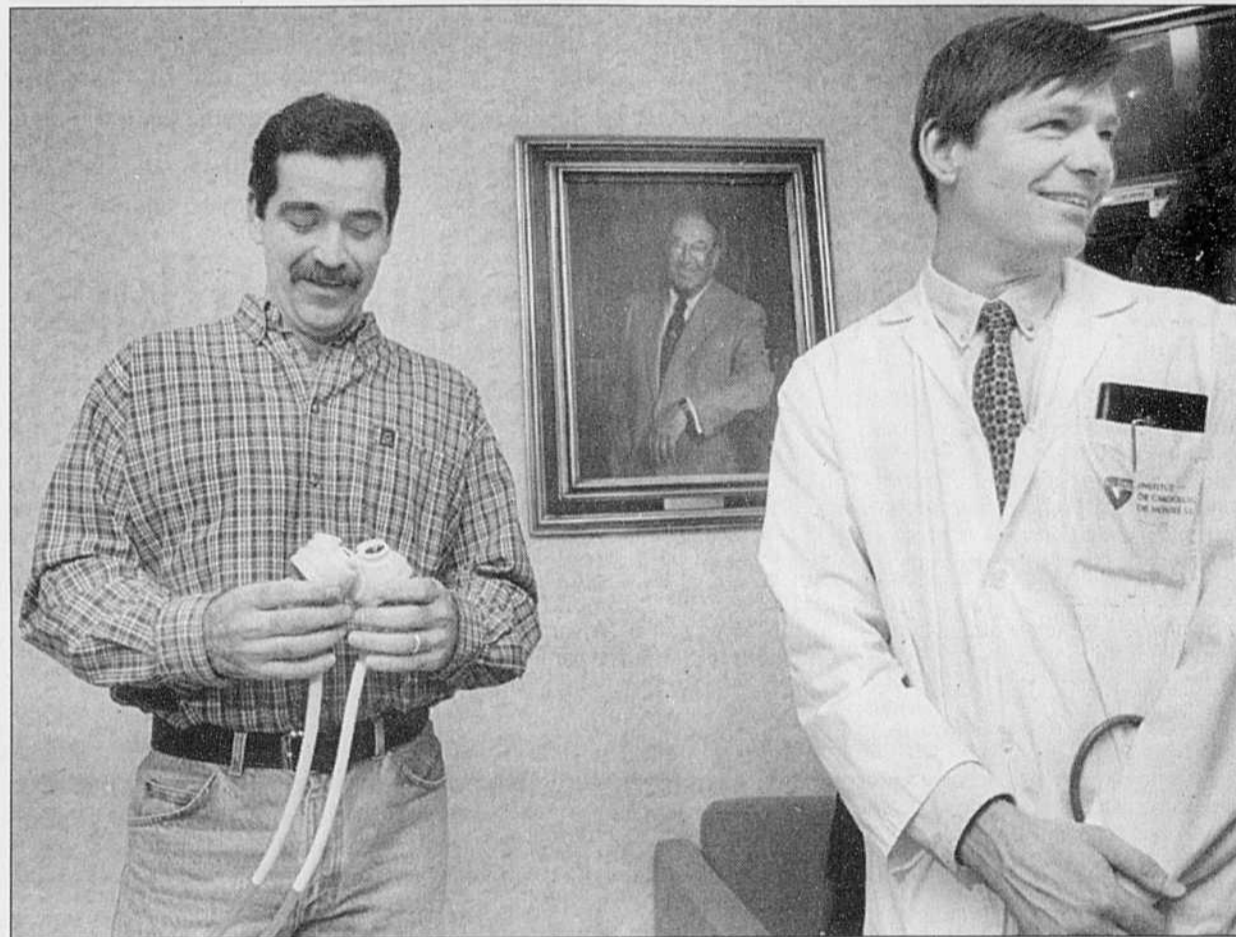
La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, a salué le travail de M. Lavalée qui a été applaudi par l'ensemble des élus municipaux.

Quant à la nouvelle chef de l'opposition, la conseillère du Plateau Mont-Royal Thérèse Daviau, elle se sent d'attaque pour occuper son nouveau poste. Son expérience de militante de la première heure au RCM (1974) et de conseillère depuis 1982, lui donne l'aplomb pour affronter l'administration Bourque.

«Étant de la précédente administration, j'ai connu des périodes très difficiles. Je pense que je suis équipée pour passer à travers ça et même transformer l'état de crise actuelle en quelque chose de positif pour les Montréalais», a dit Mme Daviau.

Cette dernière entend travailler au regroupement des indépendants. Mme Daviau n'est toutefois pas pressée, ne désirant pas bousculer les nouveaux démissionnaires.

Un homme de cœur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IL Y A UN AN, Sylvain Desnoyers, victime d'un très grave infarctus, était un homme en sursis, rattaché à la vie grâce à une petite pompe artificielle en attendant qu'on lui trouve un cœur compatible. Hier, le jeune père de 34 ans, ragaillardisé et en pleine forme, a rappelé l'importance de signer sa carte de don d'organes et d'encourager la recherche sur les maladies cardiaques. Car d'autres n'ont pas la même chance que lui qui fut le premier à recevoir un cœur mécanique à Montréal. Encore 20 % des patients en attente d'un cœur décèdent avant même qu'un organe compatible ne soit trouvé.

Levine ne sera pas délégué à New York

Le CHUM cherche un directeur venant de l'extérieur

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Il y a fort à parier que la direction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) ne sera pas confiée à l'un des trois directeurs d'hôpitaux en piste à l'heure actuelle, mais plutôt à un candidat de l'extérieur, voire du privé.

Pour le moment, les trois directeurs des pavillons Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu sont toujours dans la course pour assumer la direction du CHUM, mais un comité de sélection a confié à une firme privée de chasseurs de têtes le mandat de dénicher d'autres candidats.

Pour l'instant, la loi prévoit que seul un candidat provenant du réseau de la

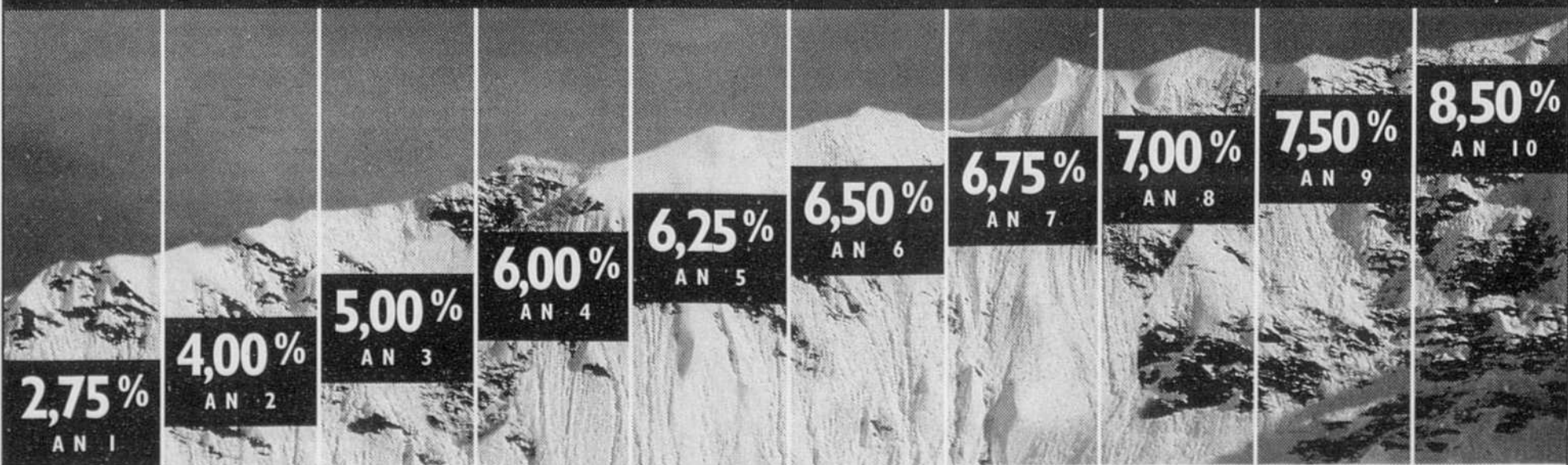
santé peut être pressenti. Mais des rumeurs veulent que l'on souhaite obtenir une dérogation à ce règlement instauré par le ministère de la Santé pour pouvoir recruter un candidat prestigieux dans le secteur privé.

Par ailleurs, le cabinet du ministre des Relations internationales a émis hier un démenti pour nier que David Levine, directeur général de l'hôpital

Notre-Dame depuis 1992, soit bientôt nommé délégué général du Québec à New York, tel que le diffusait hier *La Presse*. Il est vrai que diverses offres, par plusieurs employeurs, ont été faites à M. Levine au cours des derniers mois, mais ce dernier est toujours officiellement candidat dans la course à la direction du CHUM.

Selon nos informations, le président du conseil d'administration du CHUM, Jacques Girard, serait à la recherche d'un candidat de l'extérieur pour éviter de créer des dissensions en confiant les rênes de la direction du centre hospitalier universitaire à l'un ou l'autre des trois directeurs actuels des pavillons Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu.

Canadiennes, solides et garanties jusqu'à dix ans



Voici les Obligations REER du Canada. Leurs taux d'intérêt sont garantis jusqu'à dix ans, il n'y a aucuns frais, et elles sont encaissables une fois l'an. Vous pouvez vous les procurer à compter de maintenant, jusqu'au 1^{er} mars 1997. Pour plus de détails, visitez notre site web au www.cis-pec.gc.ca ou appelez au 1 800 575-5151.

OBLIGATIONS REER
DU CANADA

ATLAS D'HISTOIRE DU CANADA
160 p., 31,75 \$

**Luce Deschênes Damian
Raymond Damian**

Les grands faits qui ont marqué notre histoire ont été groupés en quatre thèmes: les explorations, les guerres et les découpages politiques, l'occupation et la mise en valeur du territoire, et le rayonnement canadien dans le monde.

Cette approche a comme avantage majeur d'allier harmonieusement l'ordre chronologique, l'extension territoriale, les rapports entre les événements et la mesure de l'activité humaine, tout en atteignant bien les cibles proposées par les programmes d'éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

Fait n°5 sur la SP

La SP est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada.
Société canadienne de la Sclérose en Plaques
1-800-268-7582

LE DEVOIR POLITIQUE

Course au leadership du Bloc québécois

Duceppe refuse de jouer le jeu de Duhaime

«Je ne fais pas de politique à hauteur des chevilles»

L'hameçon tendu mercredi par l'ancien ministre Yves Duhaime à l'un de ses opposants dans la course à la direction du Bloc québécois, Gilles Duceppe, n'a pas trouvé preneur.

JEAN DION
LE DEVOIR

Le leader parlementaire du Bloc aux Communes refuse de se laisser entraîner sur la pente savonneuse qu'a dressée devant lui M. Duhaime, faisant valoir qu'il n'est pas désireux de «faire de la politique à hauteur des chevilles» et que sa principale préoccupation reste l'unité du parti.

alors déclaré que le fait que «60 % des députés bloquistes n'appuient pas M. Duceppe était «symptomatique» d'un «problème», et a laissé entendre que M. Duceppe avait été à l'origine du départ du chef précédent, Michel Gauthier.

journalistes auraient intérêt à fouiller. M. Duceppe n'a toutefois pas mordu à l'hameçon. «J'ai toujours été un homme de parti, de cause commune, d'équipe, a-t-il souligné au Devoir. Je ne fais pas de politique à hauteur des chevilles. Je m'adresse à l'intelligence, au cœur des gens et à une cause commune qui est trop importante pour qu'on fasse passer des petits messages d'intérêt personnel. Je ne dévierai pas, et le jour où je vais dévier, je n'aurai plus ma place en politique.»

tion qu'autorise la formule des débats ne favorisait pas les discussions de fond. «En cinq minutes, on peut dire beaucoup de choses et présenter beaucoup d'idées. Ce n'est pas une excuse, le temps. Il y en a qui veulent utiliser le temps pour vendre leur personne et, de toute évidence, nuire aux autres, et cela va vraisemblablement avoir comme résultat de nuire au Bloc, a confié M. Turp. [M. Duhaime] aiderait davantage le Bloc [s'il] débattait des choses essentielles.»

Pas touche aux conventions!

Les syndicats demandent à Québec de s'en tenir à l'entente de décembre

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Les syndicats représentant les 400 000 employés de l'Etat avertissement du gouvernement Bouchard qu'il ne saurait être question de rouvrir les conventions collectives afin d'aider Québec à abolir 15 000 postes dans le secteur public. La CEQ, la CSN et la FTQ recommandent plutôt à leur vis-à-vis patronal de s'en tenir à l'entente du 18 décembre dernier en proposant un programme de retraites anticipées et de départs assistés financés avec le surplus de 800 millions des régimes de retraite, montant qui a été constaté conjointement par les deux partis lors des négociations en cours.

Selon Clément Godbout, président de la FTQ, il est tout simplement prématuré d'en parler. «Le gouvernement aurait déjà conclu alors que les négociations ne sont même pas commencées. Ça n'a pas de bon sens.» Il croit qu'il est toujours possible de viser le départ de 15 000 employés du secteur public avec les sommes dégagées, soit autour de 1,6 milliard.

Affaire somalienne

Young rejette l'accusation de camouflage

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Défense Doug Young a soutenu catégoriquement aux Communes, hier, que personne ne croyait qu'il y avait eu camouflage en haut lieu pour étouffer les circonstances entourant la mort du Somalien Shidane Arone.

des Somaliens ont été abattus ont [sic] déjà une bonne idée de ce qui s'est passé.» Pour M. Mills, le commentaire du ministre Young aux Communes est «une insulte à l'intelligence des militaires et des Canadiens» et prouve à quel point le ministre vit dans une bulle à Ottawa.

dépit du fait qu'un chirurgien de l'armée, le major Barry Armstrong, avait soumis un rapport disant que la victime avait été «achevée». Robert Jackson, officier américain attaché au régiment aéroporté, produit lui-même un rapport signalant que l'homme avait été blessé, qu'il était tombé sous les balles, puis qu'il avait été tué alors qu'il tentait de se relever.

été atteints dans le dos. Comme on lui demandait si tout cela ne laissait pas supposer que quelque chose de suspect s'était produit, le colonel Labbé a répondu: «Cela me laisse supposer que deux balles ont été tirées, qu'elles ont toutes les deux raté la cible, qu'il est tombé [...] puis qu'il s'est relevé et qu'il a été de nouveau atteint.»

Sécurité renforcée à Ottawa

Ottawa (PC) — Les véhicules automobiles, y compris les autocars de touristes, n'auront plus accès à la colline parlementaire, afin de prévenir des incidents comme celui de la semaine dernière, où un individu a gravi les marches de l'escalier de l'édifice central du Parlement au volant d'une Jeep Cherokee, sans heureusement faire de blessé. Le greffier de la Chambre des communes, Robert Marleau, a indiqué hier qu'en vertu de nouvelles règles de sécurité, les piétons auront toujours pleinement accès au Parlement, mais que les véhicules seront bannis de la colline dès le 1er septembre.

Contre-proposition de Charbonneau

(Le Devoir) — À la suite d'une rencontre mercredi avec le leader du gouvernement péquiste, Pierre Bélanger, et son vis-à-vis de l'opposition libérale, Pierre Paradis, le président de l'Assemblée nationale Jean-Pierre Charbonneau travaillera dans les prochaines semaines à une nouvelle formulation d'une réforme parlementaire traitant, dans un premier temps, des horaires de travail. Cette contre-proposition de réforme inclura les suggestions des deux partis et leur sera d'ailleurs soumise pour consultation lors des prochains caucus pré-sessionnels, du PQ et du PLQ, de la fin du mois. Le président Charbonneau compte toujours mettre sur pied un projet-pilote de réforme parlementaire, opérationnel dès la rentrée du 11 mars à l'Assemblée nationale.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CASINO GASPESIEN 1983 INC. Club de Billard Rosemont 290, Bélanger Est Montréal Dossier: 338-442	1 Bar dans Centre Sportif Est	2900, Bélanger Est Montréal
SCALIA, Vincenzo Café Versace 2827, boul. Henri-Bourassa Est Montréal Dossier: 496-422	Addition d'autorisation de spectacles dans 1 Bar et permis additionnel de 1 Bar sur terrasse	2827, boul. Henri-Bourassa Est Montréal
LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES PREMIER DÉFI, LAVAL Les Rôtisseries St-Hubert 1111 boul. des Laurentides Laval Dossier: 369-645	Permis additionnels 2 Bars dont 1 sur terrasse	1111, boul. des Laurentides Laval
HOSSEIN FAKOUR NOVIN, NADER ZARKARI Restaurant Copoli #2 4458, Ste-Catherine Ouest Westmount Dossier: 917-955	1 Restaurant pour vendre	4458, Ste-Catherine Ouest Westmount
TECHNOLOGIE CANABEC INC. Restaurant P.P. El Sabrosin 6584, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 1118-546	1 Restaurant pour vendre	6584, boul. St-Laurent Montréal
9045-7417 QUÉBEC INC. Restaurant La Destinée	1 Restaurant pour vendre	6021, Monk Montréal
6021, Monk Montréal Dossier: 1238-468	1400, boul. St-Jean Baptiste, L.5 Montréal	
3171795 CANADA INC. Lanjeu 1400, boul. St-Jean Baptiste, L. 5 Montréal Dossier: 1300-201	Autorisation de spectacles dans un Bar	
122073 CANADA INC. Bar Laennec 2004 B, Laennec Laval Dossier: 1381-730	1 Restaurant pour vendre, 1 Bar (Demande amendée)	2004 B, Laennec Laval
9026-9952 QUÉBEC INC. Bar-Pizza 2 Pour 1 5785, Jean-Talon Est Saint-Léonard Dossier: 1391-796	1 Bar	5785, Jean-Talon Est Saint-Léonard
CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DE LONGUEUIL Salle de Spectacles Régionale Pratt & Whitney 150, rue de Gentilly Est Longueuil Dossier: 1392-216	1 Bar	150, rue de Gentilly Est Longueuil
RAYMOND CORNELLIER & MURIEL CORNELLIER Piano Piano 2534, rue Beaubien Est Montréal Dossier: 1392-653	1 Restaurant pour vendre	2534, rue Beaubien Est Montréal
RESTAURANT SHOQUIN 1984 LTÉE Restaurant Shogun 1984 Ltée 6155, boul. Taschereau, Local C & D Brossard Dossier: 1393-099	Changement permanent d'endroit d'exploitation du 4836 boul. Taschereau, Local C & D, à Brossard	6155, boul. Taschereau, Local C & D Brossard
9045-9876 QUÉBEC INC. Brasserie de la Cité 7171, boul. Cousineau, Suite 201 Saint-Hubert Dossier: 1393-107	1 Brasserie	7171, boul. Cousineau, Suite 201 Saint-Hubert
9043-3285 QUÉBEC INC. Hufley's Bistro Irlandais 1219, 1223, 1225, 1227, rue Crescent Montréal Dossier: 1393-123	1 Bar avec danse films et spectacles	1219, 1223, 1225, 1227, rue Crescent Montréal
9021-1236 QUÉBEC INC. Restaurant Les Trois Arches 11131, Meighen Pierrefonds Dossier: 72-819	Autorisation de danse et spectacles dans un Restaurant pour vendre (Demande corrigée)	11131, Meighen Pierrefonds

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEURS RÉGULIERS

(Postes offerts aux femmes et aux hommes).

FRANÇAIS (2 postes)

- Création**
Domaines: Le Département est particulièrement intéressé à des candidats ayant déjà une expérience en création.
Fonctions: Enseignement en création littéraire, en production dramatique, en théorie de la création aux 1^{er} et 2^e cycles; encadrement d'étudiants aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles; recherche, publication et participation à des équipes de recherche; participation aux activités départementales et universitaires.
Exigences: Doctorat en création ou en littérature serait souhaitable. Expérience souhaitable en enseignement universitaire dans les domaines visés par le poste; expérience en recherche, publications ou subventions à l'appui; aptitudes à développer un programme de recherche autonome et à s'intégrer à des équipes de recherche disciplinaires ou pluridisciplinaires; pouvoir assurer un enseignement et un encadrement disciplinaires de qualité en littérature française dans plusieurs programmes d'études.
- Linguistique textuelle**
Domaines: Le Département est particulièrement intéressé à des candidats ayant une spécialisation en linguistique textuelle et une bonne formation théorique en analyse de discours, en stylistique et en sémiotique.
Fonctions: Enseignement principalement en analyse de discours, en sémiotique et en stylistique au 1^{er} cycle; à l'occasion, des cours en français correctif devront être assurés; encadrement d'étudiants aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles; recherche, publications et participation à des équipes de recherche; participation aux activités départementales et universitaires.
Exigences: Doctorat en linguistique ou l'équivalent, expérience souhaitable en enseignement universitaire dans les domaines visés par le poste; expérience en recherche, publications ou subventions à l'appui; aptitudes à développer un programme de recherche autonome et à s'intégrer à des équipes de recherche disciplinaires ou pluridisciplinaires; pouvoir assurer un enseignement et un encadrement disciplinaires de qualité dans plusieurs programmes d'études.
- PSYCHOÉDUCATION (2 postes)**
- Intervention psychoéducative en milieu naturel**
Exigences: Doctorat dans une discipline connexe et expérience de trois (3) ans en intervention psychoéducative. Une formation initiale en psychoéducation sera privilégiée.
- Fondements et méthodes de l'intervention psychoéducative**
Exigences: Doctorat dans une discipline connexe et expérience pertinente en recherche évaluative. Une formation initiale en psychoéducation sera privilégiée.
- SCIENCES HUMAINES (1 poste)**
- Sociologie du changement social au XX^e siècle**
Exigences: Doctorat en sociologie, disciplines ou champs d'études connexes: sciences politiques, anthropologie ou études québécoises. - Expérience en enseignement universitaire et en recherche (changement social, mouvements sociaux, théories et méthodes dans le champ des sciences sociales), publications à l'appui.
Aptitudes particulières: Capacité d'oeuvrer dans des équipes interdisciplinaires, maîtrise des démarches empiriques et du traitement informatique des données.
- SCIENCES DU LOISIR ET DE LA COMMUNICATION SOCIALE (1 poste)**
- Tourisme (Planification et gestion du tourisme)**
Exigences: Doctorat en tourisme ou dans une discipline connexe. Expérience en enseignement et en recherche dans le domaine du tourisme, notamment en planification et gestion du tourisme. Aptitude à mener des recherches universitaires de pointe et à obtenir les financements requis. Aptitudes à publier dans les revues scientifiques nationales et internationales. La maîtrise d'une deuxième et troisième langues (plus particulièrement celle de l'anglais et de l'espagnol) serait un atout, de même qu'une expérience internationale dans le domaine du tourisme.

Note: Une connaissance fonctionnelle du français pour tous les postes est exigée.

Fonctions: L'enseignement, la recherche, le service à la collectivité et, le cas échéant, la direction pédagogique.

Traitement: Selon la convention collective des professeurs et des professeurs.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} juin 1997 ou date à convenir avec l'UQTR.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Faire parvenir par écrit l'offre de services accompagnée de deux (2) copies du curriculum vitae avant 17 h le 7 mars 1997 à:

M. André Quirion, doyen par intérim
Décanat de la gestion des ressources
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

DOYENNE - DOYEN

Faculté d'éducation

L'Université de Sherbrooke est un établissement de renommée nationale et internationale qui accueille dans un environnement d'une qualité exceptionnelle près de 21 000 étudiantes et étudiants provenant de tout le Québec et d'ailleurs. Elle est particulièrement reconnue pour l'importance de sa recherche, pour la qualité et le caractère novateur de ses programmes d'enseignement et pour son régime coopératif favorisant la formation pratique en milieu de travail.

Un comité de mise en candidature a été élu par un collège électoral, constitué selon les Statuts de l'Université, en vue de la nomination d'une doyenne ou d'un doyen de la Faculté d'éducation.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir à la présidente du comité leur curriculum vitae détaillé accompagné d'un texte (maximum cinq pages) exposant leur vision de la Faculté d'éducation et du rôle qu'elles auront à jouer en tant que doyenne ou doyen.

Le comité reçoit les candidatures jusqu'au 21 mars 1997 à 12 h.

Sylvine Schmidt, présidente
Comité de mise en candidature
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8233 (bureau)

L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en matière d'emploi.

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

MUSÉE DU QUÉBEC

Le Musée du Québec, société d'État ayant pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation vise à combler le poste de :

Directeur ou directrice de l'administration

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste devra planifier, diriger, organiser et contrôler les activités relatives à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, de la sécurité des biens et des personnes ainsi que de la commercialisation. Il aura à élaborer et à mettre en application un plan d'action visant l'atteinte des objectifs stratégiques de l'institution.

La personne recherchée détient un diplôme universitaire de 1^{er} cycle en administration ou dans une autre discipline appropriée. Elle possède un minimum de dix années d'expérience pertinente à la fonction, dont plusieurs dans des fonctions de direction de services administratifs. Elle est reconnue pour son esprit d'équipe, d'action et de décision ainsi que pour son habileté à communiquer et à négocier.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, sous pli confidentiel, au plus tard le 28 février 1997 à 17 h :

Monsieur Denis Turner
Directeur des ressources humaines

Musée du Québec
Parc des Champs-de-Bataille
Québec Qc G1R 5H3

Médecins avec une conscience sociale

Le Conseil d'administration du CLSC Hochelaga-Maisonneuve est à la recherche de quatre médecins.

Description de la tâche

• Pratiquer une médecine communautaire dans un quartier socio-économiquement défavorisé.

Qualifications requises

- Capable de travailler en équipe avec d'autres types de personnels.
- Posséder un profond respect de la compétence des employés qui les entourent.
- Ne pas hésiter, pour comprendre le problème d'une personne, à visiter sa famille à la maison.
- Pratiquer une médecine communautaire orientée vers la prévention.
- Aimer profondément les humains qu'ils ou qu'elles soignent.
- Avoir pour objectif de faire augmenter l'espérance de vie et la qualité de vie des gens du quartier

Conditions de travail

- Les candidates et candidats retenus auront la chance de pouvoir compter sur la collaboration d'une équipe d'employés hors du commun et de collègues sympathiques. Ils pourront également compter sur la collaboration de nombreux groupes communautaires dynamiques et originaux.

Salaire: • Selon l'entente avec le MSSS

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur général
CLSC Hochelaga-Maisonneuve
1620, de La Salle, Montréal
H1V 2J8

CLSC

CARRIÈRES & PROFESSIONS LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

UNIVERSITÉ
LAVAL

École des
arts visuels

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

CARRIÈRES & PROFESSIONS LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire, composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

APPEL DE CANDIDATURES

Faculté de droit Nomination de la doyenne ou du doyen

L'Université Laval sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyenne ou de doyen de la Faculté de droit et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la personne recherchée.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

EXIGENCES REQUISES

Conditions minimales

Candidature de l'intérieur

- être professeure ou professeur agrégé ou titulaire

Candidature de l'extérieur

- soit être titulaire d'un doctorat dans une discipline du droit depuis au moins cinq ans
- soit posséder une expérience professionnelle remarquable dans le domaine du droit et détenir au moins une maîtrise

Conditions particulières

- avoir une très bonne connaissance des besoins de la société en matière de formation de diplômés et de nouvelles connaissances à développer
- avoir une conception claire des objectifs et des rôles présents et futurs de la Faculté de droit
- avoir un profond désir de promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche à la Faculté de droit
- avoir la capacité de dégager des consensus autour d'objectifs clairs, d'engager l'ensemble du personnel de la Faculté dans la poursuite de ces objectifs et d'assurer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision
- démontrer une capacité à exercer un leadership dans la conception, la gestion et l'évaluation des programmes d'études et dans la promotion de la recherche
- posséder les aptitudes requises pour entretenir des relations harmonieuses avec les collègues, les professeures et les professeurs ainsi que les autres membres du personnel enseignant, le personnel administratif, les associations étudiantes et professionnelles, la direction de l'Université et les divers partenaires de la Faculté et de l'Université
- être attentif aux besoins pédagogiques des étudiantes et des étudiants
- être apte à promouvoir sur les scènes québécoise, canadienne et internationale, les forces de la Faculté de droit et ses réalisations
- posséder une bonne maîtrise du français et de l'anglais écrit et parlé

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté au plus tard à la séance du 21 mai 1997 et la date d'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 1997.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidature et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et reçues, au plus tard le 24 février 1997, au bureau du président du Comité:

Monsieur Michel Gervais, recteur
Président du Comité de nomination
Cabinet du Recteur
Université Laval, Québec (Québec)
G1K 7P4

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.

UNIVERSITÉ
LAVAL Faculté de droit

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

APPEL DE CANDIDATURES

Faculté des sciences et de génie Nomination de la doyenne ou du doyen

L'Université Laval annonce la vacance prochaine du poste de doyenne ou de doyen de la Faculté des sciences et de génie et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la personne recherchée et à soumettre des candidatures pour le poste.

Le poste est actuellement occupé par une personne dont le mandat est renouvelable.

EXIGENCES REQUISES

Conditions minimales

Candidature de l'intérieur

- être professeure ou professeur agrégé ou titulaire

Candidature de l'extérieur

- soit être titulaire d'un doctorat dans une discipline des sciences et de génie depuis au moins cinq ans
- soit posséder une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié et détenir au moins une maîtrise

Conditions particulières

- démontrer une attention aux besoins de la société en matière de formation des étudiantes et des étudiants et de nouvelles connaissances à développer
- avoir une conception claire des objectifs et des rôles présents et futurs de la Faculté des sciences et de génie
- avoir un profond désir de promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche à la Faculté des sciences et de génie
- avoir la capacité de promouvoir des consensus autour d'objectifs clairs, d'engager l'ensemble du personnel de la Faculté dans la poursuite de ces objectifs et d'assumer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision
- démontrer une capacité à exercer un leadership dans la conception, la gestion et l'évaluation des programmes d'études et dans la promotion de la recherche
- avoir les aptitudes requises pour entretenir des relations fructueuses avec les professeures et les professeurs, les autres membres du personnel enseignant, le personnel administratif, les associations étudiantes et professionnelles, la direction de l'Université et les divers partenaires de la Faculté et de l'Université
- témoigner d'une bonne capacité d'écoute des besoins pédagogiques des étudiantes et des étudiants
- être apte à promouvoir sur les scènes québécoise, canadienne et internationale, les forces et les réalisations de la Faculté des sciences et de génie
- posséder une bonne maîtrise du français et de l'anglais écrit et parlé

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté au plus tard à la séance du 21 mai 1997 et la date d'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 1997.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidature et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et reçues, au plus tard le 21 février 1997, au bureau du président du Comité:

Monsieur Michel Gervais, recteur
Président du Comité de nomination
Cabinet du Recteur
Université Laval, Québec (Québec)
G1K 7P4

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.

UNIVERSITÉ
LAVAL Faculté des sciences
et de génie

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval

Le maire de Mirabel pourfend le président d'ADM

«Ce projet n'a rien à voir avec le développement économique de Montréal»

Les opposants au transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval avaient toutes les raisons d'être heureux, hier. Or ils ne l'étaient pas, furieux de constater «que l'impression qui se dégage en ce moment, c'est que Montréal vient de perdre, avec le jugement de la Cour supérieure, une belle occasion d'affaires».

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Vingt-quatre heures après le prononcé du jugement de la Cour supérieure sur le projet de transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval, le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, est revenu à la charge en accusant le président d'Aéroports de Montréal (ADM), Jacques Auger, de continuer de répéter «des mensonges honteux» dans ce dossier, et ce, «au seul profit des actionnaires d'Air Canada».

Visiblement en colère de voir aux bulletins de nouvelles transpirer l'impression que Montréal vient de perdre «une occasion en or de relancer une partie de son économie», M. Meilleur a répété, hier en entrevue au Devoir, «que jamais, pas une fois, ADM n'avait réussi à faire cette démonstration, bien au contraire».

«Et pourtant, encore mercredi, la présidente de la Chambre de commerce de Montréal, Paule Doré, qui devrait être mieux informée que ça, a fait part de sa déception en déclarant que Montréal, et non ADM, était la grande perdante du jugement de la Cour supérieure. Comment les gens d'affaires peuvent-ils croire des âneries pareilles? La vérité, et le juge en parle longuement dans son jugement, c'est qu'ADM a inventé de toutes pièces des chiffres, des projections et des scénarios pour vendre son projet de transfert».

«Le juge dit clairement qu'ADM a tripoté une étude, caché des informations et gonflé des statistiques pour vendre son projet. Ce transfert des vols n'est pas bénéfique pour la région de Montréal. Il est seulement pour Air Canada, qui économiserait dix millions en concentrant ses activités à Dorval.»

Le maire Meilleur n'était pas le seul à être amer, hier. Malgré une importante victoire, tous ses collègues de la Coalition élargie pour la sauvegarde de l'aéroport Montréal-Mirabel regardent en effet depuis mercredi les bulle-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avocat de la Coalition élargie pour le soutien de l'aéroport de Montréal-Mirabel, Jean Keable, converse avec le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, quelques minutes avant la conférence de presse convoquée hier par le CESAMM.

tins de nouvelles en se demandant «pourquoi on se porte ainsi à la défense d'ADM».

«ADM a pourtant fait fi de la loi, contrevenu à des conventions dûment signées et commis des illégalités et des abus de pouvoir, a dit le juge Viau. Alors je n'y comprends rien», a indiqué André Gamache au sortir de la conférence de presse de la Coalition.

Pas de demande de démission

Le maire Meilleur, qui dirigeait la poursuite avec M. Gamache contre ADM en Cour supérieure, se refuse de demander la démission de qui que ce soit, laissant au gouvernement fédéral le soin d'examiner le jugement Viau et de tirer ses propres conclusions.

«Transports Canada a entre les mains tous les éléments

pour poser les gestes qui s'imposent, incluant la tenue d'une commission d'enquête pour comprendre pourquoi ADM défend ce dossier avec tant d'acharnement. On devrait d'ailleurs tous se poser la même question: à qui profite ce transfert si Montréal et sa région n'en tirent aucun avantage?»

M. Meilleur se garde bien de parler de conflit d'intérêts. Mais il affirme et répète qu'Air Canada «est bien le seul à tirer un avantage de ce transfert».

Si M. Meilleur s'abstient aussi pour l'instant de relancer l'idée d'une concentration des vols à Mirabel plutôt qu'à Dorval, son collègue Claude Ducharme, président de la Coalition élargie pour la sauvegarde de l'aéroport de Montréal-Mirabel, n'a pas hésité à le faire, hier, en déclarant «que l'option de la consolidation des vols à Mirabel n'a jamais été étudiée par ADM même si Mirabel présente de nombreux avantages concurrentiels, non seulement sur Dorval mais sur la plupart des aéroports nord-américains».

En attendant Ottawa

Cependant, avant de pousser l'affaire plus loin, lui comme les autres attendent de voir «ce qu'Ottawa décidera de faire dans ce dossier». Particulièrement Jean Keable, le procureur des opposants au transfert des vols à Dorval, qui, si le gouvernement accepte de procéder à toutes les modifications qui devront lui demander ADM sous peu pour légaliser son projet, s'adressera à la Cour fédérale pour s'assurer qu'Ottawa réalise une étude d'impact dans ce dossier, comme le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et comme l'ont déjà exigé des milliers de citoyens de la région de Mirabel en signant une pétition à cette fin.

Encore hier, M. Keable n'y est pas allé avec le dos de la cuillère pour indiquer «que des députés et des gens d'affaires ont appuyé le projet d'ADM seulement en regardant des acétates», avant de les inviter «à bien lire le jugement pour comprendre jusqu'à quel point ils ont été bernés par ADM, qui leur a raconté souvent n'importe quoi pour obtenir leur appui».

Étant donné la volonté collective de relancer l'économie de Montréal, peu de gens ont douté que ce projet soit une bonne affaire pour la ville et sa région, ont tenu à dire, hier, les membres de la Coalition.

«Ainsi, plusieurs intervenants l'ont adopté en se disant "faisons n'importe quoi, mais faisons quelque chose"», croit Patrice Attanasio.

Décision de la Cour supérieure

Autre défaite cuisante pour Métro-Richelieu

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

«Métro vient d'en manger toute une!», a lancé Réjean Fleury, représentant syndical. Après avoir perdu la bataille dans un dossier similaire, celui des ex-camionneurs, Métro-Richelieu s'est vu ordonner, hier, la réinsertion des 17 ex-travailleurs de son imprimerie, fermée en août 1992, mis en lock-out le 10 juillet dernier. Rendant une décision cinglante le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, a qualifié ce lock-out d'illégal et a ordonné que ces employés soient réintégrés, avec réparation.

Dans sa décision le juge Viau n'a pas mâché ses mots. «[...] Métro utilise le lock-out illégal dans le seul but de continuer la fermeture illégale de son imprimerie, évitant ainsi de donner suite à la sentence de l'arbitre [Jean-Marie] Gagné. Voilà des abus et une conduite déraisonnable que ne saurait appuyer une cour de justice [...]».

En juillet 1996, au moment où la Cour d'appel statuait en faveur des ex-camionneurs de Métro, l'arbitre Gagné se rendait à l'argumentation syndicale en reconnaissant que la fermeture de l'imprimerie s'inscrivait en contravention des dispositions de la convention collective. Ce faisant, il ordonnait à Métro la réintégration des salariés, une décision que Métro voulait contester par le dépôt de sa requête devant la Cour supérieure.

En réponse au juge Viau, Métro a fait part, hier, de sa déception face à cette décision de la Cour supérieure. Tout en ne précisant pas s'il allait ou non interjeter appel, le géant québécois de l'alimentation a souligné qu'il entendait remplir ses obligations, tel que demandé par la Cour, et qu'il a «déjà amorcé le processus de rappel de ses employés», même s'il n'a plus d'équipement d'imprimerie. «La Société a également demandé aux employés et au syndicat de transmettre toutes les informations relatives aux indemnités dues, lesquelles seront versées dans les plus brefs délais.» Ces indemnités, comprenant les salaires perdus pendant cinq ans, les intérêts et les dommages, pourraient osciller, au minimum, entre quatre et six millions selon une évaluation syndicale.

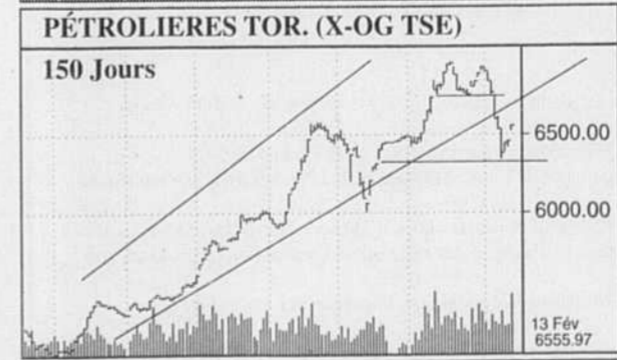
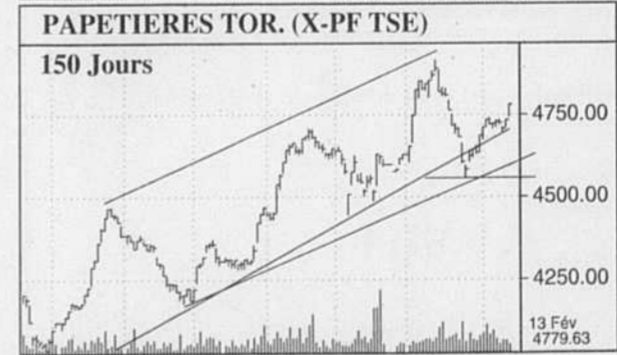
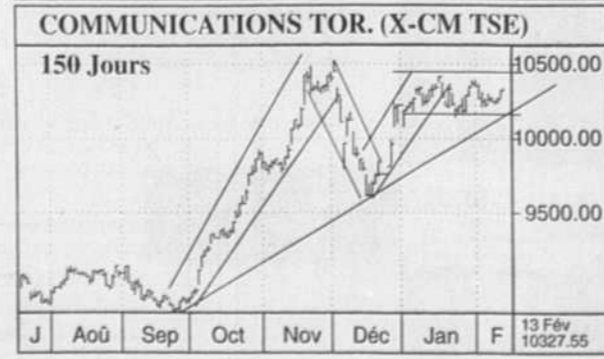
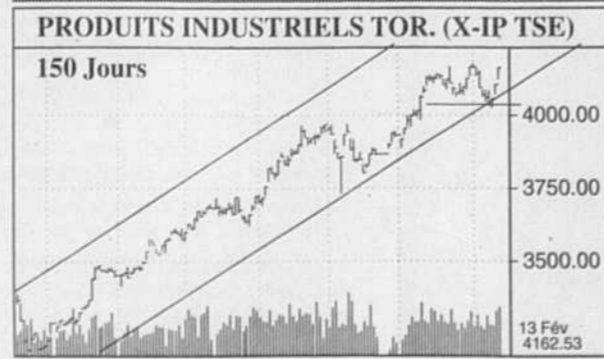
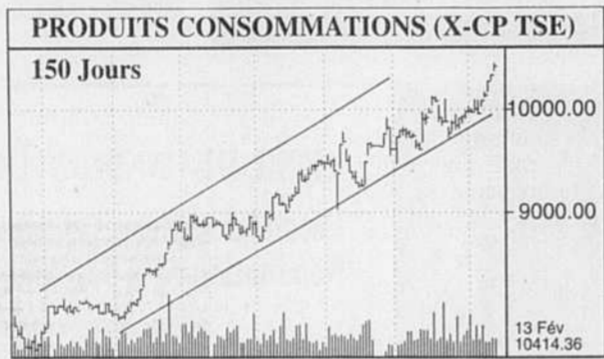
«Pourtant, ils [Métro] n'ont plus d'activité imprimérie!», a souligné Réjean Fleury. Le président du Syndicat des travailleurs des Épiers unis Métro-Richelieu (CSN) fait, ici, référence à la position prise par Métro dans le dossier des camionneurs. Dans ce dernier cas le géant alimentaire, débouté en Cour suprême, a accepté d'indemniser ses ex-travailleurs, mais pour la période s'étendant du 4 février 1993 au 5 janvier 1995. Et il s'est refusé à reconnaître l'obligation de reprendre à son service les quelque 150 camionneurs «sacrifiés à la sous-traitance», faisant valoir que depuis cette date (le 5 janvier 1995), «Métro ne s'occupe plus de transport à partir de l'entrepôt Merite I.»

COUP D'ŒIL BOURSIER

Un élan après l'autre

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

On se retrouve encore une fois avec bien plus de marchés, de secteurs et de titres en pleine phase haussière qu'en problème. Le phénomène est exactement le même partout. Le graphique de l'industriel américain et celui du TSE 300 sont pratiquement similaires. Tous deux après une phase horizontale de plus ou moins un mois éprouvent encore une fois une demande extraordinaire. À Toronto, la majorité des secteurs sont haussiers, dans une reprise après une pause ou après s'être accroché les pieds avec des dégâts limités. La consommation, le détail et les services publics sont les plus forts à s'élever. Il ne faut pas oublier les banques, les transports et les immobilières qui n'ont pas suivi à la hausse ces deux derniers jours mais qui demeurent fortement haussiers. Ils sont montés avant les autres et attendent en tête le peloton de queue. Les communications, les minières et les industrielles demeurent à la hausse dans un mouvement horizontal et prêts à suivre le mouvement. Les forestières et les pétrolières qui ont subi une bonne correction en janvier sont maintenant de retour dans la course avec la poussée d'acheteurs intervenus hier. Les aurifères y sont allées d'une deuxième journée consécutive avec des hausses relativement importantes mais les volumes ne sont pas extraordinaires. Un mouvement haussier similaire après la prochaine pause sans repli au préalable serait un meilleur point d'entrée. Le mouvement se devra d'être accompagné de forts volumes pour que l'on y croie. De cette manière, on s'assure que le mouvement ne sera pas seulement provoqué par l'anticipation de quelques spéculateurs. Tout va bien dans le meilleur des mondes. Mais attention, tôt ou tard il y aura une phase baissière plus importante que celle que l'on a connue dans les derniers mois. C'est ce que nous tenterons de mettre au jour quand le phénomène frappera à la porte. En attendant, rien ne sert de s'en faire, continuons à profiter des plus forts potentiels haussiers.



DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 25 février 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :
(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	15100	3138.10	+32.18	1.0
XCB:Bancaire	4964	4748.77	+35.56	0.8
XCO:Hydrocarbures	12425	2409.04	+33.87	1.4
XCM:Mines et métaux	5064	3288.22	+15.23	0.5
XCF:Produits forestiers	1573	2759.89	+15.48	0.6
XCI:Bien d'Équipement	6884	3056.92	+59.43	2.0
XCU:Services publics	2976	2819.38	+9.11	0.3

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	20579	331.69	+2.91	0.9
TSE 100		378.51	+3.83	1.0
TSE 200		372.42	+2.98	0.8
TSE 300	73491	6225.78	+60.40	1.0
Institutions financières	8088	6159.95	+48.59	0.8
Mines et métaux	6474	5462.58	+24.12	0.4
Pétrolières	23725	6555.97	+100.24	1.6
Industrielles	11390	4162.53	+57.79	1.4
Aurifères	9664	10883.42	+149.50	1.4
Pâtes et papiers	1787	4779.63	+46.62	1.0
Consommation	1486	10414.36	+86.62	0.8
Immobilières	837	2527.24	-7.28	-0.3
Transport	2257	6937.37	+97.88	1.4
Pipelines	748	5129.11	+26.61	0.5
Services publics	2125	4828.05	+12.74	0.3
Communications	2241	10327.55	+61.88	0.6
Ventes au détail	2217	4982.02	+50.31	1.0
Sociétés de gestion	447	7726.88	+52.69	0.7

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	48743	1233.41			+12.36	1.0
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	44377	7022.44			+60.81	0.9
20 Transports	8286	2363.25			+16.34	0.7
15 Services publics	8607	233.16			+0.07	0.0
65 Dow Jones Composé	61270	2162.60			+15.67	0.7
Composite NYSE		424.42			+4.54	1.1
Indice AMEX		735.86			+7.48	1.0
S&P 500		785.43			-4.13	-0.5
NASDAQ		1370.81			+11.85	0.9

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
WASCANA ENERGY	9005	19.25	18.65	19.00	+2.05	12.1
BRE-X MINERALS	2871	24.90	23.10	24.65	+1.95	8.6
ENERFLEX SYS LTD	2489	40.00	39.30	39.30	+0.30	0.8
CRESTAR ENERGY	2346	28.50	27.00	28.50	+1.30	4.8
WESTMIN RES LTD	1977	7.40	7.05	7.30	+0.20	2.8
RIGEL ENERGY CP	1921	14.05	14.00	14.00	+0.35	2.6
METHANEX CP	1758	14.40	14.20	14.35	+0.25	1.8
PURE GOLD RES INC	1598	0.36	0.30	0.32	+0.04	-11.1
NOVA CP	1535	13.05	12.90	13.00	+0.10	0.8
CAE INC	1533	11.70	11.40	11.50	-0.05	-0.4

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
COLERAIN MINE	1874	0.36	0.32	0.34		
DIADÉM RES LTD	1333	5.60	5.00	5.50	+0.40	7.8
TRANSWEST ENERGY	1167	1.15	1.10	1.15	+0.04	3.6
CHAUVOU RES LTD	1000	14.00	14.00	14.00	+0.25	1.8
NOVA CP	855	13.05	12.95	13.05	+0.15	1.2
BRESEA RES LTD	757	12.90	12.20	12.80	+0.85	7.1
DENISON MINES LTD	622	0.46	0.43	0.43	-0.02	-4.4
CAE INC	532	11.65	11.40	11.45	-0.15	-1.3
GTC TRANSCONTL A	504	10.20	10.10	10.10		
ELAN ENERGY INC	501	10.85	10.75	10.85	+0.10	0.9

ÉCONOMIE

Grève prévue pour minuit ce soir

Les négociations entre American et ses pilotes sont dans l'impasse

Une grève de 60 jours des pilotes coûterait près de cinq milliards à l'économie américaine

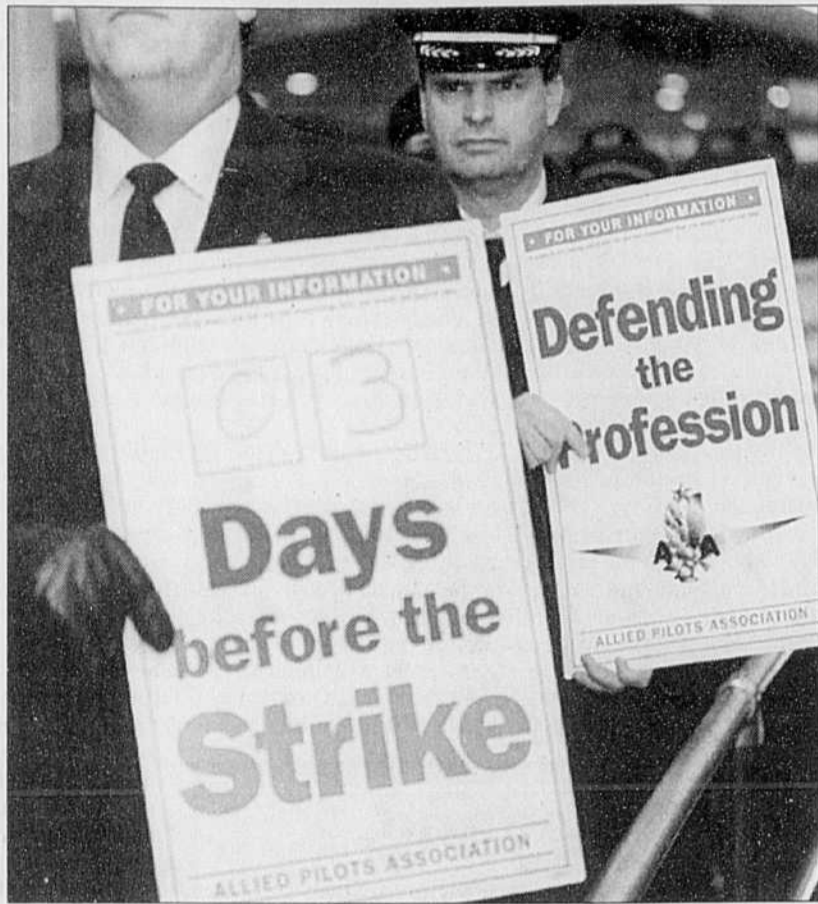
C'est à minuit ce soir que les 9600 pilotes d'American Airlines pourraient déclencher une grève qui risque de nuire considérablement à l'économie américaine si elle devait se prolonger. Les négociations sont dans l'impasse et la situation est menaçante au point où le président Clinton songerait à intervenir comme il l'avait fait exceptionnellement lors du conflit des joueurs de baseball en 1995.

JEAN-LOUIS SANTINI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les discussions salariales entre American Airlines et les représentants de ses 9600 pilotes étaient toujours dans une impasse hier, au moment de mettre sous presse, à moins de 48 heures du délai fixé pour le déclenchement d'une grève dont les conséquences économiques préoccupent de plus en plus la Maison-Blanche.

Pessimiste, Robert Crandall, p.d.g. d'American Airlines, la deuxième compagnie aérienne mondiale, a estimé le même jour devant une commission du Congrès «que la direction avait seulement deux choix: céder aux demandes de ses pilotes ou faire face à une grève». Il a aussi averti qu'un arrêt de travail de 90 jours, en coûtant 50 millions de dollars quotidiennement, «détruirait la compagnie».

Mais accepter les hausses de salaires pour ses pilotes empêcherait American de réduire ses coûts d'exploitation pour faire face à la concurrence de plus en plus dure des compagnies régionales, explique également la direction. American estime que les revendications de ses pilotes lui coûteraient 200 millions par an et réduiraient de façon substantielle ses bénéfices.



ASSOCIATED PRESS

Les pilotes d'American Airlines ont érigé des piquets de grève à l'extérieur de l'aérogare de l'aéroport de Washington, hier, à 48 heures du déclenchement de la grève qui risque de paralyser une partie du trafic aérien aux États-Unis.

Les pilotes affirment dans une étude soumise à Wall Street que leurs demandes coûteraient à American Airlines 285 millions sur cinq ans et permettraient à la compagnie d'enregistrer une progression de 8 % de ses bénéfices annuels.

Jusqu'à présent, les deux parties, qui négocient par l'entremise d'un médiateur fédéral, continuent à camper sur leurs positions.

Hier, American a rejeté une nouvelle proposition faite dans la nuit par le syndicat des pilotes The Allied Pilots

Association (APA). Le syndicat offrirait une réduction de salaires pour les vols de courte durée en contrepartie de l'acceptation par American des autres demandes. Les pilotes souhaitent une augmentation de salaire de 11 % sur quatre ans et la distribution de 7,5 millions d'options d'achat de titres du groupe.

Intervention de Clinton?

Mercredi, ils avaient écarté une nouvelle proposition de contrat d'American Airlines qui consistait

en une augmentation des rémunérations de 6 % sur trois ans au lieu de 5 % précédemment, tout en réduisant la part des options d'achat d'actions offertes.

Le président Bill Clinton avait mis en garde mercredi contre les répercussions que pourrait avoir une grève des pilotes d'American Airlines, qui assure 20 % du trafic passager aux États-Unis. «Cette affaire a des implications énormes pour notre pays», avait-il déclaré devant la presse.

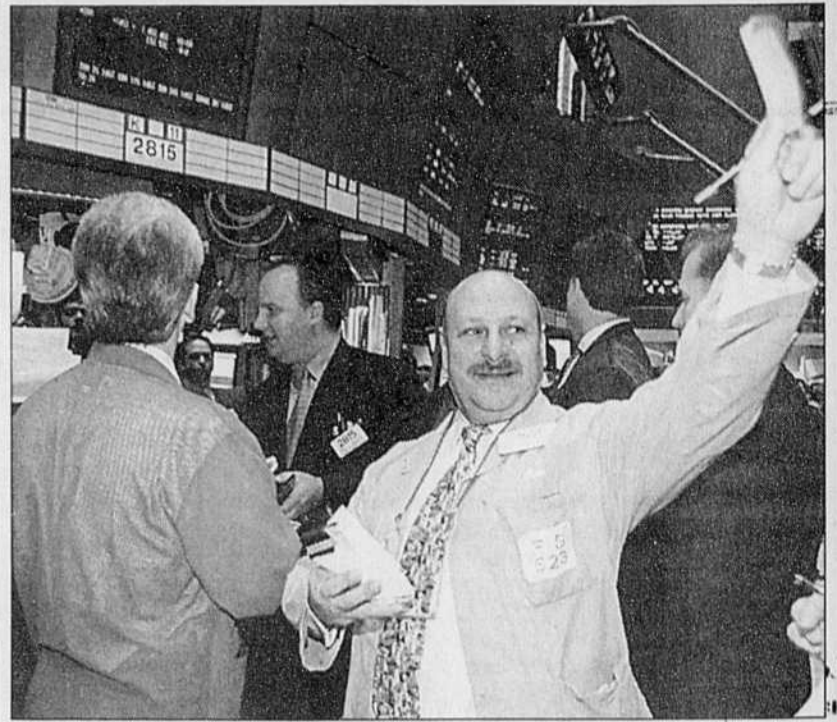
Selon une étude d'American Airlines, une grève de 60 jours des pilotes coûterait près de cinq milliards de dollars à l'économie américaine. L'étude prend en compte les pertes de salaires des quelque 90 000 salariés d'American ainsi que les effets induits sur les agglomérations urbaines desservies par la compagnie.

Mais M. Clinton s'était refusé à indiquer s'il interviendrait, comme il l'avait fait en 1995 pour mettre fin à une grève des joueurs de baseball, et a appelé les deux parties à faire un «usage maximal» du médiateur fédéral pour négocier un compromis. La Maison-Blanche avait également invité les représentants syndicaux des pilotes à venir à la Maison-Blanche.

Les pilotes ont déposé un avis d'arrêt de travail à partir de minuit ce soir et American Airlines a annoncé mercredi l'annulation pour le même jour de 129 vols sur l'ensemble des grandes destinations étrangères. De son côté, United Airlines a indiqué qu'elle honorerait, dans la limite de ses capacités, les billets d'American.

Ce conflit pourrait également remettre en question une commande de 6,6 milliards à Boeing, portant sur 103 avions de transport, et qui dépendait de la ratification par l'ensemble des pilotes de la dernière proposition négociée après deux ans et demi de tractations par leurs représentants syndicaux avec la participation d'un médiateur fédéral. Cette proposition avait été rejetée le mois dernier à une large majorité des votes.

Le Dow Jones défonce les 7000



REUTERS

L'INDICE Dow Jones des valeurs-vedettes s'est résolument lancé en début d'après-midi à l'assaut des 7000 pour finir à 7022,44, en hausse de 60,81 points (+0,9 %). Les analystes ont commenté sans grand enthousiasme la performance de Wall Street. «C'est juste un autre jour dans la vie d'un marché haussier», a déclaré Wayne Nordberg, de la firme de Wall Street Lord, Abbett.

EN BREF

Mbanx embauche

(PC) — La division de la Banque de Montréal vouée aux transactions électroniques s'est dite prête à embaucher 300 gérants de portefeuille. «Notre clientèle s'accroît et nous pouvons proposer du travail à des gens qui ont des compétences très spécifiques», a affirmé hier Drew White, directeur général de Mbanx. Cette division a été lancée en octobre mais la Banque de Montréal ne précise pas combien de clients se sont inscrits depuis aux services de Mbanx.

toyens qui pensent le moment mal venu de faire un achat important est passé à 37,7 %, soit 9 % de moins que trois mois plus tôt.

Revente de logements

(PC) — La revente de logements est restée vigoureuse en janvier, a annoncé hier l'Association canadienne de l'immeuble. D'après l'organisme, 23 789 habitations ont changé de main durant le mois, 51 % de plus que les 15 735 vendues en janvier 1996.

Le bon moment d'acheter

(PC) — D'après le Conference Board, plus de Canadiens ont l'impression que c'est le bon moment de faire un achat important. L'organisme privé d'études et de prédictions expliquait hier que la confiance des consommateurs tient aux faibles taux d'intérêt et à la perception que ces taux sont actuellement à un niveau plancher. Le Conference Board a fait sonder quelque 1500 foyers au Canada, durant la deuxième semaine de décembre. La part de Canadiens pour qui le moment est propice à un gros investissement a ainsi atteint 58 %, le niveau le plus élevé depuis 1987 et une hausse de 9 % depuis le précédent trimestre. À l'inverse, les ci-

LES INDICES		
Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↑ +32,18 3138,10	↑ +60,40 6225,78	↑ +60,81 7022,44
dollar canadien or		
↑ +0,21 74,00 €US	↓ -2,40 342,50 \$US	

Allocution du haut-commissaire britannique

Les échanges commerciaux entre le Canada et la Grande-Bretagne sont sur la bonne voie

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Messier-Dowty, Gec Alstom et Rolls-Royce d'un côté, Bombardier et Northern Télécom de l'autre, comptent parmi les entreprises qui contribuent à un accroissement des échanges commerciaux entre la Grande-Bretagne et le Canada. «La tendance est très positive», constate Anthony M. Goodenough, qui prononçait hier sa première allocution à Montréal en tant que haut-commissaire de Grande-Bretagne au Canada.

L'ambassadeur prend notamment plaisir à citer les dirigeants de Bom-

bardier qui se disent «enchantés de leurs investissements» au Royaume-Uni. Il se réjouit lui-même en constatant qu'il y aura chez Shorts, la filiale de Bombardier à Belfast, en Irlande du Nord, des retombées provenant de la construction d'un nouvel jet régional chez Canadair. Il cite un autre beau cas, celui de BioChem Pharma, qui a une entente avec Glaxo-Wellcome, la plus grande compagnie pharmaceutique britannique.

Toutefois, il reste aussi un certain nombre d'irritants des deux côtés dont M. Goodenough dit être bien au fait. Les Anglais déplorent que leurs banques ne puissent pas ouvrir de

succursales au Canada, si bien que Lloyds, Standard Chartered et Barclays ont préféré mettre un terme à leurs activités canadiennes au cours des dernières années. En outre, des compagnies européennes comme PolyGram ne peuvent pas distribuer leurs films au Canada et les Régies provinciales des alcools, des monopoles, font en sorte que les scotch et les whiskys sont vendus ici à des prix supérieurs à ce qu'ils devraient être.

En revanche, les pays européens imposent des quotas sur le papier journal, des tarifs sur l'aluminium, des exigences sur le bois qui sont habituellement réservées aux plantes et

une structure tarifaire sur les céréales qui ne tient pas compte complètement des critères de qualité.

Le haut-commissaire soutient néanmoins que ces cas particuliers pourront éventuellement être résolus ou à tout le moins atténués. Quoi qu'il en soit, il semble improbable, selon lui, que cela pourrait modifier la tendance générale d'ouverture. Il faudra cependant que l'effort multilatéral soit maintenu pour atteindre l'objectif ultime d'un libre-échange mondial en 2020 et qu'il y ait en attendant des accords régionaux de libre-échange, tel que cela pourrait exister entre l'Europe et le Canada.

Les Québécois sont plus nombreux à vouloir acheter une maison

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Les Québécois devraient être nombreux à chercher une maison au cours des deux prochaines années. A en croire un sondage Angus Reid commandé par la Banque Royale, la proportion d'acheteurs potentiels sera beaucoup plus grande au Québec que partout ailleurs au pays.

À la mi-décembre, les sondeurs ont demandé à 1000 Canadiens, dont 258 Québécois, s'ils avaient l'intention d'acheter une maison dans les 24 prochaines semaines. Pas moins de 38 % des répondants québécois ont déclaré que cette hypothèse était assez ou très probable. C'est 10 % de plus que l'année dernière, et 10 % de plus que la moyenne nationale.

«La confiance semble vraiment être revenue au Québec», a commenté le vice-président au marketing (Québec) à la Banque Royale, Sam Donofrio. Il a indiqué qu'il y a deux semaines, un sondage sur les attitudes des consommateurs avait montré que les Québécois étaient également plus susceptibles que les autres Canadiens de prendre des vacances, d'investir et de faire l'acquisition de biens durables.

M. Donofrio a ajouté que les coûts d'accession à la propriété au Québec étaient parmi les plus bas au pays. Il a affirmé qu'un logement moyen à Montréal coûtait 900 \$ par mois en hypothèque, intérêts et taxes, alors que le même logement coûtait 1300 \$ à Toronto et 1700 \$ à Vancouver.

M. Donofrio a également fait remarquer que la proportion de locataires était particulièrement élevée à Montréal. Et 40 % des répondants qui étaient locataires ont indiqué qu'il était assez ou très probable qu'ils achètent une maison au cours des deux prochaines années, contre 22 % des répondants déjà propriétaires. L'année dernière, la proportion était de 19 % chez les locataires, et 29 % chez les propriétaires.

Les motifs des Québécois sont également différents de ceux des autres Canadiens. Ainsi, 44 % des répondants québécois qui veulent acquérir une résidence voudraient avoir une plus grande maison, ce qui est bien en-deçà des pourcentages des autres provinces. En Ontario, par exemple, 71 % des acheteurs potentiels qui ont répondu au sondage ont dit désirer une plus grande résidence.

Le sondage Angus Reid a une marge d'erreur de 3,1 %.

LES DEVICES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3230	Hong Kong (dollar)	0,1802
Allemagne (mark)	0,8023	Inde (roupie)	0,0398
Australie (dollar)	1,0797	Italie (lire)	0,000848
Barbade (dollar)	0,6929	Jamaïque (dollar)	0,0432
Belgique (franc)	0,03997	Japon (yen)	0,01086
Bermudes (dollar)	1,3717	Mexique (peso)	0,1872
Brésil (real)	1,3300	Pays-Bas (florin)	0,7396
Caribbes (dollar)	0,5161	Portugal (escudo)	0,008343
Chine (renminbi)	0,1691	Royaume-Uni (livre)	2,1947
Espagne (peseta)	0,00986	Russie (rouble)	0,000246
États-Unis (dollar)	1,3514	Singapour (dollar)	0,9779
Europe (euro)	1,6125	Suisse (franc)	,9629
France (franc)	0,2377	Taiwan (dollar)	0,0506
Grèce (drachme)	0,005441	Venezuela (bolivar)	0,00294

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec
corporation de gestion

AVIS AUX MEMBRES

Veillez prendre avis:

- Que conformément à son règlement, la Mutuelle des Fonctionnaires du Québec, corporation de gestion, tiendra l'assemblée générale annuelle de ses membres le lundi 7 avril 1997, à Québec, à l'hôtel Loews Le Concorde, 1225, Place Montcalm, Québec, à 17 heures.
- Qu'à cette assemblée, il y aura également élection d'administrateurs aux postes 4, 6 et 12, ainsi qu'aux sièges 4 et 6 de MFO Vie, corporation d'assurance, en vertu de la Loi concernant Mutuelle des Fonctionnaires du Québec (L.Q. 1991, c.103)

La candidature d'un membre éligible doit être présentée au moyen d'un bulletin de présentation disponible auprès du Secrétaire. Ce bulletin dûment rempli doit être retourné au siège social, avant 16 h, le 21 février 1997.

Une réunion d'information sera également tenue le 14 avril 1997, à Montréal, à l'hôtel Delta, 450, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, à 17 heures.

Donné à Québec, le 14 février 1997.

Le secrétaire
ROBERT GIROUX
Siège social
625, St-Amable
Québec (Québec)
Tél.: 418-644-4279

MFO Vie
corporation d'assurance

AVIS

Avis est par la présente donné de la tenue de l'assemblée générale annuelle de MFO Vie, corporation d'assurance le 7 avril 1997, à 11 h, au siège social de la compagnie, 625, St-Amable, Québec.

Donné à Québec, le 14 février 1997.

Le secrétaire
ROBERT GIROUX
Siège social, 625, St-Amable
Québec (Québec) Tél.: 418-644-4279

Donnez du sang.
Le plus beau des cadeaux.

Croix-Rouge canadienne

AVIS PUBLICS

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Étude d'un programme de développement — (Projet de construction et d'occupation d'un gymnase sur les terrains occupés par le Collège de Montréal)

Le requérant sollicite l'approbation de la Ville pour la réalisation d'un projet de construction et d'occupation d'un gymnase.

L'emplacement est situé sur le terrain occupé par le Collège de Montréal, au 1931, rue Sherbrooke Ouest, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

Les principales caractéristiques du projet sont:

- la construction d'un bâtiment d'un étage et d'une hauteur de 10 mètres, accueillant un gymnase double d'une superficie de 1056 m²;
- la localisation de la construction projetée à l'extrémité est du bâtiment occupé par le Collège de Montréal.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant au nombre minimal d'étages exigé.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 24 mars 1997, en mentionnant le numéro de référence 97 0013445, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Étude d'un programme de développement — (Projet d'occupation d'un bâtiment sis au 2075, rue Plessis)

L'Auberge de jeunesse de Montréal sollicite l'approbation de la Ville pour l'occupation d'un bâtiment sis au 2075, rue Plessis aux fins d'auberge de jeunesse.

L'emplacement est situé sur un terrain compris entre les rues Ontario et Sherbrooke, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes:

- il y aurait environ 30 chambres;
- un espace serait réservé à l'Association des Amis des

Compagnons du Devoir de Montréal (cet organisme occupe présentement le bâtiment).

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à l'occupation à des fins d'auberge de jeunesse dans un secteur exclusivement institutionnel.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 27 mars 1997, en mentionnant le numéro de référence 97 0011088, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985.

Montréal, le 14 février 1997

Le greffier,
Léon Laberge

LE DEVOIR

LE MONDE

Le «trait d'union»
de Brcko divise
les Bosniaques

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — Les Serbes garderont le contrôle de Brcko, une ville hautement stratégique du nord de la Bosnie où l'épuration ethnique a été pratiquée à grande échelle, a décidé une commission internationale, provoquant la colère immédiate des Musulmans et relançant les risques de conflit.

La décision a été révélée hier à Rome de source diplomatique, et la commission d'arbitrage doit l'annoncer officiellement vendredi dans la capitale italienne, avant de se rendre à Sarajevo. Mais selon l'agence de presse bosniaque BH Press, les Etats-Unis ont informé hier soir le président bosniaque Alija Izetbegovic que des changements favorables à la partie musulmane avaient été apportés au projet de décision d'arbitrage par rapport à ce qui avait été annoncé de source diplomatique.

La commission d'arbitrage avait été chargée de régler le cas de Brcko, laissé en suspens par l'accord de paix de Dayton conclu en novembre 1995.

La question avait été à l'époque jugée trop explosive en raison des passions suscitées dans chaque camp par le sort de cette ville.

Conquis par les Serbes de Bosnie au printemps 1992, le corridor de Brcko constitue en effet l'unique trait d'union entre l'Ouest et l'Est de la République Srpska (RS, entité serbe de Bosnie). Mais c'est aussi un des symboles de l'épuration ethnique et des massacres perpétrés par les Serbes: alors que les Musulmans étaient majoritaires avant la guerre (47% contre 20% de Serbes et 22% de Croates), la ville abrite aujourd'hui 30 000 Serbes après le départ forcé des autres communautés et une vaste campagne de repopulation.

Après de longues consultations menées à Rome, la commission d'arbitrage a tranché en faveur des Serbes, tout en prévoyant le retour des réfugiés croates et musulmans à Brcko, qui sera temporairement placée sous l'autorité d'un «superviseur» américain. La commission, présidée par le diplomate américain Roberts Owen, s'est aussi réservée la possibilité de réviser sa décision si les Serbes ne permettaient pas le retour dans la ville de ses anciens habitants musulmans et croates.

Dès la décision connue, les Musulmans ont fait part de leur colère. A l'instar de certains diplomates européens, ils n'ont pas compris pourquoi la commission n'avait pas choisi la mise sous tutelle internationale de cette ville qualifiée par tous de «poudrière». La décision de la commission d'arbitrage prévoit certes le retour des réfugiés, mais ces derniers savent par expérience qu'un tel retour sera difficile, voire impossible.

«Plus de 20 000 anciens habitants musulmans expulsés de Brcko sont prêts à retourner à tout moment dans la ville pour récupérer leurs maisons», a lancé le président de l'Association des citoyens de Brcko, le Musulman Enes Pasalic, lui-même réfugié à Tuzla. «Compte tenu des sentiments anti-américains de la population, nous demandons aux troupes de la Force de Stabilisation de se retirer et de ne pas tenter de nous arrêter. Dans le cas contraire, nous ne serons pas responsables des conséquences», a-t-il ajouté. Le commandement de la Force de stabilisation de l'OTAN a placé en état de pré-alerte toutes ses unités stationnées dans la région.

En fin de journée, l'agence bosniaque BH Press, citant l'entourage du président bosniaque Alija Izetbegovic, a indiqué que le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright venait d'informer M. Izetbegovic de changements en faveur de la partie musulmane dans la décision d'arbitrage, sans toutefois fournir de précisions. BH Press avait révélé un peu plus tôt qu'Alija Izetbegovic, un Musulman, avait menacé à la mi-janvier de démissionner de ses fonctions à la tête de la présidence collégiale de Bosnie si Brcko était laissée aux Serbes.

EN BREF

«Terreur rouge»: plus de
5000 Éthiopiens inculpés

Addis-Abeba (AFP) — Plus de 5000 anciens soldats et militants du Parti communiste ont été inculpés de crimes commis sous le régime de la «terreur rouge» de Mengistu Haile Mariam, a annoncé une source officielle. «La plupart d'entre eux sont inculpés pour génocide, crimes de guerre, homicide et blessures volontaires», a indiqué le procureur spécial de l'Éthiopie, Girma Wakjira, dans un communiqué publié mercredi soir. Parmi les accusés, 2246 sont détenus depuis 1991 et attendent d'être jugés, alors que 2942 autres ont été inculpés par contumace. 26 des 5198 accusés ont été inculpés d'homicide, 54 de crimes de guerre, et les autres de génocide, a ajouté le communiqué. Selon ce communiqué, le régime de Mengistu a tué au moins 8752 Éthiopiens et torturé 1837 autres. En outre, 978 personnes ont disparu durant les 17 années de ce régime.

Hébron: volées d'œufs
et de tomates

Hébron (AFP) — Une tentative de rouverture hier, du marché de Hébron, fermé depuis trois ans, a dégénéré en bataille rangée à coups de légumes et d'œufs entre colons juifs et marchands Palestiniens, ont rapporté des témoins. Deux marchands palestiniens ont tenté d'ouvrir leurs boutiques, au marché de Hisba, près de l'enclave juive, dans le centre de Hébron, mais des colons se sont interposés. La discussion s'est envenimée et les colons ont commencé à jeter des œufs en direction des Palestiniens qui ont riposté avec une volée de tomates et de différents légumes. L'armée est intervenue pour séparer les protagonistes et confisquer les cartes d'identité des marchands palestiniens, selon ces témoins. Mercredi, les propriétaires des boutiques du marché ont été autorisés à effectuer des réparations avant la rouverture du marché, prévue par l'accord sur Hébron. Israël avait fermé ce marché après le massacre, en février 1994, de 29 musulmans en prière au Caveau des Patriarches par un colon juif extrémiste, Baruch Goldstein.

Des fonds chinois pour Clinton?

Washington (AFP) — Le département américain de la Justice a des preuves démontrant que l'ambassade de Chine à Washington a tenté de faire parvenir des dons au Parti démocrate avant la réélection du président Bill Clinton en 1996, a affirmé jeudi le Washington Post. Cette information pourrait renforcer la controverse sur le financement électoral de la campagne du parti démocrate. Le secrétaire à la Justice, Janet Reno, pourrait demander de confier l'affaire à un conseil indépendant, selon des sources proches de l'enquête, citées par le quotidien.

«Coupables d'avoir hébergé un étranger»

Les intellectuels français se mobilisent contre les lois anti-immigration

Le gouvernement français a été pris de court par les prises de position d'intellectuels français, à la fois contre sa politique et contre l'extrême droite. Cette mobilisation, qui a surpris par sa rapidité, a même amené l'animateur Bernard Pivot à bouleverser le programme de l'émission *Bouillon de culture*, diffusée aujourd'hui. Une dizaine d'invités y débattront de ce regain d'activisme.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Les intellectuels français sont montés hier en première ligne pour s'opposer aux lois anti-immigration préparées par le gouvernement et, au-delà, aux thèses d'extrême droite qui selon eux les inspirent.

160 écrivains se sont joints à l'appel d'une soixantaine de cinéastes français à «désobéir» aux lois sur le séjour des étrangers en situation irrégulière qui doivent être définitivement adoptées par l'Assemblée nationale les 24 et 25 février.

Parallèlement, la survie du centre culturel Châteauvallon, près de Toulon, menacé de disparition par le maire d'extrême droite, est devenue un symbole politique, dans la foulée de la conquête d'une quatrième ville française, Vitrolles, par le Front national (FN) dimanche dernier.

Près de 3000 personnes, dont de nombreux artistes, se sont rassemblées à Toulon, port méditerranéen de 170 000 habitants, l'une des quatre villes contrôlées par le FN, pour «sauver la liberté d'expression et de création» de la mainmise supposée de l'extrême droite.

Dans leur appel, les signataires affirment être «coupables» d'avoir «hébergé récemment des étrangers en situation irrégulière». Ils font part de leur volonté de continuer dans cette voie et appellent leurs concitoyens à faire de même.

L'appel porte des signatures prestigieuses, comme les écrivains Robert Sabatier, Edgar Morin, Philippe Sollers, ou les cinéastes Bertrand Tavernier, Patrice Chéreau, Claude Miller et Mathieu Kassovitz.

Leur démarche avait été déclenchée par la condamnation à Lille d'une enseignante accusée d'avoir hébergé un ami zairois

dont elle ignorait la situation irrégulière.

Parmi les points les plus contestés de la future loi figurent l'obligation pour les personnes invitant des étrangers ayant besoin d'un visa de notifier ensuite leur départ, et la possibilité de prendre les empreintes digitales des étrangers, hors UE, demandeurs d'un titre de séjour.

Le gouvernement a vivement réagi à cet appel à la «désobéissance», sans toutefois envisager de poursuites. Le ministre de la Justice Jacques Toubon a jugé dès mercredi «inadmissible» cette initiative, rappelant, comme le porte-parole du gouvernement Alain Lamassoure, que «dans un Etat de droit, tous les citoyens sont tenus de respecter la loi».

Le ministre de la Ville Eric Raoult a invité les signataires à «venir habiter pendant un mois» dans un quartier difficile, invite rejetée comme «grotesque» et «insultante» par les réalisateurs.

Bien qu'un proche du ministre de l'Intérieur ait raillé une «rébellion caviar» de la part de ces intellectuels, pour la plupart de gauche, la vivacité des réactions des ministres traduit l'embarras du gouvernement devant l'ampleur que prend cette

contestation. Jusqu'ici épisodique, comme pour Sarajevo ou lors de l'occupation d'une église parisienne l'été dernier par des Maliens sans papiers, la mobilisation des intellectuels s'étend cette fois avec rapidité.

Protestation globale

À Toulon, le maire FN Jean-Marie Le Chevallier, après avoir licencié Gérard Paquet, le directeur de gauche, fondateur en 1965 du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI), a demandé la dissolution de cette structure.

Le soutien apporté hier à M. Paquet par des artistes, dont 200 venus de Paris par un «train de la liberté», a pris la tournure d'une protestation globale contre les pratiques de l'extrême droite dans les municipalités qu'elle dirige.

Celles-ci vont de la censure de livres dans les bibliothèques municipales, suppression d'abonnements à la presse de gauche au profit de publications d'extrême droite, suppression de subventions à des festivals ou à des associations militant en faveur de l'intégration, à la suppression des menus sans porc pour les écoliers juifs et musulmans dans les cantines scolaires.

Les maîtres de Pyongyang
«sont-ils sains d'esprit?»Le transfuge Hwang Jang-yop dénonce le régime communiste
du Nord alors que la tension monte d'un cran entre les deux CoréesSCOTT HILLIS
REUTER

Pékin — Le dirigeant nord-coréen réfugié à l'ambassade de Corée du Sud à Pékin a dénoncé hier le pouvoir communiste de Pyongyang, coupable selon lui d'entraîner son pays dans la famine et la guerre avec Séoul.

Dans une note manuscrite rendue publique par la Corée du Sud, Hwang Jang-yop, secrétaire du comité central du Parti des Travailleurs nord-coréen, se défend d'avoir fait défection dans un moment d'égoïsme.

«Les gens vont penser que je suis devenu fou, à commencer par ma famille. Mais la vraie question est la suivante: suis-je la seule personne folle?», déclare Hwang, 73 ans, responsable de la politique étrangère du Parti.

Ce dernier, considéré comme l'un des architectes du communisme à la nord-coréenne, le Juché, déclare avoir longuement réfléchi avant de quitter son pays. «J'ai ruminé cette question sans cesse», ajoute-t-il avant de franchir le pas «pour sauver notre peuple du malheur».

Pyongyang a accusé la Corée du Sud d'avoir enlevé Hwang et de le séquestrer depuis mercredi dans la section consulaire de l'ambassade sud-coréenne à Pékin.

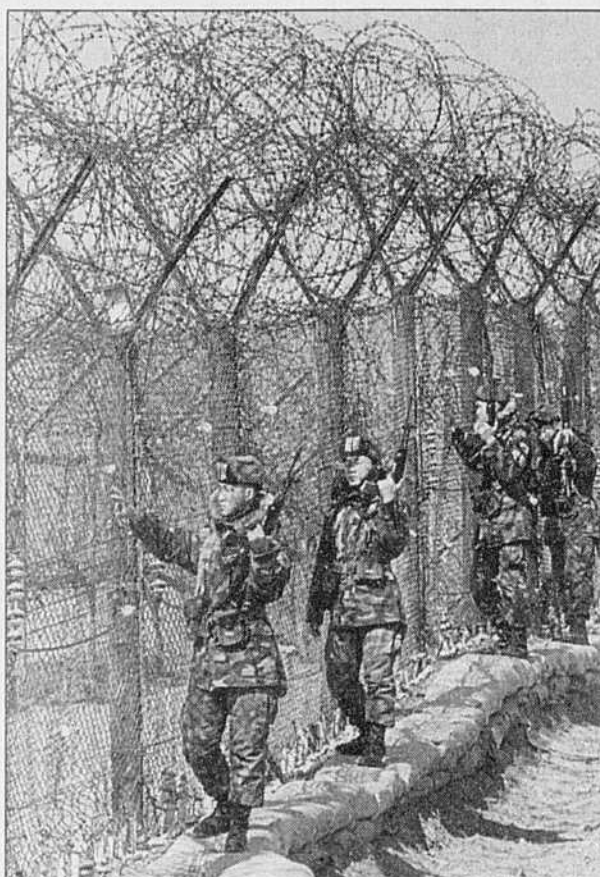
Hwang s'en prend avec violence aux dirigeants communistes qui, tout en parlant d'unification des deux Corées, continuent de traiter la Corée du Sud en ennemi et souhaitent en faire «une mer de feu». «Comment peut-on considérer l'attitude de ces gens comme celle de sains d'esprit?», écrit-il.

Le transfuge accuse également le pouvoir nord-coréen de mener le pays à la ruine. «De même, comment qualifier de sains d'esprit ceux qui parlent de construire une société idéale pour les travailleurs et les paysans pendant que ces derniers meurent de faim?».

La défection de Hwang Jang-yop, la plus marquante depuis la partition de la péninsule à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a provoqué une nouvelle crise politique entre les deux Corées.

Pyongyang affirme que Hwang Jang-yop a été enlevé et séquestré par les Sud-Coréens et se dit prêt à prendre «les contre-mesures qui s'imposent». «S'il est vrai que Hwang Jang-yop se trouve à l'ambassade sud-coréenne à Pékin, c'est qu'il a de toute évidence été enlevé par l'ennemi. Nous demandons des précisions à la partie chinoise par les voies appropriées», a déclaré un porte-parole du ministère nord-coréen des Affaires étrangères.

Pour Séoul, ces accusations sont «grotesques». Un porte-parole du ministère de l'Unification nationale a indiqué hier que Séoul intensifierait les démarches nécessaires à l'octroi du droit d'asile réclamé selon la Corée du Sud par



YUN JAHYOUNG, ASSOCIATED PRESS

Zone «démilitarisée», côté sud.

le dirigeant nord-coréen.

Un haut fonctionnaire du ministère de la Défense déclarait de son côté que l'état-major de l'armée sud-coréenne avait renforcé l'état d'alerte de son système de défense en raison de l'«imprévisibilité» des décisions de Pyongyang.

La police chinoise a bouclé le consulat dans lequel, selon Séoul, des Nord-Coréens ont tenté, mais en vain, la nuit précédente de pénétrer de force.

Le transfuge a rencontré hier dans la résidence Kim Hwang, un conseiller du ministre sud-coréen des Affaires étrangères, Yoo Chong-ha, venu spécialement de Séoul.

Embarassées par cette affaire et ne souhaitant pas envenimer leurs relations avec l'allié communiste nord-coréen, les autorités chinoises ont en revanche évité de renvoyer l'émissaire sud-coréen.

Mines antipersonnel

La conférence s'amorce dans la division

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — La réunion de Vienne sur l'interdiction des mines antipersonnel a confirmé les divisions de la communauté internationale sur ce problème, a-t-on appris hier auprès de participants.

Officiellement 110 pays participent à la réunion de Vienne qui se tient depuis mercredi à huis clos au niveau des experts gouvernementaux et doit s'achever ce soir. Mais il est significatif que de «nombreux pays» se soient inscrits et en fait n'assistent pas à la réunion, selon ces sources qui n'ont pas souhaité être identifiées.

Selon elles, le débat général de la première journée a confirmé l'existence de trois camps.

Le premier camp réunit des pays comme l'Autriche, la Belgique, le Canada et l'Irlande pays qui ont déjà pris des mesures nationales portant interdiction totale des mines antipersonnel (production, emploi, transfert et destruction des stocks). Ces pays sont les plus fermes défenseurs de l'initiative lancée en octobre dernier par le Canada, lors d'une conférence diplomatique à Ottawa, en faveur d'une négociation accélérée d'un traité international portant interdiction totale de ces armes. Le Cana-

da a précisé qu'il se fixait pour objectif de faire signer un tel traité dès décembre 1997.

A l'opposé la réunion de Vienne a confirmé qu'une dizaine de pays producteurs et/ou utilisateurs de mines antipersonnel étaient hostiles à une interdiction totale de ces engins et rejetaient toute négociation internationale en dehors de la conférence de l'ONU sur le désarmement à Genève.

Absence de la Chine

Pour bien marquer sa désapprobation à l'égard de la réunion de Vienne, qui s'inscrit dans le cadre du processus de négociation entamé à Ottawa en octobre dernier, la Chine, leader des pays contre une interdiction totale, a été le seul Etat à décliner officiellement l'invitation du gouvernement autrichien.

Les autres membres de ce groupe sont, selon ces sources, la Russie, l'Inde, le Pakistan, la Syrie, la Libye, l'Égypte, Cuba et l'Iran.

Une vingtaine de pays, parmi lesquels les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Australie, la Grèce, l'Espagne, la Pologne, la Finlande, l'Argentine et le Brésil, ont une position intermédiaire.

Favorables à un traité d'interdiction totale, ils estiment que l'enceinte

appropriée pour en négocier le texte est la conférence du désarmement à Genève. Cette conférence est en effet le seul forum à réunir tous les pays concernés et notamment toutes les grandes puissances militaires, font-ils valoir.

En même temps ces pays apportent leur appui au «processus d'Ottawa», qui permet, estiment-ils, d'exercer une «pression politique» sur les Etats opposés à une interdiction totale et de débrouiller le terrain sur le plan technique en vue de rédiger un traité à Genève.

A cet égard, notent les mêmes sources, un avant-projet autrichien de traité, que les délégués à la réunion de Vienne ont commencé à examiner hier, est considéré par la plupart des participants comme un simple «élément de réflexion».

Les mines terrestres tuent ou mutilent chaque année 26 000 personnes dans le monde, dont 90% de civils. La seule législation internationale existante est un protocole adopté en mai dernier à Genève qui complète la Convention de l'ONU de 1980 sur les armes conventionnelles.

Ce texte limite partiellement l'usage et l'exportation des mines antipersonnel. Il interdit notamment l'emploi des mines non détectables.

Les assassins
de Benhamouda
auraient été abattus

AFP ET REUTER

Les forces de sécurité algériennes ont abattu les assassins présumés du dirigeant de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelhak Benhamouda, lors d'une «opération spectaculaire» à Alger, a rapporté hier la presse algérienne.

Les journaux indiquent qu'un «groupe terroriste» — quatre hommes et deux femmes — a été supprimé lors d'une attaque des forces de sécurité contre un appartement dominant le siège de l'UGTA, dans le centre d'Alger. Deux enfants ont également été tués lors de cette opération, qui a duré huit heures.

Selon le quotidien *Al Khabar*, les islamistes ont refusé de se rendre et ont ouvert le feu sur les troupes gouvernementales. «Les forces de sécurité ont riposté en lançant des grenades, qui ont explosé à l'intérieur de l'appartement, tandis que des troupes postées sur le toit prenaient d'assaut [la cache]», précise *Al Khabar*. Des unités qui s'étaient déployées sur les toits ont tiré des roquettes contre la cache des «terroristes», indique *La Tribune*.

D'après *La Tribune*, les assassins présumés avait loué un appartement au cinquième étage d'un immeuble en comptant 14 au-dessus du siège de l'UGTA, sur la place du 1^{er} mai. Le Front islamique du djihad armé (Fida), un groupe intégriste basé à Alger, a revendiqué l'assassinat de Benhamouda, abattu le 28 janvier dernier devant le siège de l'UGTA. Le quotidien *Liberté* affirme que les «terroristes» tués par les forces de sécurité étaient membres du Djamaat ansar Essouma, une faction dissidente du Groupe islamique armé.

17 militaires tués dans une embuscade

Par ailleurs, dix-sept militaires algériens ont été tués la semaine dernière dans une embuscade tendue par un groupe de l'Armée islamique du Salut (AIS), branche armée du FIS, près de Jijel, ville du littoral à 250 km à l'est d'Alger, a-t-on appris hier à Bonn de source proche du Front islamique du Salut.

Dans un bulletin, Flash Info, numéro 13, parvenu à l'AFP, l'AIS indique qu'à Texana, un village de montagne à une dizaine de km au sud de Jijel, une région considérée comme un fief islamiste, «un groupe de l'Armée islamique du Salut a tendu une embuscade à une patrouille de l'armée. Bilan de l'opération: 17 militaires tués».

L'existence de cette opération était confirmée hier de sources indépendantes en Europe.

Un observateur
de l'ONU est exécuté
au Tadjikistan

REUTER

Moscou — Les rebelles qui détiennent depuis plus d'une semaine 14 otages dans le centre du Tadjikistan ont exécuté hier un de leurs prisonniers, rapporte l'agence russe Itar-Tass.

Selon la correspondante de l'agence, qui figure au nombre des otages, il s'agit de l'un des trois observateurs militaires des Nations unies — deux Suisses et un Ukrainien — toujours aux mains des hommes du «commandant» Bakhrom Sadirov. Ni son identité, ni sa nationalité n'ont été révélées.

Aucune confirmation n'a pu être obtenue, ni auprès de la mission de l'ONU à Douchanbé, la capitale tadjike, ni auprès des ambassades concernées. Certains diplomates occidentaux en poste dans la région doutent encore de l'exécution du prisonnier et pensent qu'il pourrait s'agir d'un «coup de bluff» des ravisseurs, destiné à faire pression sur le gouvernement.

Tous les otages ont été enlevés dans la vallée de Garm, à environ 80 km à l'est de Douchanbé. Ils sont tous détenus à Kalainav, le village retranché des ravisseurs. Enlevé en même temps que ses compagnons, un quatrième observateur de l'ONU, de nationalité autrichienne, a été relâché mardi pour raisons de santé.

Le groupe de Bakhrom Sadirov détient également plusieurs journalistes travaillant pour des médias russes, quatre employés du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, et le ministre tadjik de la Sécurité.

Les ravisseurs demandent que 40 de leurs compagnons, arrivés dans la journée à Douchanbé depuis le nord de l'Afghanistan, soient autorisés à les rejoindre à Kalainav. On ignore si cette revendication a été satisfaite.

Selon certaines sources, les hommes de Bakhrom Sadirov et les autorités gouvernementales ne seraient pas parvenues à s'entendre sur les conditions de l'échange et, selon l'envoyée spéciale de la deuxième chaîne de télévision russe (RTR), la tension serait progressivement montée au cours de la journée.

Rencontres

Pour placer une annonce gratuite:

- Composez le (514) 985-2507 avec un téléphone à tonalité (Touch tone).
- Écoutez les instructions, vous recevrez un numéro de membre et un code d'accès.
- Appelez avant lundi 12h pour que votre annonce paraisse le vendredi et le samedi suivant.
- Les messages vocaux Vax-tel et Le Devoir n'assument aucune responsabilité concernant les rencontres faites par l'entremise de notre service de télé-rencontre.
- Les utilisateurs du service doivent avoir plus de 18 ans.

Rencontres

Femme cherche homme

Chaleureuse et dynamique
Soixantenaire, chaleureuse et dynamique, cherche compagnon mature, raffiné et tendre, pour partager, découvrir et faire des projets. 1883

Amoureuse de la mer et de la voile
50 ans, équipée expérimentée, sportive, voyageuse, intéressée à la coopération internationale, cherche compagnon, navigateur raffiné, libre, rieur, relaxe et ouvert. 1884

Musicienne professionnelle
Jeune quarantaine, pas moche du tout, affectueuse, aime le chant, les arts, la bonne bouffe, cherche homme du même groupe d'âge, pas bête, pour partager petits et grands bonheurs. 1869

Bienvenue à toi, homme de caractère
Femme autonome dans la quarantaine, pas quelconque mais quelqu'un, joviale, cultivée, aime les beaux instants, cherche son alter ego, sensible et distingué. 1885

Belle femme femme
Belle femme grande, mince, allure jeune et racée, esprit vif ouvert et curieux, intérêts, plaisirs et goûts athlétiques, cherche H 48 ans et plus, cultivé, réfléchi, rieur, encore fidèle à ses rêves de jeunesse, un peu marginal. 1882

Le plus naturel qui soit
Maman, femme de 40 ans, mince, sportive, aime blues, silence, nature, cherche homme le plus naturel qui soit, 35 ans et plus. 1875

Pour bâtir un grand amour
Belle grande femme mince, élégante, sportive, non fumeuse, aime golf, ski alpin, vélo, cherche homme 50-60 ans, grand, non fumeur pour partager les mêmes goûts et bâtir un grand amour. 1887

Simplicité et tendresse
Femme cherche professionnel 45-53 ans, allure jeune, grand, cultivé, non fumeur, doué de simplicité et de tendresse. 1888

Cultivée, libre et sympathique
Mi-cinquantaine, petite, aime les arts, la nature, la lecture, l'humour, les voyages, la bonne cuisine cherche ami pour partager la joie de vivre. 1889

Infirmière de 44 ans,
44 ans, non fumeuse, yeux bleus, mince, responsable, beaucoup d'affection, de respect, de loyauté à offrir, cherche professionnel cadre, 44-58 ans, non fumeur, aimant ski alpin. 1891

Pour homme sans cravate
Femme ayant envie de lumière, de chaleur, de poésie, de nature et d'aventures, avec homme sans cravate, 38-48 ans, séduisant, intelligent avec sa tête et son cœur, confiant de sa valeur. 1894

Simplicité et sérénité
52 ans, cherche compagnon 50-60 ans, dynamique, sens de l'humour, pour partager le beau, le bon, le vrai de la vie à travers la nature, la philosophie, les arts, la culture, la spiritualité. 1896

De la classe et du charme
Européenne, svelte, jolie, sociable, autonome, active, cherche gentleman 37-67 ans, 1m75 et plus, équilibré, sobre, non fumeur, cultivé, et disposé à établir une relation stable et harmonieuse. 1737

Âme d'artiste de Québec
Jolie, 34 ans, cheveux châtain, yeux verts, créative, cultivée, cherche homme cultivé, stable mais pas trop conformiste, capable d'engagement, partageant son amour des arts et de la vie. 1843

Cherche un ami, un amour et l'humour
Professionnelle dans la cinquantaine, 58", élanée, aime explorer, discuter, rire, écouter, découvrir, souhaite compagnon 50-58 ans, cultivé, curieux, positif, pour relation hors du commun. 1851

Simple artistique et indépendante
Professionnelle, 49 ans, petite, mince, attirante, aime nature, lecture, dialogue, cherche H 45-53 ans, 58" et plus, non fumeur, loyal, vif d'esprit, chaleureuse, pour relation à long terme. 1877

Belle sensible d'allure jeune
Professeur de 43 ans, 57", élanée, blonde, yeux bleus, sensible, enthousiaste, spontanée, affectueuse, aime nature, arts, vélo, rira, cherche homme de cœur, cultivé, 42-52 ans, non fumeur. 1881

Grosse, oui, et alors?
Louise, 35 ans, ronde, jeune, jolie, sensuelle, fière, aime cinéma, restos, scrabble, enfants, surprises, cherche H bien dans sa peau, cultivé, désirant relation stable empreinte de respect. 1857

Femme instruite au cœur tendre
Dame de 44 ans, très articulée, expressive, passionnée, cultivée, mélomane, stable, croit à la vie à deux et au bonheur simple, cherche bon compagnon de vie. 1696

Attractive, distinguée et coquine
Attractive, distinguée et un peu coquine, serait très intéressée à l'homme de tête et de cœur, 65-75 ans, pour tendresse et rires, conversations animées ou silences éloquentes. 1855

Professionnelle de la santé affectueuse
44 ans, 53", mince, yeux bleus, respectueuse, loyale, aime ski alpin, natation, vie de famille, cherche professionnel ou homme sérieux, 44-60 ans, non fumeur pour relation sérieuse. 1774

Danielle
Danielle cherche un homme entre 35 et 40 ans, non fumeur, petit, 56" et moins, vivant dans ses relations amicales de l'intimité, capable de partager ses émotions. 1753

Artiste de la scène et enseignante
Montréal-Laurentides, 40 ans, mince brune aux yeux bleus, aime musées, campagne, sports, cherche homme 32-42 ans, grand, beau, intelligent, cultivé, ayant un travail intéressant, marginal. 1861

Jolie femme de 40 ans
Élisabeth, aime sport, campagne, maisons anciennes, objets d'art, lecture, cherche H simple, intelligent, de belle apparence, du même âge ou plus jeune, pour partager tous les plaisirs de la vie. 1550

Biche aimable, belle, intelligente
Biche aimable, belle, intelligente, sérieuse désire rencontrer un bel homme européen ou québécois, à sa mesure pour une relation saine et unique en son genre. 1866

Femme authentique et de tendresse
Femme de partage et de vivacité, aime promenade, musique, bon porteur à l'occasion, cherche homme de cœur avec affinités, libre, soixantaine, capable de lien sincère et d'engagement. 1863

Professionnelle de 41 ans
Croyant aux valeurs familiales, mature, affectueuse, distinguée, cultivée, cherche homme prêt à s'engager dans une relation à deux de façon progressive. 1849

Jeune professionnelle de 32 ans
56", 125 lb, sans enfant, cherche homme entre 32-38 ans, pour sorties de ski, soirées culturelles, nuits passionnées. 1854

Sens des valeurs et de l'humour
Professionnelle, 44 ans, universitaire, cultivée, distinguée, non fumeuse, libre, sans enfant, cherche homme entre 41 et 48 ans, pour amitié et complicité. 1832

Amoureuse de pleine nature
42 ans, aime culture et arts de répertoire, voyages, jardinage et bonne bouffe, grands espaces, cherche complicité d'un homme heureux de 38-48 ans, prêt à s'engager dans une relation stable. 1834

Cherche prince charmant
Femme de 32 ans, 57", élanée, brune, yeux noisette, mère, fantasiste, enthousiaste, amoureuse de la mer, cherche gentleman 30-35 ans, non fumeur, autonome, raffiné, charmant, pour s'aimer. 1836

Carpe diem
Cherche complicité à bord d'un cotre, ceissant et chaleureux, possédant la ciel des champs, authentique, homme de cœur, sachant le bonheur, rieur, 40 ans, à son meilleur. 1839

Homme cherche femme
Grand blond dans la trentaine
Michel, 34 ans, 61", 160 lb, grand, blond, souriant, cultivé, tendre, chaleureux, bien dans sa peau, aime cinéma, restos, expos, cherche compagne pour profiter des petits plaisirs de la vie. 1886

Grand lecture, sportif et voyageur
Mi-trentaine, professionnel, non fumeur, sans enfant, grand lecteur, sportif et voyageur, cherche femme pour cheminer en duo dans une relation amoureuse constructive et complice. 1892

Sensible et passionné
34 ans, 145 lb, brun, yeux bruns, mince, curiosité intellectuelle, non fumeur, en forme, aime vélo, plein air, histoire, voyages, cherche femme mince, 24 à 34 ans, communicative et curieuse. 1890

Professionnel universitaire
40 ans, 5'11", mince, châtain, yeux bleus, distingué, cultivé, vif, sportif, sens de l'humour, cherche femme dans la trentaine, belle apparence, mince, universitaire, pour relation stable. 1893

Professionnel de Québec
Alain, 36 ans, 5'8", châtain, yeux bleus, sens de l'humour, intellectuel et sportif, cherche femme entre 25-35 ans, mince, élégante, avec affinités, pour relation basée sur le respect. 1885

Jeune professionnelle de 32 ans
6', 175 lb, bien proportionnée, élégante, étudiant en maîtrise, travaille à temps plein en institution financière, cherche femme aimant cinéma, musique, sorties sportives et culturelles. 1742

Homme de 47 ans
Grand, libre, non fumeur, aime bricolage, la chaleur, la sécurité, cherche la brunette fatale ou la blonde dans la quarantaine, ouverte à l'avenir. 1872

Cherche femme asiatique
Homme professionnel de 39 ans, 6', svelte, cheveu dégariné, châtain-blond, intellectuel, artiste et sportif, cherche F asiatique, discrète, intellectuelle et/ou sportive. 1873

Professionnel de 55 ans,
Jean, cultivé, fragile et fort, idéaliste inquiet et simple, monoparental, 2 enfants, cherche complice intelligente, subtile, pour un compagnonnage amoureux. 1876

Bel Africain
Fleur, simple, cherche belle femme dans la trentaine, belle allure, dynamique, pour partager moments libres et tendresse. 1858

Professionnel attirant
Professionnel de 32 ans, 5'8", 165 lb, attirant, cherche jeune femme pour développer une relation interpersonnelle enrichissante. 1859

Chrétien, bilingue et sportif
Christian, 31 ans, 5'8", 140 lb, brun, yeux bruns, mince, bilingue, sportif, cherche jolie femme mince, 23-33 ans, indépendante et cultivée pour une relation amicale d'abord. 1862

Européenne recherchée
Montréalais dans la quarantaine cherche femme ardente, communicative, intellectuellement stimulante, idéalisme sportif. 1864

Hédoniste dans la cinquantaine
Belle présentation, croit au bonheur par le plaisir et la beauté, cherche complicité idoine et mariée pour matines délicieuses et clandestines. 1828

Admissible à l'emploi du cœur
Gabriel, âge d'un bébé boomer engagé et de belle apparence, beaux yeux, voix mélodieux, cultivé aux intérêts multiples, cherche femme mince, audacieuse, imaginative. 1844

Bel universitaire de 32 ans
Célibataire, sans enfant, enjoué, romantique, sensible, passionné, sensuel, aime activités culturelles, ski, patin, cherche femme entre 20-34 ans, pour partager moments agréables. 1847

Passionné de tango argentin
Montréalais, mi-cinquantaine, professionnel romantique, non fumeur, cherche professionnelle environ 40 ans, mince, jolies, sensible, fiable, pour tango argentin, humour, amour et long terme. 1850

Passionné de littérature et de musique
Professionnel de 50 ans, non fumeur, aime le vin, la mer, la bicyclette, cherche belle femme mince et cultivée entre 35-47 ans, pour partir à la recherche du temps perdu. 1853

Universitaire recherchée
Homme de 58 ans cherche femme d'envergure, sans enfant, ayant une vie intellectuelle réelle, prête à partager une vie intérieure tendre, riche et créative. 1837

Universitaire, cinquantaine heureuse
62", feu d'art et de littérature, passionné de l'épique en plein air et de voyages, sain de corps et d'esprit, cherche une femme avec affinités, pour relation enrichissante. 1779

Homme de cœur
Quarantaine, 6', 215 lb, éduqué, a gardé son cœur d'enfant, sa capacité d'émerveillement cherche complice dans la trentaine, féminine, sensuelle pour le partage de la pression de la vie. 1819

Tout début vingtaine
Simon, jeune homme vif, début vingtaine, cherche une personne féminine pour partager les échos du Devoir. 1822

Femme noire demandée
Homme de 40 ans, mince, 59", 165 lb, cherche une femme entre 25 et 48 ans, de stature imposante et assez grande. 1825

Homme cherche homme
C'est pour mieux te voir... Quarantaine, 5'10", poilu, sans barbe ni moustache, porte lunettes, cherche homme autour de 6', poids proportionnel avec grandeur, intelligence, humour et respect mutuels sont importants. 1286

Homme dans la vingtaine
Homme dans vingtaine, aime arts, nature, mode, cinéma, littérature, cherche femme de 35 ans et plus, professionnel cultivé, distingué, ayant même goûts pour se faire plaisir. 1819

Rêveur et sensible
Professionnel sensible et rêveur dans la cinquantaine, mince, en forme, cherche jeune homme aimant les arts, la nature, pour rire et rêver. 1781

Partenaires de sorties, culture et voyage.
Qualité d'âme et de vie
Danielle, 46 ans, professionnelle libre et non fumeuse, assoiffée de qualité d'âme et de vie, cherche hommes et femmes de qualité pour rencontres et échanges autour d'une bonne table. 1806

Pour le long voyage
Randonneur cherche randonneuse au long cours, 35-42 ans, pour fouler le Camino de Santiago en Espagne, environ 800 kilomètres, 1 mois, ce printemps. 1841

Mignonne, allons voir si le soleil...
Mélomane, non fumeuse, 54 ans, aime marche, histoire naturelle, 5'6", cherche une amie cultivée, sportive, pour voyage de camping, en Mars et Avril, dans le sud-ouest, destination à préciser. 1830

Un nouveau service de boîtes vocales.

Rencontres

Pour répondre aux annonces:

- Notez le numéro de l'annonce
- Composez le 1-900-451-6528

Des frais de 2,18 \$ par minute seront portés à votre compte de téléphone.

Pour savoir si vous avez des messages:

- Composez le (514) 985-2507

Entrez votre numéro de membre suivi du code d'accès

Sans frais.

Pour récupérer vos messages:

- Composez le 1-900-451-6528
- Entrez votre numéro de membre suivi du code d'accès

Des frais de 2,18 \$ par minute seront portés à votre compte de téléphone.

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

Suite des avis de la page 7

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 700-02-004015-963, LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, MARIE-CLAUDE GUILLETTE, Partie défenderesse, PNEZ AVIS que le 25 février 1997 à 11h00 au 524, CHARBONNEAU #5, ST-EUSTACHE, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIE-CLAUDE GUILLETTE, saisis en cette cause, soit: Automobile Dodge 1989, 4 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARTIN DUPUIS, huissier du district de Terrebonne, 514-848-0979, Fax: 848-7016, 31, rue St-Jacques ouest, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 500-02-025937-959, LEO-P. GUNION, -VS- MAXIME MYRTEL ET HABITATION ABRI DE VIE, La 17 MARS 1997 à 10h00, au 1, PLACE VILLE MARIE, BUREAU 2707, à MONTRÉAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEO-P. GUNION, saisis en cette cause, soit: LOT de 7 ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE "A" - (POUR INFORMATION COMMUNIQUER AVEC LE HUISSIER), YVAN MARTIMBAULT, huissier de Justice, Info: 674-6400, BERNIER ET MARTIMBAULT.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 760-32-002469-965 - AVIS PUBLIC - RITA BRUN, Partie demanderesse - VS - NORMAND BROSSARD, Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1997 à 10h30, au 730, CROISSANT D'AVIGNON, CANDIAC, P.Q. seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RITA BRUN, saisis en cette cause, consistant en: 1 cuisinière Inglis 30", 1 réfrigérateur Inglis, 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MAURICE SIMARD, huissier du district de Terrebonne, GUNION & ASSOCIÉS, HUISSIERS - 819-326-7707, Fax 326-6972, 22 rue Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2A4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 760-32-002469-965 - AVIS PUBLIC - RITA BRUN, Partie demanderesse - VS - NORMAND BROSSARD, Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1997 à 10h30, au 730, CROISSANT D'AVIGNON, CANDIAC, P.Q. seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RITA BRUN, saisis en cette cause, consistant en: 1 cuisinière Inglis 30", 1 réfrigérateur Inglis, 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MAURICE SIMARD, huissier du district de Terrebonne, GUNION & ASSOCIÉS, HUISSIERS - 819-326-7707, Fax 326-6972, 22 rue Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2A4.

la partie intimée et aux mises en cause, avis de communication des pièces de la requérante et pièces R-1 à R-8 a été remise au greffe à l'intention SIGPRA CONSTRUCTION INC. Lieu: Saint-Jean-sur-Richelieu Date: Ce 11 février 1997 LE GREFFIER ADJOINT.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-232916-969

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT SILVIA JANETH IRAHETA
Partie demanderesse
CARLOS MORENO
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CARLOS MORENO, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1,100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de CARLOS MORENO. Lieu: Montréal Date: Ce 11 février 1997 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de FABIANE PERRON, en son vivant domiciliée au 3411, rue Chapleau, appartement 5, Montréal (Québec) H2K 3H7, survenu le 10 octobre 1996, un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale le 28 janvier 1997 devant Me Roger Coiteux sise au 5064, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2Y 4G1, (tel: 271-4700). Donnée ce 11 février 1997. ALBERT PERRON, Liquidatrice.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 697-000-180

COUR MUNICIPALE
PRÉSENT
VILLE DE MONTRÉAL
Partie demanderesse

2854-2363 QUÉBEC INC.
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 2854-2363 QUÉBEC INC., de comparaître au greffe de cette Cour situé au 775, rue Gosford, Montréal, salle rez-de-chaussée, dans les trente (30) jours

de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration procédure alléguée, avis à la défenderesse et pièces, a été remise au greffe à l'intention 2854-2363 QUÉBEC INC. Lieu: Montréal Date: Ce 12 février 1997 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

Mes JALBERT SEGUIN VERDON CARON MAHONEY Me GIRARD, 275 est, Notre-Dame, 3e étage Montréal, Qc. Tel: 872-3630

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 540-12-004394-961

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT NATALE TURSI
Partie Requêteur
RACHEL DAROUISE BIDDINGTON
Partie Intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à NELSON BATISTA, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800 St-Martin ouest, à Laval, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce et requête pour mesures provisoires a été remise au greffe à l'intention de NELSON BATISTA. Lieu: Laval Date: Ce 10 février 1997 YVAN ALLY, G.A. Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-233071-962

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT CLAUDETTE BABIN
Partie Requêteur
PETER NIGEL DYER
Partie défenderesse

ORDRE est donné à PETER NIGEL DYER, de comparaître au greffe de cette Cour situé à 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1,100, dans les trente (30) jours de la date de la

d'exercice d'un droit hypothécaire à votre intention.

A moins que vous n'ayez remédié au défaut dénoncé audit préavis dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'inscription de ce préavis au bureau de la publicité des droits, il pourra être procédé suivant la loi. Montréal, le 12 février 1997 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO: 505-05-003080-972

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT CAISSE POPULAIRE DE LAFLÈCHE
Partie Requêteur
LIONEL LAVOIE
Partie Intimée

RAYNALD E. LAMOTHE
Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LIONEL LAVOIE, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 est, Jacques Cartier à Longueuil, en salle 1.17 le 8 avril 1997 à 9h00 de l'avant-midi, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête en paiement, affidavit, avis à la partie intimée, pièces, inventaire de pièces remises, pièces et nouvel avis de présentation a été remis au greffe à l'intention de LIONEL LAVOIE. Lieu: Longueuil Date: Ce 12 février 1997 YVAN ALLY, G.A. Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-232590-962

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
(Division des divorces)
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT MICHELINE GOULET
Partie demanderesse
JOSE MANUEL MARTI PEREZ
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOSE MANUEL MARTI PEREZ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1,100, dans les trente (30) jours de la date de la

publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Monsieur PETER NIGEL DYER. Lieu: Montréal Date: 10 février 1997 FRANÇOIS LEBLANC, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 505-05-003080-972

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT CAISSE POPULAIRE DE LAFLÈCHE
Partie Requêteur
LIONEL LAVOIE
Partie Intimée

RAYNALD E. LAMOTHE
Mis-en-cause

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LIONEL LAVOIE, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 est, Jacques Cartier à Longueuil, en salle 1.17 le 8 avril 1997 à 9h00 de l'avant-midi, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête en paiement, affidavit, avis à la partie intimée, pièces, inventaire de pièces remises, pièces et nouvel avis de présentation a été remis au greffe à l'intention de LIONEL LAVOIE. Lieu: Longueuil Date: Ce 12 février 1997 YVAN ALLY, G.A. Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-232590-962

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
(Division des divorces)
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT MICHELINE GOULET
Partie demanderesse
JOSE MANUEL MARTI PEREZ
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOSE MANUEL MARTI PEREZ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1,100, dans les trente (30) jours de la date de la

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Date: Ce 12 février 1997 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

Mes SMITH ST-MARTIN MORIN 715, Square Victoria #510 Montréal, Qc Tel: 848-7172

AVIS AUX CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de: LES SYSTÈMES D'AFFAIRES RANMAR LITEE/RANMAR BUSINESS SYSTEMS LTD, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1242, rue Peel, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Avis est par les présentes donné que Les Systèmes d'Affaires Ranmar Litee/Ranmar Business Systems LTD ayant déposé un avis d'intention de faire une proposition et n'ayant pas déposé de proposition dans le délai prescrit, est réputée avoir fait cession de ses biens le 29 novembre 1996, conformément à l'article 50.4(8) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La première assemblée des créanciers sera tenue le 25^e jour de février 1997 à 11 H 00, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville Marie, 8^e étage, Montréal (Québec).

Daté à Montréal, le 14^e jour de février 1997.

CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. SYNDIC
Pierre Laporte, CA, CIP
Responsable de l'actif

JEAN CARON BELANGER ERNST & YOUNG INC. 1, Place Ville-Marie, bureau 2400, Montréal (Québec) H3B 3M9

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

APPEL D'OFFRES

La ville de Salaberry-de-Valleyfield requiert des soumissions pour la fourniture des biens et services suivants:

Construction 97-02
Pose mélange bitumineux - Réfection tranchées

Les soumissions (dépôt 25 \$ non remboursable) seront reçues jusqu'au mardi 4 mars 1997 à 14 h au 61, rue Ste-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite.

La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour toute information concernant cet appel d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier.

Union des municipalités du Québec
1-800-256-7774

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No. 7610 Travaux de construction d'entrepôts non chauffés aux garages municipaux des secteurs 4 et 5. (L-9323)

No. 7611 Travaux d'aménagement au Centre de la Nature près du stationnement au bloc nord ainsi que divers travaux. (L-9371)

No. 7612 Travaux d'installation d'un système d'éclairage au parc des Prairies, d'un contrôle d'arrosage aux parcs Laval-Ouest et St-Édouard, d'installation d'appareils à jeux au parc Isabelle, d'installation d'une fontaine au parc Dalida, d'abri au parc-école Christ-Roi ainsi que l'aménagement de certaines berges. (L-9374)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formulaires préparés à cet effet et remises sous pli cachetés au Greffier de Ville de Laval à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 4 mars 1997 seront ouvertes à 12 heures (midi) en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formulaires de soumission, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8:15 à 12 heures (midi), moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL le 14 février 1997 Me Guy Collard, greffier

LAVAL

É D I T O R I A L

La loi, c'est la loi...

Jean-Robert Sansfaçon

Le jugement de la Cour supérieure qui interdit le transfert de certains vols internationaux de Mirabel à Dorval porte un dur coup aux efforts de rationalisation entrepris pour faire en sorte que Montréal profite des changements en cours dans l'industrie du transport aérien. Il doit être porté en appel.

De prime abord, différencions les enjeux économiques des enjeux juridiques. Après des années d'hésitation et le départ de quelques grandes compagnies de transport aérien, la majorité des intervenants politiques et économiques faisaient pression pour qu'on règle le problème des aéroports une fois pour toutes.

Ainsi, quand la société à but non lucratif locataire et gestionnaire des deux Aéroports de Montréal (ADM) annonça qu'elle entendait privilégier Dorval pour les vols internationaux, seuls les représentants de la région de Mirabel et ceux des villes situées à proximité des pistes de Dorval s'opposèrent au projet. Pourtant, personne n'était absolument certain que la démarche d'ADM allait être profitable. ADM n'a jamais caché le fait que sa décision en était une d'affaires, et si elle a souvent tenté de justifier son choix par des données objectives, tous les observateurs connaissaient les limites de ces mêmes données. Ils savaient aussi que la décision comportait des risques dans un contexte de bouleversements accélérés par l'entrée en vigueur de l'accord à ciel ouvert (*open skies*).

L'arrêt de l'opération ordonné mercredi par le juge Pierre Viau vient donc mettre un terme, temporairement du moins, à cette entreprise de restructuration. À cause des raisons mêmes qui avaient poussé ADM à agir de façon précipitée, l'an dernier, certains voient dans la décision de la cour un coup fatal pour l'industrie du transport aérien à Montréal. Cela n'a pas été prouvé. Disons plutôt que Montréal vient de se faire manger un autre pion dans la partie d'échecs qu'elle était déjà en train de perdre aux mains de Toronto.

Au plan juridique, la décision de la cour pose plusieurs questions qui s'éloignent de la logique d'affaires. En se rendant aux arguments des «demandeurs», deux représentants de la région des Laurentides membres de la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM), le juge Viau accorde une très grande importance au processus de consultation. Il est vrai que le bail liant le gouvernement fédéral, propriétaire des aéroports, à ADM, fait obligation à cette dernière de consulter «les groupes concernés qu'il juge approprié» avant l'adoption de son Plan directeur une fois tous les dix ans; c'est vrai que la SOPRAM faisait partie de ces groupes et que, contrairement aux années antérieures, la consultation fut expéditive et se tint même après qu'ADM eut pris sa décision (ce qui ne veut pas dire que rien n'aurait pu l'amener à changer d'avis); c'est encore vrai qu'ADM n'a pas transmis tous les documents dont elle disposait à la SOPRAM, certains étant jugés confidentiels; et c'est toujours vrai qu'en apportant certains changements à la vocation respective des deux aéroports, ADM modifiait sans autre consultation son propre Plan directeur dont copie venait à peine d'être envoyée au gouvernement fédéral, tel que son bail l'y obligeait. En conséquence, la Cour a jugé qu'ADM ne s'était pas comportée comme elle s'était engagée à le faire, et elle annule la décision.

À la première lecture, le jugement Viau paraît donc d'une grande logique. Pourtant, quelque chose cloche. D'accord, la décision d'ADM fut prise très rapidement, ce qui a conduit à des consultations plus expéditives que par le passé. Mais le juge exagère en soutenant que ces consultations n'en étaient pas vraiment et que les gens consultés ne disposaient pas de l'information suffisante pour prendre une décision éclairée. Il y a des années que le dossier évolue, que des pressions de toutes parts sont exercées pour qu'on trouve une solution. Les données du problème, elles étaient connues de tous les intéressés, y compris et surtout des deux demandeurs dont l'un est maire de Mirabel. Le conseil d'administration de la SOPRAM a reçu l'information d'ADM et accepté la proposition; l'assemblée générale du même organisme a aussi voté très majoritairement en faveur de la proposition d'ADM, à trois exceptions près dans ce groupe de 19 personnes. S'il faut en croire le juge, ces gens auraient donc voté sans savoir? Attention: on ne parle pas de simples quidams, naïfs ou inconscients du sens de leur vote. Il s'agit de 19 représentants des Villes (Montréal, Laval, villes de la rive sud, etc.) et d'organisations de gens d'affaires. Tous bernés?

Pourquoi l'honorable juge ne reconnaît-il pas que, quelles qu'eussent été la période de consultation et la profondeur des documents distribués, jamais les représentants de la région de Mirabel ne se seraient rangés derrière la décision d'ADM? L'interprétation que fait le juge Viau de l'exigence de consultation inscrite au bail d'ADM par le gouvernement apparaît donc abusive: si les membres de la SOPRAM s'étaient sentis bousculés par ADM, ils l'auraient exprimé de façon majoritaire, ce que seuls les irréductibles de la lutte contre Dorval ont fait de la façon que l'on sait.

Le juge précise qu'ADM devait respecter le bail qui la lie au gouvernement fédéral. Or, jamais Ottawa n'est intervenu dans le débat pour dénoncer l'attitude de son locataire. Au contraire, au moins à deux reprises au cours des mois qui ont précédé la décision d'ADM, un ministre (Ouellet) et le premier ministre Chrétien lui-même se sont prononcés publiquement en faveur d'une solution radicale au problème des deux aéroports. N'était-ce pas une manifestation de l'appui du locataire à l'égard de son locataire?

Finalement, le juge omet de souligner que tous les vols internationaux ne seront pas transférés à Dorval, les transporteurs demeurant libres de déménager ou pas. Contrairement à ce que soutient le magistrat, cela signifie que le mandat de Mirabel n'a pas été radicalement redéfini par rapport à la situation actuelle où cet aéroport reçoit à la fois des vols internationaux réguliers, nolisés et de cargo. À lui seul, cet abus d'interprétation ne mérite-t-il pas que la cause soit portée en appel, même si les délais risquent de nuire au projet?

Ce jugement est un mauvais jugement et comme les portes de sortie laissées ouvertes par le juge sont à peu près inaccessibles dans des délais raisonnables, cela place ADM et les habitants du Grand Montréal dans une très fâcheuse situation. David a vaincu, mais il n'en porte aucune gloire. Pas plus que notre système judiciaire.

Le juge Viau

exagère la portée

de l'exigence

de consulter

imposée à ADM

par Ottawa.

L E T T R E S

CAC: compressions dévastatrices

Les réductions budgétaires annoncées récemment par le Conseil des arts du Canada ont été déclarées nécessaires à la préservation de ses programmes. Toutefois, pour la Commission canadienne pour l'UNESCO, une institution distincte logée à l'enseigne du Conseil des arts, la situation est tout autre et l'impact des compressions qui lui sont imposées est pour elle autrement plus dévastateur.

La Commission canadienne pour l'UNESCO conseille le gouvernement du Canada dans ses relations avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle est le point de convergence entre la société civile canadienne et le gouvernement dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Elle s'occupe d'éducation, de sciences fondamentales, de culture, de communication, de sciences sociales et de droits humains, incluant la condition de l'artiste et la condition féminine.

Depuis 1957, année où la Commission a été établie à la suite d'engagements internationaux et d'un arrêté-en-conseil, elle s'est avérée un élément important du développement de la politique étrangère canadienne.

Au cours des quatre dernières années, le Conseil des arts du Canada a réduit le personnel de la Commission de plus de 50 % et son budget de 45 %. Cette mesure met en danger le travail que la Commission et ses membres accomplissent et compromet l'apport du Canada à l'UNESCO pour son action dans le monde entier.

La Commission canadienne pour l'UNESCO est affectée d'une façon disproportionnée par des réductions qui ne tiennent pas compte de sa spécificité. Les compressions subies à la Commission auront un effet négatif

considérable sur les programmes visant à favoriser la coopération Canada-UNESCO. Cette coopération est mise en œuvre grâce à la participation active des enseignants, scientifiques, universitaires, journalistes, promoteurs des droits humains, environnementalistes, spécialistes du patrimoine, travailleurs culturels et autres.

C'est par l'entremise des réseaux de la Commission et de l'UNESCO que ces Canadiens et Canadiennes font la promotion de nos valeurs et de notre culture à l'étranger, contribuent à mettre en place les bases d'une sécurité humaine durable et, ce faisant, mettent nos compétences au service de la communauté internationale. Nous demandons au Conseil des arts du Canada de reconsidérer sa décision et d'accorder à la Commission les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Michel Agnaïeff
Président, Commission canadienne pour l'UNESCO

Marshall Wm. Conley, Acadia University, vice-président, Commission canadienne pour l'UNESCO

Membres du comité exécutif:
Pat Beck, vice-présidente sortante, National Council of Women

Roch Denis, président, Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université

Elisabeth Hoffman, présidente, comité de direction, Coalition canadienne de l'information publique
Carol A. Phillips, vice-présidente et directrice, The Banff Centre for the Arts
Deo Poonwassie, University of Manitoba
Jacques Proulx, Université de Sherbrooke
E. Fred Roots
Ottawa, 5 février 1997

La mère de toutes les défaites

Le 17 janvier dernier, je me suis précipité comme à chaque vendredi sur le cahier B de mon *Devoir*, à la une, pour y lire la chronique de *ma* vive, ma brillante, ma ragoutante Josée Blanchette. Un Jojo-fana, voilà ce que je suis.

Cette lecture devait, hélas, m'abandonner, me terrasser.

Le titre: «Strip-tease maison». Le contenu: une tragédie politico-érotique.

Imaginez un peu: un pauvre Jojo-fana nationaliste qui se fait narrer dans le menu détail, par l'objet même de son adulation, tous les efforts et trucs que cette personne déploie pour écouler son... Anglais (son *chum*)!

Ouille! Ouille! Pour un abonné du *Devoir*, doté d'un complexe d'infériorité québécois même tout à fait standard, une telle révélation équivaut à une «défaite» majeure. Soyez francs, messieurs: n'est-ce pas, symboliquement, la «mère de toutes les défaites»? Perdre son référendum, à côté de «ça», ce n'est rien! Et je m'y connais.

Je sais: ce sont des choses qui ne se disent pas dans notre semblant de pays, où les deux sexes ne s'identifient pas à la même nation quand vient le temps de voter! Mais je «fais» pour être incorrecet politiquement aujourd'hui. Ça vous dérange? Un abonné a droit à ses réactions, non?

Et la Saint-Valentin aujourd'hui... Comme ça va être dur! Ce qui m'écœure le plus, c'est que je sais que je vais finir par tout pardonner à ma chère Josée.

L'amour est bien plus fort que nous.

XXXez-la pour moi, aujourd'hui.
Yvon Bélanger
Montréal, 10 février 1997



OPINION

Il faut fermer toutes les facultés de théologie

YVES LEVER
Professeur de cinéma

J'ai lu avec amusement le texte d'André Myre intitulé «Oui, madame la ministre, il faut fermer des facultés de théologie» (*Le Devoir*, 17 janvier 1997). Le plaidoyer est habile, finement proposé; le sophisme est habilement camouflé par l'humour. Peut-on être contre la vertu? Contre la liberté? Contre l'humanité? Contre la valeur de l'être humain? Contre la sensibilisation au Tiers-Monde?

Je ne contesterai pas que les facultés de théologie enseignent tout cela, souvent avec beaucoup de passion. Je le sais par expérience, ayant passé cinq ans dans celle où André Myre travaille. J'ai côtoyé Myre pendant plusieurs années en tant que confrère jésuite.

Mais il faut quand même fermer toutes les facultés de théologie telles qu'elles existent au Québec. Car leur discours humaniste, si intéressant au pertinent soit-il, n'est pas leur premier but. D'ailleurs, ce discours est déjà assumé en grande partie par les facultés de philosophie, d'histoire, d'anthropologie, de sociologie, etc. Et puis, ne devrait-il pas colorer ce que tout bon universitaire, quelle que soit sa faculté, veut communiquer à ses étudiants?

Le premier but de toute faculté de théologie est de faire... de la théologie. Idéalement, cela veut dire l'étude critique du discours sur les dieux, l'analyse du sentiment religieux et de ses expressions dans l'histoire. Mais cela, les facultés de Québec ne le font qu'en petite partie, parce qu'elles sont avant tout confessionnelles.

Cela veut dire qu'elles affichent toutes une confession particulière, même si elles entretiennent en général de bonnes relations avec les autres

confessions. La foi en Dieu en est le postulat essentiel. Pour y enseigner, il faut non seulement afficher telle foi particulière, mais obéir au code moral commandé par cette foi.

André Myre sait très bien que malgré sa compétence de bibliste, il perdrait son *job* s'il devenait athée, s'il abandonnait la prêtrise ou s'il décidait de prendre épouse ou blonde *steady* (il connaît comme moi plusieurs personnes à qui c'est arrivé).

Quant à la clientèle, elle vient y chercher une formation pour la prêtrise, pour l'enseignement religieux ou pour l'animation pastorale; parfois simplement un approfondissement de sa foi.

Jamais le postulat de la foi n'est remis en cause. Jamais ce qui pourrait l'infirmier ou simplement le discuter n'est même proposé. S'il existe parfois des cours sur l'histoire des religions, c'est à travers le prisme de la foi, et plus généralement de la confession affichée, qu'elle est observée. Myre affirme qu'on y travaille à «démonteler les systèmes religieux». Je ne peux le croire, car si cette réflexion était faite sérieusement, il n'y aurait plus aucun croyant dans sa faculté. Je le crois d'autant moins que dans la même phrase, il veut «rétablir l'image d'un Dieu qui valorise presque à l'excès la liberté, l'intelligence et quête du bonheur». Ah oui? Où ça?

Cette valorisation de l'intelligence, je ne l'ai guère constatée il y a 25 ans. Je ne suis pas sûr qu'elle se fasse aujourd'hui si j'en crois cette affligeante *Commission Mongrain* sur l'Église catholique du Québec (Télé-Québec), il y a à peine un mois, où la réponse à tous les problèmes de foi était qu'on passe trop par la tête et pas assez par le cœur.

Il a fallu attendre presque 90 minutes pour finalement entendre une jeune théologienne dire que l'Église est «en déficit de dialogue avec l'intelli-

gence moderne», cela ne suscitant aucun commentaire des autres participants.

Par civilité (enterrements, mariages...), il m'arrive d'assister à des rituels dans des églises. J'y entends les mêmes désespérantes banalités qu'il y a 40 ans, le même credo en un «Dieu créateur du ciel et de la terre... en la résurrection des corps...» récité machinalement par des gens qui ne réfléchissent pas à ce qu'ils disent, la même prière eucharistique, les mêmes platitudes sermonnées. Encore au dernier Noël, dans mon village d'origine de la Gaspésie, c'était l'évêque du diocèse, pas si vieux pourtant et plutôt sympathique à l'entrée de l'église, qui livrait platement une homélie hâtivement rédigée où il n'y avait absolument rien pour l'intelligence.

Où, il faut fermer toutes les facultés de théologie. De toutes les religions. Comme il faut abandonner tous les cours de catéchèse dans les écoles.

À la place, il faudrait former une véritable faculté de sciences religieuses où le phénomène serait étudié d'une façon vraiment universitaire, c'est-à-dire sans préalable confessionnel, avec rigueur dans la méthode historique. Alors pourrait-on établir de vrais remparts contre les intégrismes religieux, ce que souhaite aussi Myre. Car on y apprendrait que toute foi en un dieu unique et absolu porte en germe le fanatisme et l'intolérance (il ne peut y avoir deux ou trois ou quatre dieux «uniques»).

Ce serait aussi le meilleur lieu pour apprendre à connaître, comprendre et envoyer au grand musée imaginaire de l'évolution culturelle tous les Yahwe, Jésus-Christ, Allah, Raël, Jojo Savard, extraterrestres, astrologues, discours du «nouvel-âge» (n'est qu'obscurantisme), réincarnationnistes...

À P R O P O S

...de tremblements de terre

Au Québec, la plupart des constructions antérieures à 1970 ne répondent pas aux normes sismiques inscrites actuellement dans le Code de la construction. Alors que dans l'Ouest canadien et américain, on a entrepris de nombreux travaux pour consolider les anciennes infrastructures, ici, on aurait plutôt tendance à ne rien faire...

Pourtant, selon André Filiatrault, professeur en génie civil et responsable du simulateur de séismes de l'École polytechnique (le plus puissant des deux seuls simulateurs installés au Canada, l'autre étant Vancouver), les risques de tremblement de terre ici, même s'ils sont moins élevés

que dans l'Ouest, ne sont pas négligeables. «Depuis une quinzaine d'années, les sismologues sont convaincus que toute la vallée du Saint-Laurent est susceptible de subir des séismes de magnitude supérieure à 6 et ce, avec une période de retour moyenne de 65 ans, explique-t-il. Toutefois, comme le dernier séisme majeur, qui date de 1925 et qui était d'une magnitude de 7, n'a pas fait beaucoup de dégâts — son épicentre étant situé dans la région peu peuplée de Charlevoix —, on se croit à tort à l'abri.»

Valérie Borde, in *Interface*, revue de l'ACFAS, février 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

14 février, jour de la Saint-Valentin et fête des amoureux

Faut-il être amoureux aujourd'hui?

De toute façon, on ne choisit pas: l'amour survient, c'est tout

CLAUDE BERTRAND

Professeur de philosophie au Collège
Edouard-Montpetit et écrivain

Cette question en apparence ne devrait pas se poser. Pourquoi? Parce qu'il va de soi que l'on ne choisit pas d'être amoureux ou non. D'ailleurs, l'expression «on tombe amoureux» le rend bien: la chose nous arrive que nous le voulions ou non. Et quoi que l'on fasse pour s'en détourner, nous en sortons toujours avec quelques blessures. C'est ainsi, on n'y peut rien. Mais pourquoi dès lors poser la question? Peut-être parce qu'il n'est pas certain qu'une telle situation soit souhaitable.

Qu'est-ce en effet qu'être amoureux? C'est ni plus ni moins se placer dans une position d'attente par rapport à l'autre que l'on aime. Mais pourquoi se place-t-on dans une telle situation? Parce que l'on a peur de perdre l'autre. D'ailleurs, dans un rapport avec un autre, tout se joue toujours là en définitive. Si je veux savoir si je suis amoureux ou non de l'autre que j'aime ou que je dis aimer, je n'ai qu'à me poser cette question très simple: est-ce que je considère que c'est moi qui ai le plus peur de perdre celui ou celle avec qui je suis ou si c'est l'autre? Chacun peut répondre à cette question en son for intérieur. C'est quelque chose que l'on sait et que l'on ne veut pas s'avouer. Si l'on pense que l'on peut répondre par l'affirmative à cette question... oui, c'est moi qui crains le plus de le perdre, c'est signe que je suis amoureux. Sinon, je devrai bien m'avouer à moi-même que je ne suis pas vraiment amoureux de cet autre que je sens pourtant si proche de moi. D'ailleurs, il est peut-être d'autant plus proche qu'il me sent loin, qu'il me sent capable de lui résister. Mais ce qui me permet enfin de lui résister, ce n'est pas vertu ou courage: c'est tout simplement que je ne suis pas amoureux de lui. Alors je rêverai moi aussi de «tomber amoureux» de quelqu'un d'autre un jour, c'est-à-dire de me placer dans une position d'attente que je refuserais par ailleurs, parce que c'est une position qui fait languir, qui fait souffrir, qui est au fond intenable.

On dit qu'être amoureux est exaltant, exultant. Certes, dans les débuts d'un rapport avec l'autre, tout semble se présenter selon la règle de l'égalité et de la réciprocité des sentiments. Mais le temps fait son œuvre. Et ce que le temps fait apparaître, c'est ce que ce qui apparaissait égal au début n'est pas en fait, ne l'est jamais. C'est à la faveur d'un malentendu que l'on croit à l'égalité des sentiments en amour, parce qu'il y en a toujours un qui aime l'autre plus que l'autre ne l'aime. C'est la structure du désir qui fait que les choses sont ainsi. J'aime ou je désire à proportion de ce qu'on ne m'aime pas ou de ce qu'on m'aime moins.

Celui qui ne se sent pas assez aimé lutte pour se faire aimer plus qu'il ne l'est en réalité

Et celui qui sent l'amour de l'autre à son égard ne se satisfait pas de cet amour. C'est un peu comme s'il voulait lui-même éprouver quelque chose de fort, enfin sortir, échapper peu à peu à cette indifférence qui le mine à travers le temps. Lui non plus ne se sent pas reconnu. Il en veut toujours plus; il est pareil à cet enfant qui n'est jamais comblé de ce qu'on lui donne. C'est pourquoi, fort paradoxalement, il voudrait être lui aussi dans la position de celui ou de celle qui aime le plus.

Chacun veut être dans la position de l'autre, mais s'il l'a, il la refusera



Geneviève et Domenic fêtaient cette semaine le premier mois de leurs relations. À cette heureuse occasion, Geneviève a offert une chandelle à Domenic.

aussitôt. Si je cesse d'être en attente face à l'autre, je n'éprouve plus, peu à peu, que de l'indifférence à laquelle je voudrais échapper un jour. Si par ailleurs je me sens aimé, trop aimé, cet amour m'étouffe, je cherche à le fuir, pour sentir un peu plus de vide en moi. Mais sitôt que ce vide fait de plus en plus sentir sa présence, je cherche à le fuir, me sentant dès lors en mal de reconnaissance.

Mais ce n'est pas tout. Il semble que ce soit lorsque je suis avec quelqu'un, bien avec quelqu'un, que quelqu'un d'autre fait tout à coup son apparition dans le paysage. C'est normal, on me sent plus assuré, moins avide, fort de mon rapport avec l'autre: on ne m'en désire que plus.

Mais si par hasard j'étais seul, on me sentirait trop en quête de... trop en attente d'un autre, plus faible en réalité: alors cela aurait pour conséquence qu'on me désirerait moins. C'est bien normal, on désire la femme du voisin, justement parce qu'elle n'est pas seule. Elle pourra m'offrir une plus grande résistance, forte de son rapport avec son ami ou mari.

Qu'arrive-t-il lorsque je suis dans un rapport d'intimité avec une personne et que j'en rencontre une autre au hasard que je désire aussi... Me voilà déchiré entre les deux. Je voudrais bien réaliser l'amour idéal,

l'amour à trois, mais cela ne se peut pas. Pourquoi? Parce que les désirs sont exclusifs, c'est-à-dire qu'ils comportent un principe d'exclusion en leur essence. Si je te désire, je ne veux pas qu'un autre te désire. Si un autre peut te désirer et que ça ne me fait rien, c'est que je ne te désire pas au fond. Tous les désirs sont exclusifs. C'est contre-nature de penser qu'un amour à trois réussira. Le problème, c'est que l'on ne veut pas se rendre compte qu'à partir du moment où l'on est avec quelqu'un, on devra consentir à un sacrifice, à ne pas tout savoir. Si l'on veut tout avoir, on risque de tout perdre. Mais consentir à être avec quelqu'un en sachant qu'il y aura toujours un manque quelque part, que quelque chose ne sera jamais comblé, c'est peut-être cela, commencer de l'aime.

On aime, fort paradoxalement, l'autre que si l'on a reconnu que l'on ne pourra jamais vraiment former un «couple» avec lui, c'est-à-dire réaliser la complétude absolue. Mais pour arriver à sentir cela, il faut s'être suffisamment approché de lui pour se rendre compte à quel point c'est de soi et de soi seul que l'on est en quête. Mais un soi qui ne sera jamais non plus atteint, puisque sans l'autre, comment pourrai-je être reconnu? Comme si de

l'autre, ou de soi, on faisait sans cesse l'expérience de ce qui nous laisse au bord de l'inachèvement, d'une complétude jamais réalisée.

On peut se demander, par ailleurs, si l'épreuve de l'amour ne commence pas à partir du moment où le désir se met à déperir. C'est là peut-être que tout s'ouvre, tout s'ouvre justement parce qu'il n'y a plus rien de ces images envoûtantes qui viennent brouiller le paysage. En effet, qu'apporte de créateur une situation où je me sens sans cesse en attente de l'autre, distrait de soi-même par la souffrance qui m'occupe et m'obsède? Mais est-il plus créateur de se retrouver dans une situation d'indifférence où je suis sans cesse la

Ne plus être amoureux après l'avoir été peut être la source d'un véritable désir créateur

proie des fantasmes et images d'un tiers qui me jettent à l'extérieur de moi? C'est pourquoi j'ai posé la question: faut-il être amoureux aujourd'hui? Il faut peut-être ne plus l'être après l'avoir été pour retrouver un peu la paix avec soi-même, source de tout véritable désir créateur. Ce qui nous permettra par la suite de commencer à voir l'autre pour ce qu'il est... l'autre dans son irréductible altérité. Alors là et seulement là, on pourra peut-être se mettre à l'aime, mais d'un amour qui n'a plus rien avoir avec le fait d'être amoureux ou d'être en couple.

Dites-le lui!

JACQUES FOURNIER

L'auteur, employé dans un CLSC,
propose ce texte à l'occasion de la Saint-Valentin.

Dites-lui que vous l'aimez mais qu'elle n'y est pour rien. Ce sera moins lourd pour elle à porter.

Dites-lui que vous l'aimez mais que cela ne la regarde pas. Elle sera moins inquiète.

Dites-lui que vous l'aimez mais que vous ne pouvez rien faire pour empêcher cela. Vous respirerez mieux.

Le psychanalyste Guy Corneau, dans son ouvrage remarquable *L'Amour en guerre*, écrit que l'amour, ce n'est pas une relation, c'est un état.

On peut choisir d'être amoureux toute sa vie, chaque jour de sa vie, et de l'être particulièrement lorsque l'on est en peine d'amour, et après.

Pour être amoureux, il faut se mettre en état de vulnérabilité. Il faut laisser voir le grand tour affectif, le grand manque, la grande peur, la

grande angoisse qu'il y a en nous.

Pour être en amour, il faut quitter nos grosses têtes de mâles, bien barricadées, bien articulées, et habiter la totalité de ces grands corps dont nous n'avons pas visité tous les étages, même si nous en sommes locataires depuis longtemps.

Oui, locataires, parce que le proprio — que l'on ne connaît pas, ou pas vraiment — peut exercer son droit à la reprise de possession en tout temps.

Ça donne le goût de faire la fête partout dans ce corps, à tous les étages, le plus tôt possible, avant qu'il ne soit trop tard.

Dites-lui que vous vous rappelez, seconde par seconde, de l'instant où vous l'avez rencontrée, le moment fondateur. Dites-lui qu'aujourd'hui, quand vous la voyez, vous ne tremblez plus.

Dites-lui que vous l'aimez de votre pauvre petit amour dérisoire, insuffisant et médiocre, mais que c'est le seul que vous ayez en stock. La vie est probablement plus facile à traverser quand on ne porte pas tous les jours ses amours du dimanche.

Dites-lui que vous l'aimez et que c'est probable-

ment le plus beau malentendu qui vous soit arrivé.

Dites-lui qu'elle vous embête avec ses exigences. Dites-vous qu'elle en a ras le bol des vôtres.

Dites-lui que la seule personne qu'elle peut travailler à changer, c'est elle-même. Dites-vous que la seule personne que vous pouvez chercher à changer, c'est vous-même.

Dites-lui que vous l'aimez, sans ajouter de «mais». Elle n'en a que faire de vos nuances et de vos paradoxes.

Dites-lui n'importe quoi: elle en a marre que vous lui disiez des choses sérieuses. Faites-la rire.

Dites-lui que, quand elle vous parle, il y a du miel qui coule de ses yeux. Elle vous traitera de crétin. Vous l'embrasserez. Vous en garderez une réminiscence pour les jours mauvais.

Dites-lui n'importe quoi: elle en a marre que vous lui lisiez votre journal au nez sans parler.

Tenez, allez la chercher et continuez à lire cet article ensemble. Collez-la près de vous. Dites-lui que...

Formation et emploi

Un manque d'adéquation flagrant

Pourquoi continuer à former des penseurs et des chercheurs alors que leurs rêves seront détruits, faute d'emplois pour eux?

DANIEL BARRETTE

Chômeur diplômé
de l'Université de Montréal

Le jeudi 28 novembre 1996 paraissait dans la page *Idées* un article intitulé «De l'amour et des sciences humaines» de Julie Laberge, étudiante de deuxième cycle en linguistique à l'Université Laval, qui traitait spécifiquement du manque d'adéquation entre les formations universitaires et les besoins du marché de l'emploi.

Si sa lettre relayait plus spécifiquement les problèmes du marché de l'emploi dans le domaine de la recherche, je me suis tout de même immédiatement reconnu, même si mon secteur d'emploi n'est pas tout à fait le même.

Issu des sciences humaines, baccalauréat en sciences politiques et certificat en relations publiques, je me retrouve aussi, depuis deux ans et demi, confronté aux conditions peu enviables du marché du travail. Même si mon domaine de travail peut être assez facilement défini (lobbying, relations publiques, communications politiques, relations de presse, journalisme, etc.), il semble que les emplois dans ces domaines soient très peu accessibles. Lors d'un récent atelier du «défi emploi» auquel je participais, on nous présentait des tableaux indiquant le ratio «emploi selon le niveau d'études». Bien que les universitaires semblent être les individus qui travaillent le plus, j'ai aussitôt souligné que ces chiffres ne divulguaient pas nécessairement le nombre de gens qui œuvrent dans leur domaine d'études. Les gens font comme moi et travaillent à gauche et à droite en attendant...

Le problème est que le marché de l'emploi n'offre à peu près plus de postes aux universitaires sans expérience, la formation ne suffit plus. Il faut se rendre à l'évidence: il n'y a plus assez de place pour tout le monde et en particulier les nouveaux comme moi. Pourquoi engager un débutant quand on peut employer quelqu'un d'expérimenté à salaire égal? L'autre problème majeur est que les universités offrent une multitude de programmes qui n'ont à peu près pas de débouchés. Mon baccalauréat en sciences politiques, par exemple, sans une maîtrise ou une autre formation d'appoint, a peu de valeur sur le marché de l'emploi. Même si beaucoup nous avertissent qu'il sera difficile de se «placer» après, on y croit plus ou moins jusqu'à ce que l'on y arrive... Seuls ceux qui se démarquent par leurs résultats universitaires arrivent parfois à se tailler une place.

À moins de faire partie de l'élite ou d'avoir les aptitudes d'un futur médecin, l'avenir est peu encourageant pour les autres étudiants qui se «tiennent dans la moyenne», soit ceux qui représentent la quasi-totalité de la population étudiante.

Y a-t-il un moyen d'améliorer la situation? De toute façon, je n'ai plus le temps d'attendre. Je suis arrivé à l'étape où je pense peut-être me réorienter (pas question de reprendre des études, c'est trop dispendieux), ou je suis prêt à accepter un emploi qui m'assure un peu de stabilité — ce sera peut-être dans un entrepôt ou une pizzeria... C'est dommage car j'ai étudié pour faire un travail que j'aime vraiment, mais malheureusement, les conditions économiques et sociales ne me permettent pas cette joie.

Je ne peux qu'approuver les suggestions de Julie Laberge; soit d'abolir (ou du moins restreindre à un nombre infime) les admissions aux programmes qui forment des chercheurs et des penseurs ainsi que la plupart des programmes de sciences humaines et sociales puisque l'on ne peut accorder aux milliers de diplômés la place qui leur revient. Tout cet argent et ces énergies perdus ne font que détruire des rêves et des talents certains, et la place qui revient aux diplômés sera toujours plus petite, alors pourquoi continuer à former?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchois et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leclerc, Jean-François Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Marie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Guylaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Françoise Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Vézina; SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Déry (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Jeanne la Pucelle
au théâtre Maisonneuve

Au bûcher!

JEANNE LA PUCELLE

Livret et paroles de Vincent de Tourdonnet. Version française d'Antoine Maillet. Musique de Peter Sipos. Arrangements de Doug Besterman. Mise en scène de Martin Charmin. Costumes de Jean Blanchette. Décors de Ming Cho Lee. Éclairages de Ken Billington. Avec Judith Bérard, René Simard, Marc Poulin, Patrick Olafson-Hénault, Peter Zinko, Richard Groulx, Pierre Bénard, Sylvain Scott, George Evans, etc. Au théâtre Maisonneuve de la PdA jusqu'au 23 mars; au Capitole de Québec à partir du 17 avril.

SYLVAIN CORMIER

Quand vient le temps de recenser une comédie musicale, les journaux québécois ne savent jamais qui envoyer au bûcher. Pour *Demain matin, Montréal m'attend*, c'était le critique de théâtre qui s'y était collé, rapport à l'ensemble de l'œuvre de Tremblay. Pour *The Phantom Of The Opera*, on déléguait le gars des variétés. Le problème étant que le musical ne fait jamais que passer à Montréal. C'est à chaque fois un événement, qui dépasse le contexte de la critique ponctuelle. Il s'agit moins de mettre une production en perspective que d'encourager une belle initiative.

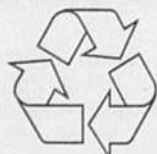
Que dire, sachant cela, de cette *Joan Of Arc* traduite, créée en anglais à Montréal, présentée ici avant le séjour annoncé à Broadway? Il faudrait en dire du bien, suppose-t-on, pour ne pas nuire à l'effort de guerre, des fois qu'il n'y en aurait jamais d'autres. Eh! bien, tant pis. Une fois vu, malgré le peu que l'on sait du genre, le plus pur néophyte comprendrait qu'il était en présence d'une maladroite émulation du drame musical à la Andrew Lloyd Webber et qu'il assistait à un genre d'*Evita* médiévale pour Canadiens américanophiles. C'était l'équivalent théâtral d'un sitcom de la CBC cherchant à imiter *Friends* ou *Seinfeld*: ça fleurait la recette à plein nez.

Au lieu de créer des chansons véritablement majestueuses et classiques qui auraient conféré à cette Jeanne une sensibilité plus... européenne, on se contentait de mélodies pop fades et légères avec renforts de batterie et de guitares électriques, utilisées à total contre-emploi. Le riff semi-fuzz soulignant le caractère rude des gens d'armes était en cela d'un ridicule consommé. Quelques airs sauvaient tout juste la face: la chanson-thème par Jeanne en première partie, le duo Jeanne-Charles VII en seconde.

On constatait, à entendre dès l'entracte des spectateurs murmurer «quelle belle grosse production» à qui mieux mieux, que la valeur marchande de *Jeanne la Pucelle* ne serait mesurable qu'en nombre de costumes et de comédiens, ou alors au gigantisme des décors (vitreaux immenses, tapisseries éclatantes...). Le reste importait peu. Le plus souvent confuses et gratuites, les scènes de groupe servaient plus à l'étalage des atours et armures qu'à la fluidité du déroulement. Pour un sacre de Charles VII réussi, il y avait dix brouhahas incompréhensibles, ou la plupart des personnages secondaires péchaient de toutes les façons: diction douteuse, élocution empâtée, gestuelle ampoulée. Seuls le Bedford de Richard Groulx et l'évêque de Marc Poulin s'en tiraient indemnes.

Il fallait concentrer son attention sur la Jeanne de Judith Bérard pour souffrir l'ensemble. Comédienne moyenne, elle était parfaitement crédible et radieuse lorsqu'elle chantait. Transfigurée. L'expérience de *Starmania* la servait: non seulement parlait et chantait-elle de façon à se faire comprendre, mais elle s'appropriait chaque inflexion. On ne pouvait en dire autant du sympathique René Simard, qui aurait dû camper un Charles VII naïf et tragique mais ne parvenait qu'à donner dans le vaudeville et le pathos. Partis juste avant le tableau du bûcher, tombée oblige, je n'aurai pas vu Jeanne brûler. Qu'à cela ne tienne: cette production sentait déjà le roussi.

(Repris de notre deuxième édition d'hier)

S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Lasalle. Envoyé de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CHRÉTIEN Faire taire les critiques

SUITE DE LA PAGE 1

aux médicaments et aux soins à domicile. Là aussi, on parle de mesures concrètes à annoncer.

Jean Chrétien a par ailleurs révélé qu'Ot-tawa aiderait à moderniser et à accroître les installations scientifiques des universités, à améliorer la recherche dans les hôpitaux universitaires, à accroître les investissements dans les technologies de pointe, dans la recherche et le développement.

Bien que visibles et donc électoralement rentables, ces mesures s'annoncent modestes car si la performance financière du gouvernement est meilleure que prévue, il n'est pas question de se remettre à dépenser sans compter, a déjà prévenu le ministre des Finances, Paul Martin.

Le discours de M. Chrétien donnait un avant-goût du message électoral libéral, qui consiste à présenter le gouvernement comme étant à la fois compatissant et bon gestionnaire.

Il a longuement insisté sur le fait que la

lutte au déficit allait mieux que prévu et que son gouvernement faisait des efforts pour créer des conditions favorables à la création d'emploi en encourageant les exportations, en renouvelant le programme d'infrastructures, en investissant dans les secteurs de pointe et en établissant des partenariats avec les provinces et le secteur privé.

Le premier ministre Jean Chrétien voulait clairement faire taire ses critiques, qui se font de plus en plus entendre à quelques mois des élections. En matière constitutionnelle, par exemple, il a vanté les mérites de son approche étapiste et coopérative avec les provinces. Selon lui, le *statu quo* est une illusion et il en veut pour preuve, entre autres, la conclusion d'ententes fédérales-provinciales sectorielles, l'adoption d'une résolution parlementaire sur la société distincte et d'une loi sur les vetos régionaux.

Aux chômeurs qui, depuis son passage à la télévision avant Noël, l'accusent d'être insensible à leurs difficultés, il a dit comprendre leur situation. Mais il a rappelé qu'on prédisait, grâce à l'amélioration des

conditions économiques et aux efforts de son gouvernement, la création de 300 000 emplois au cours des deux prochaines années.

L'opposition a immédiatement interprété le discours de M. Chrétien comme le coup d'envoi officieux de la prochaine campagne électorale.

Le chef bloquiste Michel Gauthier a comparé le premier ministre à Pinocchio, surtout lorsqu'il dresse un portrait favorable des relations fédérales-provinciales.

«La belle compassion dont a fait montre le premier ministre ce midi est l'aveu de sa culpabilité», a renchérit le critique financier du Bloc, Yvan Loubier. Il a fait remarquer que le gouvernement se préparait à investir dans la recherche universitaire, la lutte à la pauvreté et la santé, après avoir lui-même sabré 4,5 milliards de dollars, en quatre ans, dans les transferts destinés à l'éducation postsecondaire, la santé et l'aide sociale.

Le Bloc, qui a fait connaître hier ses attentes en matière budgétaire, estime que le

gouvernement bénéficie d'une marge de manœuvre oscillant entre huit et quatorze milliards de dollars, grâce surtout aux compressions effectuées dans les transferts aux provinces, au surplus accumulé au compte de l'assurance-chômage et à l'augmentation des revenus du gouvernement.

Les bloquistes exigent, par conséquent, que le fédéral ralentisse un peu le pas. Tout en visant un déficit zéro en l'an 2000, Ottawa devrait redonner aux provinces les 4,5 milliards retranchés à leurs transferts. Le BQ recommande aussi que le fédéral cesse d'utiliser les surplus de la caisse d'assurance-chômage pour éponger une partie du déficit et qu'il s'en serve plutôt pour offrir une meilleure protection aux chômeurs et pour réduire le taux de cotisation.

Selon le dernier budget, le déficit pour l'année fiscale 1996-97 devait atteindre 24,3 milliards, et celui pour l'année 1997-98, 17 milliards. Il semble cependant que le gouvernement pourrait approcher dès cet année l'objectif fixé pour l'an prochain, d'où les pressions pour qu'il jette du lest.

ADM Ottawa encore indécis

SUITE DE LA PAGE 1

aurait alors tout loisir d'en modifier les paramètres pour contourner l'injonction du juge Viau. Mais M. Auger ne semble pas privilégier cette voie.

«C'est une hypothèse. Mais selon notre première lecture [du jugement], il ne serait pas nécessaire d'aller jusque-là, souligne-t-il. La grande région de Montréal se bat depuis 1987 pour avoir ses aéroports et on les a eus en 1992. [...] Ce serait un royal pas en arrière que de s'en remettre entre les mains du fédéral.»

Selon lui, il y a d'autres moyens pour contourner l'injonction. «On pourrait aller en appel quand même. Mais il existe plusieurs processus qui peuvent se faire parallèlement aussi. Il faut évaluer ce qui sera le mieux pour les objectifs qu'on poursuit.»

Le processus qui sera privilégié, a-t-il ajouté, devra répondre à deux exigences fondamentales: être le meilleur moyen pour redresser la situation, et être le moyen le plus rapide pour le faire.

Le président d'ADM a reconnu avoir eu

des discussions hier avec le gouvernement fédéral. Les discussions n'auraient pas porté sur une solution à la crise. «On a seulement échangé de l'information sur notre compréhension du jugement. [...] On n'a pas parlé encore de solutions», a-t-il tenu à préciser.

Pour sa part, même s'il s'est dit préoccupé par la situation, le ministre des Transports David Anderson a déclaré hier n'avoir pas encore pris de décision concernant une éventuelle intervention du gouvernement dans cette affaire.

«On ne sait pas encore si c'est nécessaire [d'intervenir], ça dépendra de ce qu'ADM décidera de faire. On attend les discussions avec ADM, qui, je l'espère, débiteront rapidement», a-t-il expliqué hier, au sortir de la Chambre des communes, rapportait La Presse canadienne.

Il a ajouté qu'une modification au bail liant ADM au gouvernement fédéral permettrait peut-être de dénouer l'impasse. «[Mais] on n'est pas totalement convaincu au sein du ministère que c'est nécessaire de changer le bail», a-t-il précisé.

Manquer le bateau?

Dans quelle mesure la décision de la Cour supérieure du Québec d'interdire le transfert des vols réguliers internationaux de Mirabel à Dorval peut-elle porter préjudice à la grande région de Montréal?

D'un côté, ADM affirme que cette décision aura des effets économiques néfastes pour la métropole en lui faisant manquer le rendez-vous de l'open skies (cieux ouverts) en avril 1997; de l'autre, la Coalition élargie pour le soutien de l'aéroport Montréal-Mirabel (CESAMM) allègue qu'ADM n'a jamais fait la démonstration que ce projet était bon pour la grande région de Montréal. Qui plus est, soutient la CESAMM, ADM aurait manipulé les résultats d'études compromettantes pour cacher des éléments qui allaient à l'encontre de l'argumentation d'ADM en faveur de son projet (voir autre texte en page A 6).

L'entente dite à «cieux ouverts» entre le Canada et les États-Unis a été signée le 25 février 1995. Selon ses modalités, les transporteurs canadiens ont des droits de route

illimités de n'importe quel point au Canada à n'importe quel point aux États-Unis. Les mêmes droits sont accordés aux transporteurs américains, sauf pour l'arrivée à Toronto, Montréal et Vancouver, qui ont bénéficié depuis deux ans de mesures transitoires — limite de vols des transporteurs américains vers le Canada, mais qui ne s'applique pas en sens inverse. Ces mesures transitoires prendront fin à Montréal et Vancouver en avril 1997, et à Toronto en avril 1998.

Qui a bénéficié le plus à ce jour de l'entente dite à «cieux ouverts»? Les Américains. Les premiers résultats compilés de l'accord — en avril dernier — faisaient ressortir un important glissement vers le sud de l'industrie canadienne de l'aviation civile. Le bilan de l'an I était probant, selon les ajustements apportés à la version officielle d'Ottawa: 74 % des nouvelles routes entre les deux pays ont été introduites par les compagnies aériennes américaines. Et par extrapolation, jusqu'à 85 % des passagers qui se sont ajoutés sur ce marché ont voyagé sous bannière américaine.

BLOC Deux thèses s'affrontent

SUITE DE LA PAGE 1

sur le terrain des organisations ainsi que la popularité des candidats;

■ un bulletin de vote sera expédié par la poste à tous les membres habilités à voter, au plus tard le 25 février; il permettra d'indiquer un premier, un deuxième et un troisième choix; il devra être retourné au secrétariat central de Montréal avant le 13 mars, et le dépouillement du vote aura lieu à l'occasion du congrès national du 15 mars;

■ si le premier tour de scrutin ne permet pas de dégager un vainqueur, si aucun des six candidats ne recueille plus de 50 % des suffrages exprimés, celui qui sera arrivé au dernier rang et tous ceux qui n'auront pas obtenu 10 % du vote seront automatiquement éliminés;

■ au deuxième tour, les officiers électoraux répartiront entre les candidats toujours en lice; si personne n'en sort gagnant, l'on procédera à un troisième tour.

Où est le problème? Dans l'interprétation des règles, dans l'élimination des bulletins jugés invalides. À l'occasion du

premier débat des candidats, jeudi dernier au Capitole de Québec, la direction du parti les a réunis pour tenter de trouver un terrain d'entente. L'électeur a-t-il l'obligation d'identifier trois différents choix? Les bulletins qui ne sont pas conformes à cette règle doivent-ils être déclarés invalides? Pendant plus d'une heure, on s'est crepé le chignon, a-t-on confié au *Devoir*. Pour sa part, le chef sortant Michel Gauthier a piqué une sainte colère, faisant une mise en garde contre le danger d'une irrémédiable détérioration de l'unité du parti.

Deux thèses s'affrontent ici. La première suggère que si les bulletins déclarés invalides se comptent par dizaines de milliers, les chances qu'un candidat recueille la majorité des voix exprimées seront d'autant plus réduites. Il est par ailleurs évident que s'il existe un mouvement «Anybody but Duceppe», il ne pourra se manifester efficacement que si l'électeur a obligation d'indiquer trois différents choix. C'est pourquoi l'invitation à la souplesse lancée par M. Duceppe a éveillé la

méfiance des autres aspirants, qui allèguent que si les deuxième et troisième choix ne permettent pas la répartition d'un important pourcentage du vote, le congrès se terminera sans qu'on parvienne à élire un nouveau chef.

A seulement dix jours de la date limite d'expédition des bulletins, l'impasse persiste. Le président des élections, Stéphane Garon, a déclaré hier au *Devoir* qu'il poursuit les pourparlers avec les six organisations mais qu'il n'y a pas d'entente prévisible avant la semaine prochaine.

Or, conscient des risques du laisser-faire en de telles circonstances et soucieux de ne pas se retrouver devant un coup fourré, Rodrigue Biron a pris l'initiative en demandant à l'étude légale Boulianne, Roy, Leclerc de se pencher sur le dossier. L'avis juridique, dont *Le Devoir* a obtenu copie, réfère longuement aux *Règles et procédures concernant l'élection de la présidence du parti au suffrage universel 1997*, un texte adopté le 5 décembre par le bureau de direction du Bloc. La conclusion des conseillers juridiques de M. Biron est sans

équivoque: «Seulement les bulletins sur lesquels apparaissent trois choix (c'est-à-dire le premier, le deuxième et le troisième) peuvent permettre d'atteindre la majorité absolue, ce qui signifie que tout vote qui ne permet pas d'atteindre cet objet est inutile et ne peut servir au décompte. Donc, il est invalide et ne peut être compté comme voix valablement exprimée.»

Dans l'attente d'une décision de la présidence des élections, les candidats à la succession de Michel Gauthier poursuivent leur campagne avec une pugnacité inattendue. D'une assemblée à l'autre, les allusions caustiques et les échanges musclés se multiplient. Si on en croit un sondage dont les organisations s'échangent les résultats sous le couvert, ce style abrasif aurait contribué à faire fléchir les appuis de Gilles Duceppe. Ce sondage tend à démontrer que le député de Laurier-Sainte-Marie conserve néanmoins une confortable avance à la tête du peloton, suivi dans l'ordre de Rodrigue Biron et Yves Duhaime. Francine Lalonde, Daniel Turp et Pierrette Venne ferment la marche.

DARD Le sida... une menace virtuelle

SUITE DE LA PAGE 1

CLSC des Faubourgs, le CLSC qui dessert la population très hétérogène du centre-est montréalais.

Peu avant 20h, les travailleurs de Cactus investissent une partie du premier étage. Ils y installent une table et les bacs dans lesquels se trouvent des seringues enveloppées dans des sacs de plastique. À 20h, les porteurs ouvrent. Elles ferment à 3h le lendemain matin. Quatre soirs par semaine, un infirmier est présent. Un autre soir, c'est le médecin qui est là.

Tel qu'expliqué par Mario Bilodeau, coordonnateur de Cactus, le protocole établi par la maison consiste à échanger une seringue neuve contre une seringue usagée. Une neuve contre la seringue que dépose sur la table le consommateur d'héroïne ou de cocaïne. C'est un pour un, change pour change. Cela dit, si un usager arrive sans seringue dans ses poches ou son sac, il pourra s'en procurer des toutes vierges. Car ce que préconise Cactus, c'est «une seringue par injection». À cause des abcès qui s'impriment dans la peau lorsqu'on enfonce la même aiguille trois ou quatre fois, mais à cause surtout, surtout, du VIH.

Ici à Montréal, comme partout en Amérique du Nord d'ailleurs, c'est davantage la cocaïne qui est consommée que l'héroïne. En Europe, c'est le contraire. Si c'est celle-ci là-bas et celle-là ici, c'est qu'en la matière, il y a une espèce de géographie économique.

Ainsi que l'a expliqué le docteur Julie Bruneau, coresponsable de La Cohorte Saint-Luc (du nom de l'hôpital) ainsi que professeur adjoint à l'Université de Montréal, cette prédominance de la cocaïne sur le continent s'explique par la proximité de l'Amérique du Sud. En Europe, c'est la proximité notamment de la Turquie qui explique la domination de l'autre.

À Montréal, on estime que 20 % environ des toxicomanes ont le VIH. Qui plus est, selon les précisions du docteur Bruneau, le taux de prévalence étant ce qu'il est, on s'attend que quatre à cinq personnes par année, sur 100 toxicomanes, contractent le sida après avoir usé d'une seringue souillée. Tous ces chiffres confondus, Montréal est devenue la ville, avec Vancouver, où le taux de prévalence est le plus élevé en Occident.

Pourquoi? Ce ne sont pas les raisons qui manquent. D'abord, il faut dire que Montréal est la plus grande ville francophone du continent. Cela explique ceci: les toxicomanes francos ont naturellement tendance à débarquer ici parce que c'est une grosse ville, un port, etc. Alors que les toxicomanes anglos se dispersent entre Vancouver, Toronto ou Chicago.

Qui plus est, si le taux de prévalence propre à Montréal présente actuellement un profil plus dramatique qu'à New York, c'est qu'au sein de cette dernière, tous ceux qui d'une certaine façon étaient appelés, pour ainsi dire, à contracter le sida l'ont contracté. Cela étant, reste le paradoxe,

l'incroyable, le difficile à comprendre. Reste le mystère.

Depuis 1988, l'équipe de chercheurs que dirigent le docteur Bruneau et François Lamothe, professeur titulaire en microbiologie, soignent, protègent et informent les toxicomanes. Ils les suivent en quelque sorte à la trace depuis bientôt dix ans. Ils les suivent depuis si longtemps qu'ils ont constaté, qu'ils ont calculé que le nombre d'usagers au fait des dangers inhérents à la dynamique seringue-sida atteignait les 98 %. En outre, il faut souligner que 78 % d'entre eux savent où se procurer des seringues propres ou neuves. Enfin, il faut indiquer que ce sont davantage les consommateurs de coke qui attrapent le sida que les consommateurs d'héroïne.

Bon. Allons-y. Il y a ceux qui contrôlent leur consommation. Ceux qui, comme l'a remarqué Mario Bilodeau, de Cactus, se piquent, grosso modo, tous les jeudis parce que c'est la journée de la paye. Ce sont des cols blancs et des cols bleus. Puis, il y a les jeunes et le drame.

L'un des modèles les plus courants est le suivant: une fois par mois, la coke étant une drogue plus sociale que l'héro, ils partent sur la go. Ils sont trois ou cinq, ils se piquent. À la première piqûre, et si évidemment chacun a sa seringue, tout baigne. Si l'on peut dire. C'est ensuite que ça se gâte. Parce que même s'ils ont la possibilité de se procurer 7 ou 12 seringues, ils n'usent pas de cette possibilité. Comme l'a observé le coordonnateur de Cactus, «personne ne

va dans les bars avec une vingtaine de seringues dans son sac».

Ils se sont piqués une fois. Ils sont sur un high. L'effet de la coke est rapide dans tous les sens, c'est-à-dire qu'il retombe aussi vite qu'il a grimpé. Et alors? On se prépare une autre dose. «À ce moment-là, celui de l'injection, a noté le docteur Bruneau, la question de la seringue ne se pose plus.»

Dans une recherche menée par le docteur Éliane Roy, recherche menée auprès des jeunes du centre-ville montréalais, on apprend que 54 % des toxicomanes interrogés ont indiqué avoir emprunté une seringue dans les derniers six mois antérieurs à cette enquête. On apprend également que 53 % d'entre eux ont utilisé une seringue prête ou donnée par un tiers et non par un organisme comme Cactus.

Pire, 26 des jeunes interrogés par l'équipe du docteur Roy ont dit qu'ils se sont déjà injectés avec la seringue usagée de quelqu'un qui avait le virus du sida; 12 d'entre eux le savaient au moment où ils l'ont fait. Est-ce à cause de l'instinct de mort? «Non. Je ne crois pas à cela», a confié le docteur Bruneau.

Alors pourquoi? «Leur première préoccupation, c'est de ne pas faire une overdose. Leur deuxième, c'est de se procurer de la coke. Le troisième, c'est l'argent. Le sida vient bien après.» Le sida est vu comme quelque chose de très lointain dans les temps.

Pour eux, le sida est une menace virtuelle. Brrr...